



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante et unième session

Supplément n° 5G (A/61/5/Add.7)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5G (A/61/5/Add.7)

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	1
A. Ressources ordinaires	1
B. Autres ressources	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	6
Résumé	6
A. Introduction	9
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	10
2. Principales recommandations	10
B. Coordination des activités des organes de contrôle	12
C. Constatations et recommandations détaillées	12
1. Vue d'ensemble de la situation financière	12
2. Normes comptables du système des Nations Unies	15
3. Comptes bancaires et disponibilités	16
4. Sommes dues par le Programme des Nations Unies pour le développement	16
5. Comptes débiteurs	16
6. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	17
7. Versements à titre gracieux	17
8. Technologies de l'information et des communications	17
9. Dépenses de programme	18
10. Dépenses diverses	26
11. Gestion des achats et des contrats	28
12. Budgétisation axée sur les résultats	33
13. Rapports aux donateurs	35
14. Services communs	36
15. Division des services de contrôle interne	37
16. Gestion des ressources humaines	39
17. Gestion du matériel	47

18. Cas de fraude avérée ou présumée	49
D. Remerciements	50
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	52
III. Opinion des commissaires aux comptes	55
IV. Certification des états financiers	57
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.	58

Lettres d'envoi

Le 28 avril 2006

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 du Fonds des Nations Unies pour la population, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers vérifiés sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Secrétaire générale adjointe
(Signé) Thoraya Ahmed **Obaid**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

2. Ces états financiers se composent de quatre états, de huit tableaux et de notes, et présentent des informations sur les opérations financées au moyen des ressources ordinaires et au moyen des autres ressources du FNUAP.

A. Ressources ordinaires

1. Recettes

3. Les recettes provenant des contributions s'élèvent à 673,7 millions de dollars pour l'exercice biennal (2002-2003 : 538,6 millions de dollars). La hausse de 135,1 millions de dollars (soit 25,1 %) tient au fait que les donateurs apportent au FNUAP un soutien sans cesse accru.

4. Les taux d'intérêt n'ayant cessé d'augmenter, les intérêts créditeurs ont atteint un montant de 9,8 millions de dollars pour l'exercice (2002-2003 : 8,3 millions de dollars).

5. Les recettes diverses, qui se montent à 10 millions de dollars (2002-2003 : 3,9 millions de dollars) comprennent des ajustements de change et des recettes accessoires.

2. Dépenses de programme

6. Un montant de 400,7 millions de dollars avait été approuvé au titre des dépenses de programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (2002-2003 : 398,1 millions de dollars).

7. Les dépenses de programme de l'exercice, qui comprennent les dépenses relatives aux activités programmées, au Programme consultatif technique et aux services d'appui fournis par le FNUAP, se chiffrent au total à 494,7 millions de dollars (2002-2003 : 421,5 millions de dollars).

8. Les dépenses relatives aux activités programmées sont passées de 390,1 millions de dollars en 2002-2003 à 456,3 millions de dollars en 2004-2005. Cette augmentation est due dans une large mesure à la hausse des recettes provenant des contributions.

9. La répartition des dépenses de programme par catégorie de partenaires de réalisation est la suivante :

	2004-2005		2002-2003	
	Millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	Millions de dollars des États-Unis	Pourcentage
FNUAP	249,7	54,7	185,8	48,9
Gouvernements	146,3	32,1	125,3	33,0
Institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales	49,3	10,8	55,1	14,5
Organismes des Nations Unies	11,1	2,4	13,7	3,6
Total partiel	456,3	100,0	380,0	100,0
Dépenses indirectes ^a	–	–	10,1	–
Total	456,3	–	390,1	–

^a Les dépenses indirectes, auparavant comptabilisées au titre des services d'appui aux programmes, ont été intégrées par les partenaires dans le coût des activités de programme. Les chiffres présentés à des fins de comparaison n'ont pas été recalculés.

10. On trouvera ci-dessous la liste des entités des Nations Unies qui ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 :

- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- Commission économique pour l'Afrique
- Commission économique pour l'Europe
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
- Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Organisation internationale du Travail
- Organisation mondiale de la santé

11. Le tableau 3 indique comment les activités de programme se répartissent par région.

12. Les dépenses au titre du Programme consultatif technique se sont chiffrées au total à 38,4 millions de dollars pour l'exercice biennal (2002-2003 : 31,4 millions de dollars). Le recrutement des équipes de services techniques aux pays, qui avait débuté en 2002, a été achevé au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

3. Budget d'appui biennal

13. Le montant révisé des crédits inscrits au budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 était de 169,6 millions de dollars en chiffres bruts (2002-2003 : 155,2 millions de dollars) et de 155 millions de dollars en chiffres nets (2002-2003 : 135,1 millions de dollars).

14. On trouvera ci-après des données récapitulatives sur l'exécution du budget d'appui biennal :

	2004-2005	2002-2003
	<i>Millions de dollars</i>	
Montant brut des dépenses imputées au budget d'appui biennal	169,5	150,5
Montants crédités au budget d'appui biennal	(20,6)	(17,7)
Montant net des dépenses imputées au budget d'appui biennal	148,9	132,8
Total des dépenses	653,3	563,5
Dépenses imputées au budget d'appui biennal (montant net) en pourcentage du total des dépenses	22,8	23,6

15. Le montant brut des dépenses imputées au budget d'appui biennal a augmenté de 19 millions de dollars, soit 12,6 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation tient aux faits qu'en 2002-2003, les recettes ayant baissé, le taux d'exécution a été bas, et qu'en 2004-2005, les dépenses afférentes à la sécurité et aux traitements ont augmenté en raison de la baisse du dollar.

16. L'augmentation de 2,9 millions de dollars du montant crédité au budget d'appui biennal est due dans une large mesure au fait que davantage d'activités de programme ont été menées au cours de l'exercice.

17. Le solde inutilisé du montant net des crédits inscrits au budget d'appui biennal se chiffrait à 6,1 millions de dollars au 31 décembre 2005. Les crédits utilisés représentent 96,1 % du montant net des crédits inscrits au budget d'appui biennal pour l'exercice (2002-2003 : 98,3 %).

4. Besoins supplémentaires au titre de la sécurité

18. Dans sa décision 2004/27 du 21 septembre 2004, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population a autorisé le Directeur exécutif à utiliser 4 % du montant brut du budget d'appui biennal approuvé pour le financement des mesures de sécurité, à concurrence de 6,8 millions de dollars maximum.

5. Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré

19. Le Conseil d'administration a autorisé un montant total de 13,8 millions de dollars pour la mise au point du progiciel de gestion intégré. Les dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élèvent à 6,7 millions de dollars (2002-2003 : 7,3 millions). Le montant cumulé des dépenses engagées depuis le début du projet est de 14 millions de dollars. Le léger dépassement de crédit sera déduit du montant total des crédits ouverts au titre du progiciel de gestion intégré.

6. Indemnités de fin de service – typologie des bureaux de pays

20. À sa deuxième session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a approuvé le budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 et autorisé le Directeur exécutif à dépenser 2 millions de dollars supplémentaires pour les prestations de fin de service des titulaires de postes ne figurant pas dans la typologie des bureaux de pays, élaborée et mise en œuvre dans le cadre du processus de transition du FNUAP. Aucune dépense n'a été imputée sur ces crédits au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (2002-2003 : 1,8 million).

7. Solde des fonds et réserves

21. Un excédent de 39,6 millions de dollars a été enregistré pour l'exercice biennal 2004-2005 (2002-2003 : déficit de 13,5 millions de dollars). En raison de cet excédent et d'autres variations des réserves, le solde programmable au titre des ressources ordinaires est passé de 20 à 48,6 millions de dollars.

22. Au 31 décembre 2005, une partie du solde programmable a été transférée pour maintenir la réserve pour les bureaux extérieurs à 5 millions de dollars (2003 : 5 millions) et porter la réserve opérationnelle à 70,2 millions de dollars (2003 : 57,7 millions).

23. Au 31 décembre 2005, des montants de 4,4 millions de dollars (2003 : néant), 200 000 dollars (2003 : 2,7 millions) et 2,4 millions de dollars (2003 : 1,2 million), pour les services d'achat, ont été prélevés sur le solde programmable pour financer les besoins supplémentaires au titre de la sécurité, le déficit net au titre du progiciel intégré de gestion et les services d'achat, respectivement.

8. Autres éléments d'actif et de passif

24. Au 31 décembre 2005, l'actif à court terme, dans lequel ne sont pas compris les placements ayant une durée de vie de plus de trois ans, se montait au total à 163,1 millions de dollars (2003 : 110,5 millions), et le passif à court terme à 49,1 millions de dollars (2003 : 52,5 millions). Le ratio de liquidité, qui mesure la capacité de l'Organisation à faire face à ses obligations à court terme, était donc de 3,3 (2003 : 2,1).

9. Encaisses et placements

25. Au 31 décembre 2005, le montant total de l'encaisse et des placements du FNUAP était de 118,8 millions de dollars pour les ressources ordinaires (2003 : 118,5 millions de dollars) et de 227,3 millions de dollars pour les autres ressources (2003 : 146,6 millions de dollars).

26. On trouvera dans le tableau 8 une ventilation des placements par type et par fonds ou réserve.

B. Autres ressources

27. La présentation des informations relatives aux autres ressources fournies dans les états financiers a été modifiée pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 de sorte que les activités financées y apparaissent plus clairement.

1. Cofinancement

28. Le tableau ci-dessous récapitule l'information relative au cofinancement :

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématiques</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale divers</i>	<i>2004-2005 Total</i>	<i>2002-2003 Total</i>
<i>Millions de dollars</i>						
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	70,9	—	23,6	6,6	101,1	113,9
Contributions	166,4	60,2	62,1	0,7	289,4	190,5
Activités de programme	(149,5)	(38,5)	(61,4)	(0,7)	(250,0)	(198,0)
Recettes et dépenses diverses et ajustements	3,1	1,1	0,6	0,2	5,0	(5,3)
Solde des fonds au 31 décembre	90,9	22,8	24,9	6,8	145,5	101,1

29. Au 31 décembre 2005, le solde des fonds disponible pour les activités cofinancées était de 145,5 millions (2003 : 101,1 millions).

30. Les contributions au titre des fonds d'affectation spéciale et de la participation aux coûts représentent respectivement 78,5 % et 21,5 % (en 2003 : 72,2 % et 27,8 %) des contributions au titre des autres ressources. L'augmentation de la part des fonds d'affectation spéciale tient au fait qu'une contribution importante (60,1 millions de dollars) a été versée au fonds d'affectation spéciale thématique pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

31. Le tableau 6 présente une ventilation par donateur des données relatives au cofinancement.

2. Services d'achat

32. Les recettes au titre des services d'achat sont passées de 21,6 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 à 71 millions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Les dépenses sont passées de 34,4 millions de dollars en 2003 à 69,1 millions de dollars en 2005.

33. Le développement des services d'achat tient à ce que d'importants accords ont récemment été passés avec des organismes publics et des entités des Nations Unies.

34. Le tableau 7 présente une ventilation par client des données relatives aux services d'achat.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Il s'est rendu au siège, à la Section des services d'achat à Copenhague et dans quatre bureaux extérieurs (Lesotho, Namibie, Chine et Thaïlande).

Sans assortir de réserves son opinion sur les états financiers, le Comité a, conformément aux textes portant autorisation de ses travaux, modifié la version courte de son rapport d'audit [chapitre III (Opinion des commissaires aux comptes)] pour bien mettre en évidence ses préoccupations quant aux dépenses au titre de l'exécution nationale. Dans les rapports d'audit concernant les dépenses des projets, les vérificateurs indépendants avaient exprimé un nombre important de réserves. Ni le montant total des dépenses sur lesquelles portaient ces réserves, ni l'incidence des faits qui les avaient inspirées aux vérificateurs n'ont pu être établis, et le FNUAP n'en avait pas fait l'analyse. En outre, des améliorations s'imposaient encore sur le plan de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux dépenses au titre de l'exécution nationale.

Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié (voir A/59/400, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois (voir l'annexe II au présent chapitre). Sur un total de 56 recommandations, 31 (soit 55 %) avaient été appliquées et 25 (45 %) étaient en voie d'application. Sur les 25 recommandations en voie d'application, 5 remontaient à l'exercice 2000-2001 et les 25 autres remontaient à l'exercice 2002-2003.

Coordination des activités des organes de contrôle

Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents (le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et les consultants). En l'occurrence, cette pratique s'est révélée utile puisqu'il y a avait eu divers audits internes et deux examens de la gestion financière.

Vue d'ensemble de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, au titre des ressources ordinaires, le FNUAP a enregistré des dépenses de 653,3 millions de dollars et des recettes de 693,5 millions de dollars. Au titre des autres ressources, il a enregistré des dépenses de 321,5 millions de dollars et des recettes de 373,7 millions de dollars. Au total, il apparaît donc un excédent budgétaire de 92,4 millions de dollars qui tient principalement au fait que les contributions au titre des ressources ordinaires ont augmenté de 25,1 % et les contributions au titre des autres ressources de 71,3 %.

Au 31 décembre 2005, l'actif total se chiffrait à 408,3 millions de dollars contre 285,9 millions au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 42,8 %. Le passif total est passé au cours de l'exercice de 94,5 à 127,4 millions de dollars, soit une augmentation de 32,9 millions de dollars (29 %). Le ratio du montant total des disponibilités (346,1 millions de dollars) au passif total, qui est de 2,72, a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (2,81).

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Comptes bancaires et disponibilités

Pour 13 des comptes du FNUAP, les rapprochements bancaires n'ont pas été effectués mensuellement.

Comptes interfonds

Les rapprochements nécessaires n'ont pas été systématiquement effectués en ce qui concerne les comptes interfonds du FNUAP et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et il existait un écart de 480 000 dollars en fin d'exercice.

Technologies de l'information et des communications (mise en œuvre du système Atlas)

Au cours de l'exercice biennal, le FNUAP n'a, ni de lui-même ni avec le PNUD, pris suffisamment de dispositions pour remédier aux insuffisances des contrôles internes signalées auparavant.

Dépenses de programme

Des partenaires de réalisation (gouvernements et organisations non gouvernementales) ont exécuté pour le compte du FNUAP des projets au titre desquels des dépenses de 195,6 millions de dollars ont été engagées (2002-2003 : 180,4 millions). Des vérificateurs nommés au niveau des pays ont vérifié ces dépenses et présenté des rapports, mais pas toujours dans les délais. Les rapports disponibles qui ont été examinés contenaient un nombre important de réserves. Les rapports d'audit des projets indiquaient aussi que les vérificateurs avaient décelé des problèmes quant à l'efficacité des contrôles et procédures internes.

Certains membres du personnel du FNUAP qui occupaient des fonctions relevant du budget d'appui biennal avaient été recrutés sur des postes financés au titre des projets car les fonds du budget d'appui biennal étaient insuffisants. Ils appartenaient à différentes classes et à différentes parties de l'organisation.

Gestion des achats et des contrats

Il y avait dans le système des bons de commande en souffrance depuis longtemps. On pouvait en conclure que le suivi nécessaire n'avait pas été assuré, ce qui entraînait des risques supplémentaires pour le FNUAP.

Dans un bureau de pays, beaucoup de bons de commandes de faible valeur n'avaient pas été entrés dans les temps dans le système Atlas. Le Comité se posait des questions au sujet des contrôles qui auraient dû empêcher que cela soit possible, et s'inquiétait des risques qu'une telle situation faisait courir au FNUAP.

Les principes régissant l'acceptation des dons faits à la Section des services d'achat n'étaient pas conformes aux principes arrêtés par l'ONU.

Rapports aux donateurs

Les bureaux de pays devaient établir à l'intention des donateurs des rapports d'activité sur l'utilisation des fonds mis à leur disposition à des fins précises. Le mécanisme de vérification de ces rapports en place au siège laissait à désirer.

Division des services de contrôle interne

Il aurait fallu qu'une charte de l'audit interne exposant en détail l'objectif général de la fonction d'audit et les responsabilités qui y sont associées soit élaborée et approuvée, ce qui n'avait pas été fait. Cette lacune tenait notamment au fait que le Comité de contrôle interne venait d'être constitué et n'avait pas encore pu se réunir pour adopter sa propre charte et s'acquitter de ses autres tâches. Par ailleurs, au siège, les audits internes ne couvraient pas suffisamment d'aspects de la gestion financière.

Administration des congés

Le FNUAP n'avait pas créé de système centralisé de comptabilisation des congés pour l'ensemble du personnel. Les systèmes en place étaient en partie manuels et en partie informatisés, et des rapprochements devaient être effectués pour que la comptabilisation des congés soit correcte et que les erreurs éventuelles puissent être repérées et corrigées.

Gestion du matériel

Un nouveau système de gestion des biens avait été mis en œuvre, mais des problèmes subsistaient sur les plans suivants : obtention auprès des bureaux de pays de certificats fiables concernant les soldes, réalisation de dénombrements dans tous les bureaux et formation du personnel à la saisie des données dans le système.

Fraude et présomption de fraude

L'Administration a signalé au Comité huit cas de fraude ou de fraude présumée dont elle avait eu connaissance pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (pour l'exercice précédent, elle en avait signalé cinq). Seuls 124 des 133 bureaux de pays avaient fourni l'information nécessaire au siège, et le résumé présenté par le FNUAP ne comprenait donc pas nécessairement tous les cas de fraude ou de fraude présumée.

Recommandations

Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 10 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal 2004-2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de ses résolutions 47/211, du 23 décembre 1992, et 49/233 A, du 23 décembre 1994. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité d'établir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2005 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs devaient notamment déterminer si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Ils ont, entre autres, effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y a invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué d'élargir l'étendue de ses vérifications qu'il a effectuées au Siège, à la Section des services d'achat à Copenhague et dans quatre bureaux de pays (Lesotho, Namibie, Chine et Thaïlande).

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale l'avait par ailleurs prié de déterminer où en était l'application des recommandations précédentes et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions font l'objet des paragraphes 7 à 9 ci-dessous.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire. Le Comité a continué de faire part au FNUAP des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration. Six lettres ont été envoyées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

6. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 10 ci-après. Ses constatations détaillées sont exposées aux paragraphes 13 à 207.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003

7. En application des résolutions 48/216 B et 59/264 A de l'Assemblée générale, en date des 23 décembre 1993 et 23 décembre 2004, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003¹. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur 56 recommandations, 31 (55 %) ont été appliquées et 25 (45 %) sont en voie d'application.

Date des recommandations antérieures

8. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été intégralement appliquées (comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié)².

9. Sur les 25 recommandations qui n'ont pas encore été intégralement appliquées, 5 (20 %), remontent à l'exercice biennal 2000-2001 et les 20 autres (80 %) à l'exercice biennal 2002-2003. Une des recommandations en voie d'application porte sur l'amélioration de l'information sur le dispositif de gouvernance figurant dans le rapport financier. Le FNUAP a déjà apporté certaines améliorations dans son rapport financier, mais le système des Nations Unies compte examiner la question de façon systématique à l'occasion de l'étude des structures de gouvernance demandée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation³. De même, la recommandation antérieure du Comité concernant les montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est examinée à l'échelle du système. Les observations du Comité concernant ces recommandations en voie d'application figurent ailleurs dans le présent rapport.

2. Principales recommandations

10. Le Comité recommande ce qui suit :

Comptes bancaires et disponibilités

a) Que le FNUAP envisage de modifier l'accord qu'il a passé avec le PNUD et de demander à celui-ci de procéder à des rapprochements bancaires tous les mois plutôt que tous les trimestres (par. 27);

Sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement

b) Que le FNUAP recherche l'origine de l'écart de 480 000 dollars entre ses états financiers et ceux du PNUD (par. 29);

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7).

² Voir A/59/736 et A/60/387.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 1 (A/60/1).

Technologies de l'information et des communications

c) **Qu'en concertation avec le PNUD, le FNUAP poursuive ses efforts en vue d'appliquer les recommandations portant sur le dispositif de contrôle du système Atlas (par. 40);**

Dépenses de programme

d) **Que le FNUAP analyse les opinions des vérificateurs de projet nommés à l'échelon local qui sont assorties de réserves ou défavorables, ainsi que les cas où les vérificateurs n'ont pu se prononcer, et indique, dans les notes accompagnant les états financiers, l'incidence financière des faits ayant suscité les réserves afin qu'il soit possible de se faire une idée du montant estimatif des dépenses pour lesquelles, de l'avis des vérificateurs, la documentation requise n'a pas été fournie, l'enregistrement a été omis, ou d'autres règles ont été enfreintes (par. 59);**

e) **Que le FNUAP prenne des mesures plus déterminées à l'égard des bureaux de pays qui enfreignent systématiquement les directives de l'organisation concernant la vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale (par. 74);**

f) **Que la base de données sur les rapports de vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale soit mise à jour de façon systématique pour que l'incidence financière des faits ayant donné lieu à des opinions d'audit assorties d'observations puisse être chiffrée (par. 79);**

g) **Que le FNUAP se penche sur la question du recrutement sur les postes financés à l'aide de fonds affectés aux projets et prenne les mesures correctives qui s'imposent (par. 89);**

Gestion des achats et des contrats

h) **Que le FNUAP veille à ce que tous les bureaux de pays respectent les procédures d'achat et mette à jour le système Atlas en y entrant les demandes d'achat et les bons de commandes qui n'y figurent pas encore (par. 105);**

i) **Que le FNUAP vérifie si le nombre de paiements manuels non enregistrés est élevé (par. 108);**

j) **Que le FNUAP élabore une politique strictement conforme aux règles de l'Organisation des Nations Unies en matière de dons (par. 113);**

Rapports aux donateurs

k) **Que le FNUAP veille à ce que les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des projets soient bien communiqués aux donateurs, ainsi que l'exigent les accords passés avec eux (par. 132);**

Division des services de contrôle interne

l) **Que le FNUAP élabore et approuve une charte d'audit interne énonçant l'objectif de la fonction d'audit interne et les pouvoirs et responsabilités qui y sont associés (par. 142);**

m) Que le FNUAP fasse en sorte que les audits soient davantage axés sur la vérification de la fiabilité des données comptables et autres utilisées pour établir les états financiers (par. 144);

Gestion des congés

n) Que le FNUAP améliore les mécanismes de contrôle du processus d'administration des congés en faisant appliquer des pratiques normalisées dans toute l'organisation (par. 188);

o) Que le FNUAP veille à ce que les systèmes d'administration des congés contiennent des données exactes permettant de déterminer le montant à provisionner au titre des congés (par. 192);

Gestion du matériel

p) Que le FNUAP cherche l'origine de tous les écarts relatifs au matériel durable mis en lumière par le processus de certification et continue d'effectuer un dénombrement chaque année (par. 198).

11. On trouvera les autres recommandations du Comité aux paragraphes 32, 46, 51, 62, 68, 81, 90, 94, 100, 103, 110, 118, 120, 126, 128, 135, 150, 164, 169, 174, 177, 183, 190, 201 et 203.

B. Coordination des activités des organes de contrôle

12. Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents. En l'occurrence, cette pratique s'est révélée utile puisque la Division des services de contrôle interne avait réalisé divers audits internes et deux examens de la gestion financière. Le Comité a donc examiné les activités relatives aux bureaux de pays et à la migration du SIG à Atlas que la Division avait menées ou prévoyait de mener, afin de déterminer dans quelle mesure il pourrait s'y fier.

C. Constatations et recommandations détaillées

1. Vue d'ensemble de la situation financière

13. Les états financiers du FNUAP portent sur les ressources ordinaires (sans affectation particulière) et les autres ressources (réservées à des fins précises). Le Comité a analysé la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2005. Certains indicateurs financiers clefs sont présentés dans le tableau 1 ci-après. Ils témoignent de la stabilité et de la bonne santé financière du FNUAP.

Tableau 1
Principaux ratios financiers

	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Actifs/engagements à régler ^a	3,53	2,58	3,01	3,59	3,21	3,03
Disponibilité/engagements à régler ^b	2,42	2,26	2,90	3,49	2,72	2,81
Disponibilités/actif ^c	0,69	0,88	0,97	0,97	0,85	0,93
Avances/actif ^d	0,05	0,03	0,03	0,02	0,04	0,01

^a Mesure la solvabilité.

^b Mesure la capacité de régler les dettes au moyen des disponibilités.

^c Mesure la santé financière.

^d Mesure la santé financière.

Ressources ordinaires

Recettes

14. Le montant net des recettes provenant des contributions versées pour l'exercice biennal s'est chiffré à 673,7 millions de dollars (2002-2003 : 538,6 millions). L'augmentation de 135,1 millions de dollars (soit 25,1 %) par rapport à l'exercice précédent s'explique par un soutien accru des donateurs. Les taux d'intérêt ayant augmenté pendant la période considérée, le montant des intérêts créditeurs a atteint 9,8 millions de dollars (2002-2003 : 8,3 millions). Les recettes diverses d'un montant total de 10 millions de dollars (2002-2003 : 3,9 millions), comprennent les ajustements de change et les recettes accessoires.

Autres ressources

Recettes

15. Le montant net des recettes provenant des contributions est de 365,1 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 (2002-2003 : 213,1 millions). Les recettes diverses correspondent pour le plus gros au cofinancement, à savoir les contributions aux fonds d'affectation spéciale et les contributions au titre de la participation aux coûts. Des recettes proviennent également des services d'achat et du Programme des administrateurs auxiliaires.

16. L'augmentation de 152 millions de dollars des recettes nettes provenant des contributions s'explique principalement par les raisons suivantes :

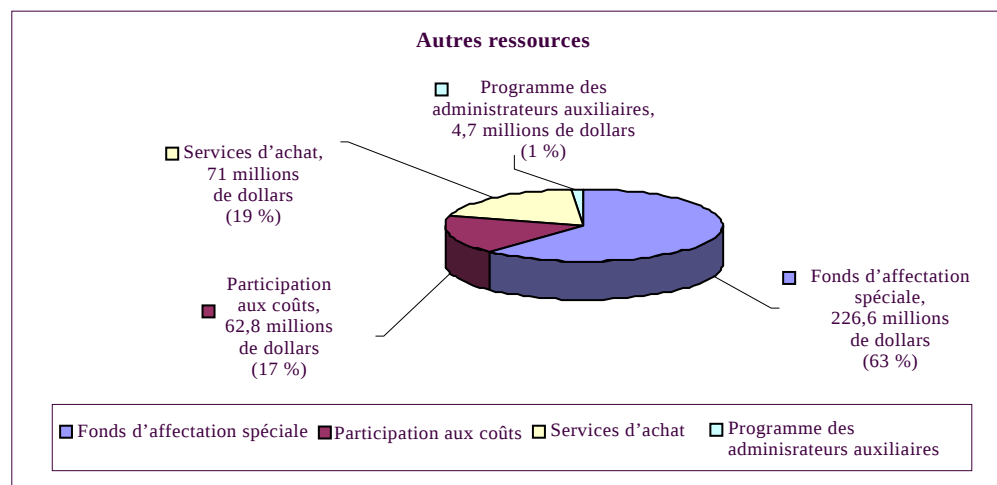
a) Une contribution d'un montant élevé (60,1 millions de dollars) a été versée au Fonds d'affectation spéciale thématique du FNUAP pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation;

b) Les recettes provenant des services d'achat sont passées de 21,6 millions de dollars en 2002-2003 à 71 millions de dollars en 2004-2005, en raison de nouveaux accords importants conclus avec des gouvernements et des organismes des Nations Unies;

c) Les recettes du Programme des administrateurs auxiliaires sont passées de 960 000 dollars en 2002-2003 à 4,7 millions de dollars en 2004-2005.

Ventilation des recettes nettes provenant des contributions (2005)

(En millions de dollars et en pourcentage)



17. Les taux d'intérêt ayant augmenté pendant la période considérée, le montant des intérêts créditeurs a atteint 7,8 millions de dollars (2002-2003 : 5,4 millions). Les recettes diverses, d'un montant de 770 000 dollars (2002-2003 : 50 000 dollars), comprennent les ajustements de change et les recettes accessoires.

Dépenses imputées sur les ressources ordinaires

Dépense de programme

18. Le montant total des dépenses de programme de l'exercice biennal, comprenant les dépenses relatives aux activités de programme et au Programme consultatif technique est de 494,7 millions de dollars (2002-2003 : 421,5 millions). Les dépenses relatives aux activités de programme sont passées de 390,1 millions de dollars pour 2002-2003 à 456,3 millions de dollars pour 2004-2005.

19. La répartition des dépenses de programme par catégorie d'agent de réalisation s'établit comme suit :

Tableau 2

Répartition des activités de programme par catégorie d'agent de réalisation

	2004-2005		2002-2003	
	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage
FNUAP	249,7	54,7	185,8	48,9
Gouvernements	146,3	32,1	125,3	33,0
Institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales	49,3	10,8	55,1	14,5

	2004-2005		2002-2003	
	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage
Organismes des Nations Unies	11,1	2,4	13,7	3,6
Dépenses indirectes	–		10,1	
Total	456,4	100,0	390,0	100,0

20. Les dépenses relatives au Programme consultatif technique comprises dans les dépenses de programmes s'élèvent à 38,4 millions de dollars (2002-2003 : 31,4 millions). L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que le processus de recrutement pour les équipes de services techniques aux pays, qui avait débuté en 2002, s'est achevé au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Montant brut du budget d'appui biennal

21. Le montant brut des dépenses imputées sur le budget d'appui biennal est passé de 150,5 millions de dollars en 2002-2003 à 169,5 millions de dollars en 2004-2005. Cette hausse de 19 millions de dollars s'explique par le fait qu'en 2002-2003, les recettes ayant diminué, le taux d'exécution a été peu élevé. Les dépenses, principalement les coûts relatifs à la sécurité et les coûts salariaux, ont augmenté en 2004-2005, du fait de l'affaiblissement du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies des pays de programme. Le montant net des dépenses imputées sur le budget d'appui biennal est passé de 132,8 millions de dollars en 2002-2003 à 148,9 millions de dollars en 2004-2005, les dépenses d'appui à déduire du montant brut étant de 17,7 millions de dollars en 2002-2003 et de 20,6 millions de dollars en 2004-2005. L'augmentation de 2,9 millions des dépenses d'appui tient à ce que davantage d'activités de programme ont été menées pendant l'exercice biennal 2004-2005.

Dépenses diverses

22. À sa deuxième session ordinaire, le Conseil d'administration avait approuvé, pour l'exercice biennal précédent, le versement d'indemnités de fin de service d'un montant total de 1,8 million de dollars. Aucune dépense n'a été imputée sur ces crédits pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Les dépenses diverses, d'un montant de 3,1 millions de dollars (2002-2003 : 60 000 dollars), se composent principalement d'ajustements de change.

Dépenses diverses imputées sur les autres ressources

23. Les dépenses diverses d'un montant total de 30 000 dollars (2002-2003 : 1 050 000 dollars) se composent principalement d'ajustements de change.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

24. Le Comité a vérifié si les états financiers du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était généralement le cas.

3. Comptes bancaires et disponibilités

25. Les rapprochements bancaires constituent une procédure de contrôle interne essentielle, car ils permettent de mettre en évidence d'éventuelles erreurs, inexactitudes et fraudes. Le Comité a, par le passé, signalé⁴ les lacunes en matière de gestion des comptes bancaires et de la trésorerie. Le PNUD a continué de fournir au FNUAP des services de gestion de la trésorerie. Cependant, pour 13 comptes bancaires du FNUAP, il n'a pas effectué de rapprochements bancaires mensuels. Seuls deux rapprochements bancaires ont été effectués, l'un pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004 et l'autre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005.

26. Le Comité a noté qu'à la suite de discussions avec le PNUD, les comptes du FNUAP gérés par le PNUD avaient été comparés aux grands livres auxiliaires une fois par trimestre. En outre, le PNUD a pris les dispositions nécessaires pour que le FNUAP puisse avoir accès à ses relevés bancaires par Internet. À titre de contrôle correctif, le FNUAP a vérifié tous les mois que les montants indiqués sur les relevés bancaires obtenus en ligne correspondaient bien aux chiffres figurant dans les modules du système Atlas. Le FNUAP a également fait savoir au Comité que la question de savoir si les rapprochements trimestriels étaient suffisants serait examinée lors de réunions régulières avec le PNUD. Le Comité n'est pas sûr que des rapprochements bancaires trimestriels soient suffisants.

27. Le Comité recommande que le FNUAP envisage de modifier l'accord qu'il a passé avec le PNUD et de demander à celui-ci de procéder à des rapprochements bancaires tous les mois plutôt que tous les trimestres.

4. Sommes dues par le Programme des Nations Unies pour le développement

28. Le FNUAP demande au PNUD d'effectuer des paiements en son nom dans divers pays. D'après ses comptes, le PNUD lui devait 30 350 000 dollars au 31 décembre 2005 (2003 : 7 060 000 dollars). Le montant indiqué dans les états financiers du PNUD au 31 décembre 2005 était de 29 860 000 dollars. L'écart entre les montants déclarés par les deux organisations est donc de 480 000 dollars.

29. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait rechercher l'origine de l'écart de 480 000 dollars entre ses états financiers et ceux du PNUD.

30. Le FNUAP a fait savoir au Comité que des ressources seraient affectées en 2006 à l'analyse des écarts entre les comptes. Le FNUAP et le PNUD examineraient les rapprochements tous les mois. Les comptes interfonds passeraient en mode « comptes collectifs », afin qu'il ne puisse être apporté de modification manuelle et que la comptabilité soit en équilibre.

5. Comptes débiteurs

31. Le solde des comptes débiteurs divers était de 8,6 millions de dollars au 31 décembre 2005 (5,7 millions au 31 décembre 2003). La hausse de 2,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par une augmentation de 56 % des avances de fonds au personnel et une augmentation de

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 167.

75 % des intérêts courus. Des avances de fonds au titre des indemnités pour frais d'études d'un montant de 200 000 dollars étaient en souffrance depuis plus d'un an. Bien que réglées par les fonctionnaires concernés, elles étaient encore comptabilisées comme avances. Les comptes débiteurs étaient donc surévalués de 200 000 dollars et les dépenses sous-évaluées d'autant. Le Comité s'interroge donc sur l'efficacité des mécanismes de contrôle mis en place pour veiller à ce que les avances sur indemnités pour frais d'études soient comptabilisées dans les dépenses une fois réglées. D'après le SIG, toutes les avances de fonds au titre des indemnités pour frais d'études avaient été réglées, mais les données du système Atlas ne concordaient pas. Le FNUAP a estimé qu'il n'y avait aucune incidence sur les dépenses.

32. Le Comité recommande que le FNUAP examine les indemnités pour frais d'études en souffrance depuis longtemps afin d'en vérifier l'exactitude et la validité, qu'il remédie à tout dysfonctionnement des systèmes et qu'il veille à ce que, lorsque les avances sont réglées, les comptes soient rapidement modifiés en conséquence.

33. Le FNUAP a fait savoir au Comité que les dysfonctionnements des systèmes avaient été signalés au PNUD.

6. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

34. L'Administration a fait savoir au Comité qu'il n'y avait eu aucune passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes pendant l'exercice biennal 2004-2005.

7. Versements à titre gracieux

35. L'Administration a fait savoir au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'exercice biennal 2004-2005.

8. Technologies de l'information et des communications

Progiciel de gestion intégré

36. Le montant total approuvé par le Conseil d'administration pour la mise au point du système Atlas, un progiciel de gestion intégré, était de 13,8 millions de dollars. Un montant de 6,7 millions a été dépensé pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (2002-2003 : 7,3 millions de dollars). Le total des montants dépensés depuis le début du projet est de 14 millions de dollars.

Progrès du projet Atlas

37. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD a passé un contrat pour l'examen du dispositif de contrôle interne du système Atlas, examen qui devait porter aussi sur la mise en œuvre du système au FNUAP. On trouvera les conclusions et recommandations détaillées du Comité concernant le système Atlas dans son rapport⁵ sur le PNUD (organisme chef de file) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

⁵ A/61/5/Add.1.

38. Certaines des recommandations formulées par le Comité et, par la suite, par le consultant engagé par le Bureau de l'audit et des études de performance ont déjà été prises en compte dans le cadre de la deuxième phase d'Atlas. Ainsi :

- a) Un système mondial de gestion du capital humain a été mis en œuvre pour les administrateurs recrutés sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies, et les agents recrutés au titre de contrats de louage de services et d'accords de services spéciaux;
- b) Un système de gestion de l'information utilisant les capacités d'entreposage des données d'Atlas a été mis en œuvre;
- c) Atlas a été rendu plus largement utilisable depuis l'extérieur, grâce à la mise en service du module d'achats en ligne, soumis à un dispositif de sécurité au niveau ligne;
- d) Les rapports de gestion et des outils d'établissement de rapports, notamment le tableau de bord Qualité des données, l'instantané de l'entité (*executive snapshot*) et le guide d'établissement des rapports Atlas ont été rationalisés et simplifiés;
- e) Les outils de gestion des recettes, le livre en euros et les rapports aux donateurs ont été modifiés;
- f) Des améliorations ont été apportées compte tenu de l'harmonisation des états financiers des organismes des Nations Unies et pour que les rapports soient établis dans les règles;
- g) La stratégie révisée de formation à l'utilisation du système a été mise en œuvre.

39. Le FNUAP, ayant vérifié qu'il avait été donné suite aux recommandations du Bureau de l'audit et des études de performance, estime que les principales ont été mises en œuvre. Si des progrès importants ont été réalisés, il reste au FNUAP à régler diverses questions, soit de lui-même, soit en coopération avec le PNUD.

40. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait, en concertation avec le PNUD, poursuivre ses efforts en vue d'appliquer les recommandations portant sur le dispositif de contrôle du système Atlas.

9. Dépenses de programme

41. Les dépenses de programme imputées sur les autres ressources sont de 321,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 (2002-2003 : 233,6 millions). Les dépenses relatives aux activités de programme sont passées de 233,6 millions de dollars en 2002-2003 à 321,5 millions en 2004-2005. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des recettes provenant des contributions. Il n'y a eu aucune dépense au titre du Programme consultatif technique pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, alors que des dépenses de 40 000 dollars avaient été engagées en 2002-2003.

42. Les dépenses relatives aux activités exécutées à l'échelon national par des gouvernements et financées au moyen de ressources ordinaires sont de 146,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 (2002-2003 : 125,3 millions). Les dépenses relatives aux activités exécutées à l'échelon national par des organisations non gouvernementales sont de 49,3 millions de dollars (2002-2003 : 55,1 millions). Les dépenses relatives aux activités exécutées à l'échelon national par d'autres organismes des Nations Unies sont de 11,1 millions de dollars (2002-2003 : 13,7 millions). Le montant total des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale est donc de 206,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, contre 194,1 millions pendant l'exercice précédent.

Fonds de fonctionnement

43. Le montant total net des fonds de fonctionnement était de 16,1 millions de dollars au 31 décembre 2005 (3,3 millions de dollars au 31 décembre 2003). L'augmentation de 12,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que davantage d'activités ont été menées et que des montants étaient dus depuis longtemps.

44. Les soldes des fonds de fonctionnement des organismes des Nations Unies qui ont été publiés étaient incorrects en raison d'une erreur de présentation. Le FNUAP a reconnu l'erreur, mais n'a pas proposé de modifier en conséquence le bilan de l'exercice en cours, car il jugeait le montant (200 000 dollars) peu important.

Avances de fonctionnement

45. Le Comité a sélectionné un échantillon de 15 avances de fonctionnement existant au 31 décembre 2005 afin de vérifier la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des écritures. Il n'a cependant pas été possible d'obtenir, aux fins de l'audit, les certificats de dépenses d'un montant total de 204 823 dollars se rapportant à 13 des projets de l'échantillon. Des certificats de dépenses ont été fournis pour les deux autres projets, mais un écart de 154 838 dollars a été constaté entre le solde calculé à partir des certificats et celui qui figurait dans le grand livre général. Le FNUAP n'a pas pu expliquer les raisons du retard intervenu.

46. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait d'urgence chercher l'origine des écarts constatés en ce qui concerne les avances de fonctionnement.

47. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il avait envoyé des états de rapprochement à la plupart des bureaux de pays et devait avoir terminé les rapprochements en août 2006 au plus tard.

Analyse chronologique du solde des avances de fonctionnement

48. L'analyse chronologique du solde des avances de fonctionnement au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

Tableau 3
Analyse chronologique du solde des avances de fonctionnement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde des avances de fonctionnement au 31 décembre 2005	Nombre de jours en souffrance				
	0-90	91-180	181-270	271-360	361 et plus
16 059 ^a	8 425	3 095	2 480	681	1 378
Pourcentage	53	19	15	4	9

^a Solde des avances consenties à d'autres organismes des Nations Unies compris.

49. Un montant de 4 540 000 dollars (28 %) était en souffrance depuis 180 jours ou plus au 31 décembre 2005. Cela pourrait indiquer que le partenaire de réalisation n'avait pas utilisé les avances reçues, ou n'avait pas rendu compte de leur utilisation dans les délais voulus, éventuellement en raison de la lenteur d'exécution des projets. Au cours de l'exercice, le FNUAP a pris des renseignements au sujet de ces avances. En novembre 2005, il a effectué une analyse chronologique dont il pensait qu'elle l'aiderait à assurer le suivi et la liquidation des avances en souffrance depuis longtemps.

Avances de fonds aux partenaires de réalisation

Le solde des avances de fonds aux partenaires de réalisation a augmenté depuis l'exercice biennal précédent, passant de 3 640 000 dollars à 16 090 000 dollars. Un effort s'impose donc peut-être. On trouvera dans le tableau ci-après un extrait de l'état 2 des états financiers, qui fait apparaître le montant des fonds non utilisés.

Tableau 4
Avances de fonds aux partenaires de réalisation comptabilisées dans les états financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Autres ressources	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
<i>Éléments d'actif</i>				
Fonds de fonctionnement versés aux :				
Gouvernements	9 254	6 652	3 334	1 446
Organismes des Nations Unies	945	439	3 135	
Organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales	2 862	3 345	1 262	2 102
Total	13 061	10 436	7 731	3 548
<i>Autres éléments de passif</i>				
Fonds de fonctionnement dus aux :				
Gouvernements	3 130	2 520	453	21

	Ressources ordinaires		Autres ressources	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Organismes des Nations Unies	259	5 662	79	322
Organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales	628	1 893	154	248
Total	4 017	10 075	686	269

51. Le Comité recommande que le FNUAP continue de liquider rapidement les avances de fonds qu'il consent à ses partenaires de réalisation.

Dispositif de contrôle des dépenses au titre de l'exécution nationale

52. Conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et le Programme alimentaire mondial (PAM) (membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement) ont adopté en 2005 un dispositif opérationnel commun régissant les virements de fonds aux partenaires de réalisation gouvernementaux et non gouvernementaux. Le dispositif régissant les virements de fonds aux partenaires de réalisation a été élaboré dans le but de réduire considérablement les coûts de transaction résultant des procédures administratives du système des Nations Unies.

53. Ce dispositif définit les principes régissant les modalités et procédures de virement de fonds, les procédures harmonisées, les évaluations des capacités et les activités de contrôle et expose les incidences de tous ces éléments pour la programmation. Des audits des systèmes de gestion financière des partenaires de réalisation sont prévus dans le cadre des activités de contrôle.

54. Des directives propres à chaque organisme existaient déjà en ce qui concerne les vérifications sur place et le suivi des programmes. Les directives relatives à l'administration des services d'audit sont énoncées à l'annexe IV du dispositif, dans la note technique n° 4, relative au cadre de référence des audits financiers des partenaires de réalisation, qui définit les éléments devant figurer dans les rapports d'audit. Le dispositif n'a pas encore été intégralement mis en œuvre et ne s'appliquera qu'aux audits réalisés à compter de 2006. Le Comité a cependant fait certains commentaires, énoncés en détail ci-après, sur la situation actuelle du FNUAP.

Rapports d'audit sur l'exécution nationale

55. Un rapport d'audit sur les avances et dépenses au titre de l'exécution nationale, établi par un vérificateur de projet nommé à l'échelon local, a été présenté au FNUAP pour chaque projet, chaque avance et chaque année. La Division des services de contrôle interne a examiné les rapports d'audit assortis de réserve reçus pour l'année 2004.

56. Les réserves émises s'expliquaient, entre autres, par les raisons suivantes : les documents présentés ne suffisaient pas à justifier les dépenses engagées; des dépenses n'avaient pas été comptabilisées dans les états financiers; les

confirmations bancaires faisaient défaut; des détournements de fonds avaient occasionnés des pertes; et des documents financiers étaient entachés d'erreurs.

57. Le Comité a examiné les recommandations formulées en 2005 par la Division des services de contrôle interne pour savoir quelles erreurs et omissions avaient été constatées dans le cadre des audits de projets. Ces erreurs et omissions sont résumées ci-après :

a) Les documents financiers n'avaient pas été soumis en temps voulu par les agents de réalisation;

b) Les agents de réalisation avaient présenté des certificats de dépenses qui étaient incomplets, dont l'exactitude n'avait pas été vérifiée ou pour lesquels ils n'avaient pas établi que des fonds existaient. Le fonctionnaire responsable n'avait pas signé le certificat présenté par les agents de réalisation pour valider la certification;

c) Les fonctionnaires compétents des partenaires de réalisation n'avaient pas signé les certificats de dépenses pour en attester l'exactitude, la validité et l'exhaustivité;

d) Les agents de réalisation n'avaient pas joint aux rapports d'audit tous les formulaires financiers;

e) Les agents de réalisation n'avaient pas présenté les justificatifs nécessaires concernant les dépenses.

58. Ces constatations se fondaient sur des contrôles par sondage effectués par la Division des services de contrôle interne dans les pays suivants : Arménie, Bolivie, Burundi, Cambodge, Kenya, Népal, Pakistan, Soudan, Tadjikistan et Zambie. Le Comité s'inquiète du nombre et de la nature des erreurs ou omissions mises en évidence en ce qui concerne les dépenses des projets exécutés à l'échelon national ou selon des modalités apparentées. Les états financiers n'indiquent pas le montant estimatif des dépenses pour lesquelles il n'y a pas de documents justificatifs ou qui n'ont pas été comptabilisées; d'autres informations pertinentes font également défaut.

59. Le Comité recommande que le FNUAP analyse les opinions des vérificateurs de projet nommés à l'échelon local, qui sont assorties de réserves, ou défavorables, ainsi que les cas où les vérificateurs n'ont pu se prononcer, et indiquent, dans les notes accompagnant les états financiers, l'incidence de faits ayant suscité les réserves, afin qu'il soit possible de se faire une idée du montant estimatif des dépenses qui, de l'avis des vérificateurs, n'ont pas été effectuées dans les règles.

Nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale

60. En ce qui concerne la nomination à l'échelon local des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale, le Comité a précédemment recommandé⁶ que le FNUAP impose l'enregistrement de données détaillées sur la nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale pour pouvoir vérifier si

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 87.

les critères fixés dans son Manuel des politiques et procédures de gestion financière ont bien été respectés.

61. D'après le Manuel, ce sont les partenaires de réalisation qui nomment les vérificateurs, mais les bureaux de pays peuvent intervenir si besoin est. La base de données de contrôle comprend des indications détaillées sur les entités chargées de l'audit des projets exécutés à l'échelon national, mais les données qui figurent dans la base de données sur les risques, gérée par la Division des services de contrôle, sont incomplètes. Bien que la base de données soit plus complète qu'auparavant (86 % des données en 2005, contre 82 % en 2004), certains éléments manquent encore par exemple, les vérificateurs ont-ils été nommés par le partenaire de réalisation ou par le bureau de pays.

62. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation qu'a réitérée le Comité selon laquelle il devrait entrer dans sa base de données sur les audits des projets des informations complètes sur la nomination des vérificateurs.

63. Comme le Comité l'avait précédemment recommandé⁷, le FNUAP avait indiqué qu'il définirait, dans les directives sur l'exécution nationale, des procédures et des critères permettant de veiller à ce que les vérificateurs possèdent l'indépendance, l'intégrité et les compétences requises, et que les bureaux de pays s'assureraient du respect des directives. Bien que cet impératif ait été pris en compte dans le nouveau dispositif, seuls 82 % des plans d'audit soumis pour 2005 ont été jugés adéquats par la Division des services de contrôle interne, ce qui donne des raisons supplémentaires de se demander si les vérificateurs nommés sont capables d'établir des rapports d'audit pertinents et fiables. Certains bureaux de pays ont de nouveau présenté leur plan d'audit en retard.

64. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il continue de suivre avec attention et d'examiner la qualité des plans d'audit des projets et intervienne lorsque les partenaires de réalisation et leurs vérificateurs ne respectent pas les directives applicables.

Mandat des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et champ des audits

65. Le Comité avait précédemment recommandé au FNUAP⁸ qui avait accepté, qu'il :

a) Veille à ce que l'énoncé type des missions d'audit soit accepté par le bureau de pays et le partenaire de réalisation gouvernemental, ainsi que par le vérificateur des dépenses au titre de l'exécution nationale, et à ce que le champ et la structure de l'audit correspondent à cet énoncé;

b) Dresse une liste de contrôle des règles normalement applicables en vue d'aider les bureaux de pays à respecter les prescriptions du Manuel des politiques et procédures de gestion financière du FNUAP et du dispositif régissant les virements de fonds aux partenaires de réalisation.

66. Le Comité n'a pu établir que l'énoncé de mission ait été communiqué aux vérificateurs. Par conséquent, le champ et les objectifs des audits n'étaient pas

⁷ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 89.

⁸ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 97.

systématiquement les mêmes et les rapports étaient de qualité variable, ce qui ne facilitait pas l'évaluation des risques des différents projets ni le suivi de l'évaluation des résultats.

67. Dans les recommandations susmentionnées, il avait été signalé que le Manuel des politiques et procédures de gestion financière du FNUAP comportait des lacunes et des incohérences concernant les objectifs et le champ des audits, ainsi que l'établissement de rapports d'audit, et le FNUAP n'y avait pas encore remédié.

68. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il distribue une version mise à jour du Manuel des politiques et procédures de gestion financière du FNUAP qui redéfinisse la mission des vérificateurs compte tenu des modifications apportées au système de transfert des ressources. Le Comité recommande à nouveau que le FNUAP veille à ce que tous les audits de projet couvrent le même champ.

Plans d'action des bureaux de pays

69. Le Comité a précédemment recommandé⁹ que le FNUAP entre dans une base de données globale les plans adoptés par les bureaux de pays pour donner suite aux rapports d'audit des projets exécutés à l'échelon national. En décembre 2005, le Comité a constaté que la nouvelle base de données sur les risques contenait bien des renseignements détaillés sur les plans d'action de certains bureaux de pays, mais pas de tous.

70. La Division des services de contrôle interne s'est servi de la base de données globale sur les audits et les recommandations pour revoir où en était l'application des recommandations issues des audits des bureaux de pays. Après la publication des rapports d'audit les concernant, les bureaux de pays sont censés entrer dans le système de gestion des recommandations d'audit, des données mises à jour sur les mesures qu'ils se proposent de prendre. Le Service de l'audit a examiné, dans le cadre des audits de gestion, les mesures de suivi prises par les bureaux de pays, et a constaté qu'il faudrait renforcer leurs capacités en la matière.

Présentation des rapports d'audit sur les dépenses au titre de l'exécution nationale

71. D'après le Manuel des politiques et procédures de gestion financière du FNUAP, les rapports d'audit sur les dépenses au titre de l'exécution nationale doivent être communiqués au siège au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'audit. Bien qu'ayant constaté qu'une grande partie des dépenses au titre de l'exécution nationale ont été vérifiées au cours de l'exercice précédent (59 %), le Comité demeure préoccupé par le fait que des bureaux de pays soumettent leurs rapports en retard.

72. Bien que le nouveau dispositif régissant les virements de fonds aux partenaires de réalisation ne précise pas à quelle date les rapports d'audit doivent être soumis, il est préoccupant qu'ils ne l'aient pas été rapidement et que la base de données sur les risques n'ait pas été mise à jour, dans la mesure où ils devaient servir à vérifier la régularité des dépenses au titre de l'exécution nationale de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, soit 195,6 millions de dollars (2003 : 135,6 millions de dollars).

⁹ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 112.

73. La base de données du FNUAP sur les audits internes comprend 1 406 projets pour l'année 2004, dont 904 (64 %) ont fait l'objet d'un audit. En octobre 2005, seuls 789 rapports d'audit (87 %) avaient été reçus et étaient à l'examen.

74. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait prendre des mesures plus déterminées à l'égard des bureaux de pays qui enfreignent systématiquement les directives de l'organisation concernant la vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale.

Dépenses au titre de l'exécution nationale couvertes par les audits

75. Les dépenses au titre de l'exécution nationale s'élèvent 113,2 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2004 (versements directs non compris). En octobre 2005, les vérifications faites à l'échelon local portaient sur un montant total de 85,5 millions de dollars (76 %). En 2005, il était prévu de vérifier des dépenses d'un montant total de 105,2 millions de dollars. En mai 2006, les données portant sur 2005 n'avaient pas encore été communiquées au Comité.

76. Comme le Comité l'avait précédemment recommandé¹⁰, le FNUAP a accepté, de chiffrer l'incidence financière des faits ayant donné lieu aux réserves des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et d'évaluer ces réserves, compte tenu des mesures de suivi prévues, pour voir si elles étaient justifiées. Il a été constaté que d'après de nombreux rapports d'audit les contrôles internes étaient insuffisants et les documents financiers requis étaient incomplets ou manquants. Faute de moyens suffisants, le FNUAP n'avait pu chiffrer l'incidence financière de tous faits ayant suscité des réserves et, dans certains cas, les motifs des réserves n'avaient pas été entrés dans la base de données sur les rapports d'audit.

77. Le Comité avait précédemment signalé qu'il n'existait pas au siège du FNUAP de base de données qui permette de retracer ou d'analyser l'évolution des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale et donc de mesurer les risques afférents aux projets exécutés dans les différents pays. Une nouvelle base de données sur les risques est administrée par le Service de l'audit, mais du fait de nouveau de l'insuffisance des moyens, elle ne fonctionne pas encore aussi bien que prévu.

78. Le Comité a comparé les dépenses au titre de l'exécution nationale renseignées par les partenaires de réalisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 aux informations figurant dans la base de données du Service de l'audit, le système Atlas, les rapports des vérificateurs de projet et les états financiers de l'exercice biennal, et a constaté des différences qui font douter de l'exactitude de la base de données ou des rapports utilisés. Le FNUAP a fait savoir qu'il s'attendait à ce que des différences existent entre les bases de données et le grand livre général, en raison de la date de saisie des données et d'autres facteurs, et que des rapprochements devraient donc être effectués. Il prévoyait de remédier à ces insuffisances en apportant les modifications nécessaires à la base de données.

79. Le Comité recommande que la base de données sur les rapports concernant la vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale soit mise à jour de façon systématique, pour que l'incidence financière des faits ayant donné lieu à des opinions d'audit assorties d'observations puisse être chiffrée. Le Comité recommande en outre que le FNUAP détermine le montant

¹⁰ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 117.

des ressources dont il devrait disposer pour pouvoir tenir à jour la base de données.

Coûts de la vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale

80. Le Comité a constaté que le FNUAP avait saisi des données relatives aux coûts dans la base de données sur les rapports d'audit, quand il disposait de ces informations, mais qu'il n'avait pu obtenir tous les renseignements nécessaires des divers bureaux de pays. En juillet 2006, pour l'année 2004, les coûts de 80 % des audits réalisés avaient été saisis, tandis que pour l'année 2005, les coûts avaient été saisis pour tous les audits de projet sauf quatre.

81. Le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a à nouveau adressée le Comité selon laquelle il devrait continuer d'entrer dans sa base de données des informations complètes sur les coûts des audits des projets.

10. Dépenses diverses

Personnel occupant des postes financés sur des projets, et affecté à des fonctions relevant du budget d'appui biennal

82. Le récapitulatif des activités de programme figurant dans les états financiers provisoires au 31 décembre 2005 comprenait des dépenses de programme d'un montant de 108,7 millions de dollars, dont 10 940 000 dollars avaient été utilisés pour financer des postes de personnel de projet. Une analyse des postes financés sur le budget d'appui biennal (postes d'administrateur recruté sur le plan international et d'agent des services généraux au siège) et des postes du siège financés sur les budgets des projets a été réalisée à partir des rapports SIG établis le 24 avril 2006 par la Division des ressources humaines. Cette analyse est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5

Nombre de postes financés sur le budget d'appui biennal et de postes financés sur les budgets des projets en 2004 et 2005

Année	Administrateurs occupant des postes financés sur le budget d'appui biennal	Agents des services généraux financés sur le budget d'appui biennal	Postes d'administrateurs financés à l'aide de projets (y compris les engagements de durée limitée)	Agents des services généraux occupant des postes financés à l'aide de projets (y compris les engagements de durée limitée)
2004	184	92	177	28
2005	201	101	213	38

83. Certains membres du personnel du FNUAP affectés à des fonctions imputées sur le budget d'appui biennal avaient été nommés à des postes financés par des projets en raison du manque de fonds affectés au personnel dans le budget d'appui biennal. De plus, ces postes de projets n'avaient pas été approuvés par le Conseil d'administration, même si les fonctionnaires engagés remplissaient des fonctions imputées sur le budget d'appui biennal. En raison de cette répartition du personnel entre les projets et le budget d'appui biennal, les dépenses au titre des frais de voyage, qui auraient dû être imputées sur le poste correspondant du budget d'appui biennal, l'ont été sur des fonds alloués aux projets, ce qui permettait en apparence

de réaliser des économies dans le budget d'appui biennal, alors que ce n'était pas le cas.

84. En outre, le Comité a examiné une liste, au 3 octobre 2005, des fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international et des agents des services généraux au siège occupant des postes financés par des projets. La liste comprenait 94 unités administratives et 280 fonctionnaires répartis entre ces unités. Quarante-huit fonctionnaires étaient des administrateurs auxiliaires et 44 avaient été engagés pour une durée limitée. Le Comité a noté que des fonctionnaires nommés à des postes ordinaires relevant de la série 100 du Règlement du personnel étaient inscrits sur des postes financés par des projets du FNUAP qui étaient réservés à des fonctionnaires relevant de la série 200 du Règlement du personnel.

85. Lorsqu'il a examiné les lettres de nomination et les rapports d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences de 40 membres du personnel, le Comité a noté que ces documents ne précisaient pas les fonctions et responsabilités de ces membres du personnel à l'égard du projet pour lequel ils avaient été nommés. En conséquence, le Comité a estimé que 5 % des personnes engagées dans le cadre de contrats de la série 200 financés par des projets ne remplissaient pas des fonctions liées aux projets et devraient en réalité être financés sur le budget d'appui biennal.

86. Les personnes nommées à des postes financés par des projets qui devraient être financés sur le budget d'appui biennal occupaient des postes de classes différentes dans toute l'Organisation. Quatre membres du personnel nommés pour une durée limitée occupaient des postes financés sur le budget de base. Ces postes devraient être financés sur les budgets des projets et non sur le budget d'appui biennal.

87. En 2005 et 2006, le FNUAP a publié des avis de vacance de poste. Le Comité, en examinant attentivement les titres de ces postes, a constaté que les fonctions et responsabilités qui s'y rattachaient n'étaient pas liées seulement aux projets et qu'ils n'auraient peut-être pas dû être financés sur les budgets des projets. Quelques exemples sont fournis ci-après :

Tableau 6
Avis de vacance de poste publiés en 2005 et 2006

<i>Catégorie</i>	<i>N° de l'avis</i>	<i>Titre du poste</i>	<i>Unité administrative</i>
ICS10 L-3	VA/FPA/26/2006	Spécialiste de la coordination des finances et de la gestion (New York)	Division des services de gestion
L-4	VA/FPA/089/2005	Spécialiste de la planification stratégique (New York)	Groupe de la planification stratégique/Bureau du Directeur exécutif
L-2 ALD-3	VA/FPA/088/2005	Spécialiste de fonds d'affectation spéciale thématiques (New York)	Division de l'information et des relations extérieures

<i>Catégorie</i>	<i>N° de l'avis</i>	<i>Titre du poste</i>	<i>Unité administrative</i>
L-5	VA/FPA/090/2005	Conseiller régional, Suivi et évaluation (Addis-Abeba)	Division de l'Afrique
ALD-3	VA/FPA/086/2005	Analyste des affaires publiques (New York)	Division de l'information et des relations extérieures

88. Si le Comité est conscient des contraintes budgétaires, des difficultés que présente la gestion d'une organisation complexe et du fait que certains postes ne pouvaient être strictement répartis entre le budget d'appui biennal et les projets, il signale néanmoins les motifs de préoccupation suivants :

a) La nomination des membres du personnel occupant des postes financés à l'aide de fonds alloués aux activités de programme faisaient l'objet d'un contrôle insuffisant ou inefficace;

b) Les postes financés à l'aide des budgets des projets n'étaient pas indiqués de façon détaillée dans le budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 approuvé par le Conseil d'administration (bien qu'ils l'aient été dans les programmes par pays);

c) Les postes financés à l'aide des budgets des projets dépendaient de la poursuite du financement de ces projets et aucune directive claire n'existait sur la marche à suivre lorsque ces fonds seraient épuisés.

89. Le Comité recommande que le FNUAP se penche sur la question des membres du personnel qui sont recrutés sur des postes financés à l'aide de fonds affectés aux projets mais dont les fonctions relèvent du budget d'appui biennal et prenne les mesures correctives qui s'imposent.

90. Le FNUAP est également convenu, comme l'a recommandé le Comité, de veiller à ce que ses divisions et bureaux fassent en sorte que les fonds des projets servent à financer des activités qui contribuent à atteindre les objectifs des projets et figurent dans les plans de travail et les budgets qui s'y rapportent.

91. Le FNUAP a indiqué qu'il travaillait, de concert avec le PNUD et l'UNICEF, à l'élaboration d'un nouveau mode de présentation du budget qui permettrait une plus grande souplesse dans le recrutement. Le FNUAP a également indiqué qu'il avait mis sur pied un comité chargé d'examiner et d'approuver la création de postes financés par les programmes.

11. Gestion des achats et des contrats

Commandes en cours

92. Des commandes qui ne concordaient pas et ne pouvaient donc être soldées étaient indiquées comme en cours dans le système Atlas, même si les biens et services auxquels elles correspondaient avaient souvent été reçus et payés. Le Comité a reçu un état de toutes les commandes en cours au 5 septembre 2005 et en a extrait toutes les commandes datant de plus de six mois. On trouvera ci après des exemples de commandes en cours figurant sur cet état :

Tableau 7
Commandes en cours

<i>Numéro</i>	<i>Date d'envoi</i>	<i>Progression</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (en dollars)</i>
2761	12/10/2004	Reçue	Fournitures médicales	1 694 800
2898	19/10/2004	Reçue	Fournitures médicales	6 755
4545	08/02/2005	Non reçue	Contraceptifs oraux	22 620
5120	31/12/2004	État inconnu	Préservatifs	371 172
4977	08/03/2005	Partiellement reçue	Fournitures médicales	177 860
3823	09/12/2004	État inconnu	Fournitures médicales	2 068 390
3441	16/11/2004	État inconnu	Matériel médical	14 446
Total				4 356 043

93. Un nettoyage adéquat des données n'a pas été fait. Une telle épuration aurait permis de s'assurer que les dépenses figurant dans le grand livre général et dans l'état des engagements et des projets étaient inscrites de façon exacte, complète et pour l'année appropriée.

94. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de réviser les commandes demeurées en cours pendant une longue période et de solder toutes les commandes dès que les biens et services ont été reçus.

95. Le FNUAP a informé le Comité que l'adjoint aux finances et à l'ordonnancement prenait des dispositions pour réviser toutes les commandes en cours afin soit de les solder immédiatement soit d'appeler l'attention des acheteurs sur ces commandes pour qu'ils puissent régler les problèmes éventuels et fermer le compte. En outre, le FNUAP a informé le Comité que tous les acheteurs de la Section des achats avaient achevé leur formation en cours d'emploi en comptabilité des achats et avaient reçu pour instructions de répéter cet exercice tous les mois pour solder les commandes chaque fois que cela était possible.

État des livraisons de marchandises non mis à jour dans le système Atlas

96. Conformément aux prescriptions du Manuel financier du FNUAP, dès que les marchandises ont été livrées à destination et inspectées, l'agent autorisé du bureau concerné doit saisir une mention à cet effet dans Atlas. Dans le cas des marchandises reçues en bon état, le fait de cocher la case « reçu » du système Atlas remplace le rapport de réception et d'inspection. Dans le cas des marchandises qui ne sont pas reçues en bon état, l'agent responsable de la réception des marchandises doit noter ce fait dans Atlas et établir le rapport de réception et d'inspection.

97. Toutes les fournitures, tout le matériel et tous les biens ou marchandises reçus par le FNUAP (tant au siège que dans les bureaux de pays) doivent être immédiatement inspectés pour s'assurer qu'ils sont en bon état et satisfont aux conditions du bon de commande. Toute différence doit être signalée immédiatement au bureau qui a émis le bon au moyen d'un rapport de réception et d'inspection dûment établi et signé.

98. Le Comité a examiné un rapport Atlas sur tous les bons de commande émis au siège et dans les bureaux de pays pour les années 2004 et 2005. La case « reçu »

d'Atlas n'était pas cochée dans 95 % des cas, ce qui indique que les marchandises reçues étaient défectueuses, endommagées ou ne correspondaient pas au bon de commande. Cependant, très peu de rapports de réception et d'inspection ont été envoyés au bureau d'origine du bon de commande. Même si la case n'avait pas été cochée, d'autres procédures d'audit indiquaient que les marchandises avaient bien été reçues.

99. Si le Comité a noté que la réception du rapport de réception et d'inspection n'était pas une condition préalable au règlement d'un bon de commande, de longs retards et des procédures de suivi inadéquates pourraient compromettre les possibilités de recours du FNUAP contre les fournisseurs lorsque des produits endommagés sont livrés. Bien qu'il ait été régulièrement rappelé que les rapports de réception et d'inspection devaient être établis dans les meilleurs délais et de façon exacte, le Comité a observé que, tant au siège que dans les bureaux de pays, la case « reçu » d'Atlas n'avait pas été cochée pour des bons de commande de 2004 et 2005.

100. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de contrôler les cases « reçu » du système Atlas qui n'ont pas été cochées et d'assurer le suivi des rapports de réception et d'inspection non reçus.

101. Le FNUAP a informé le Comité que la Section des achats vérifierait la réception effective des commandes et que le système de suivi des commandes faciliterait cette vérification. Cette exigence a également été soulignée dans les ateliers de formation sur les achats.

Suivi des dépenses

102. Le PNUD effectue pour le compte du FNUAP des paiements dans différents bureaux de pays. Cependant, le FNUAP n'a aucun moyen de savoir si les paiements ont effectivement été versés aux fournisseurs. Le PNUD ne transmet au FNUAP aucun document attestant que les paiements ont été faits. De plus, sur les rapports Atlas, la date indiquée pour un paiement ne correspondait pas au paiement effectif.

103. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de mettre en œuvre, avec le PNUD, un mécanisme de suivi des paiements pour les bureaux de pays.

Non-respect des délais d'entrée des bons de commande dans le système Atlas

104. Au bureau de pays situé en Namibie, le Comité a noté que des bons de commande d'une valeur totale de 98 085 dollars avaient été entrés dans le système Atlas après la date de facturation. Cette lacune indique que les bons de commande n'avaient pas été entrés dans le système avant l'achat de biens ou de services. Elle indique également que les dépenses inscrites dans Atlas pourraient être sous-évaluées (selon la méthode de la comptabilité d'exercice) étant donné que des biens ou des services ont pu être reçus par le FNUAP sans pour autant avoir été entrés dans le système Atlas.

105. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) veiller à ce que tous les bureaux de pays respectent les procédures d'achat et b) mettre à jour le système Atlas en y entrant les demandes d'achat et les bons de commande qui n'y figurent pas encore.

Montants apparaissant comme payés par le FNUAP sur les états de compte des fournisseurs mais non dans le système Atlas

106. Le système Atlas autorise les paiements manuels, auquel cas le compte est acquitté par chèque et le décaissement ultérieurement saisi dans le système comme paiement manuel. Le PNUD a pour politique de n'autoriser de tels paiements qu'à hauteur de 5 % des paiements totaux. Dans les bureaux de pays où il n'avait pas de compte bancaire, le FNUAP n'avait aucun moyen de vérifier la manière dont les décaissements avaient été effectués, surtout s'ils l'avaient été à partir d'un compte du PNUD.

107. Par exemple, des paiements s'élevant à 106 681 dollars ont été versés à un fournisseur. Cependant, ces paiements n'ont pas été saisis dans le système Atlas. En conséquence, les dossiers Atlas étaient incomplets. Ce problème indique également que des postes des états de rapprochement bancaire n'ont pas été dûment vérifiés.

108. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait vérifier si le nombre de paiements manuels non enregistrés est élevé.

Défaut de clarté des indicateurs du cadre de résultats stratégiques

109. Le Comité a examiné le cadre de résultats stratégiques pour déterminer si les indicateurs d'objectifs et de résultats définissaient clairement les rôles et fonctions que le FNUAP est censé remplir et pour lesquels il doit rendre des comptes. Les indicateurs d'objectifs et de résultats du cadre de résultats stratégiques n'étaient pas toujours clairement définis de manière à indiquer les résultats dont le FNUAP est responsable.

110. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de poursuivre ses efforts pour améliorer la structure du cadre de résultats stratégiques en vue d'atteindre les objectifs du Fonds.

Politique en matière de dons

111. Conformément à l'alinéa 1) de l'article 1.2 du document intitulé « Statut et droits et devoirs essentiels des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies » (ST/SGB/2002/13 du 1^{er} novembre 2002), « [a]ucun fonctionnaire ne peut accepter d'une source non gouvernementale une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ou une rémunération s'il n'a obtenu au préalable l'assentiment du Secrétaire général ».

112. La Section des achats a mis en œuvre une politique selon laquelle tout don reçu par un membre du personnel doit être inscrit dans un registre tenu par le chef de la Section des achats, et conservé par lui. Une fois l'an, tous les dons reçus sont mis en commun avec ceux du Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD et distribués aux membres du personnel des deux organisations par tirage au sort. Même si la Section des achats et les bureaux de pays, notamment, ont reçu des dons de fournisseurs, le FNUAP n'avait pas de politique en matière de déontologie, de dons et de dépenses de représentation. De plus, rien ne prouvait que ces dons avaient été reçus avec l'assentiment du Secrétaire général.

113. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait élaborer une politique strictement conforme aux règles de l'Organisation des Nations Unies en matière de dons.

Planification des achats

114. La planification des achats est essentielle pour solliciter en temps utile des soumissions, des offres ou des propositions, assurer un bon rapport coût-efficacité, conclure des accords à long terme et réduire les délais de livraison. Conformément à la procédure d'achat du FNUAP et afin de réduire les délais de livraison, la Section des achats invite tous les bureaux de pays à inscrire leurs plans respectifs d'achats d'articles liés à la santé en matière de procréation dans le registre de gestion des produits des pays le plus tôt possible dans l'année. En se fondant sur cette information, la Section des achats peut prendre contact avec les grands fabricants, qui ajustent leur production en conséquence.

115. Les bureaux de pays du FNUAP ont reçu instruction de remplir le formulaire de plan d'achat et de le transmettre à la Section des achats. Cependant, les bureaux de pays ne se sont pas conformés à cette exigence.

Échelonnement des demandes d'achat

116. En 2004, sur un total de 1 935 bons de commande émis par le siège du FNUAP pour les bureaux de pays, 832 (43 %) l'ont été au cours des trois derniers mois de l'année. De plus, les bureaux de pays du FNUAP ont émis 60 % de leurs demandes d'achats au cours des quatre derniers mois de l'année, même si la Section des achats leur avait maintes fois demandé d'échelonner les besoins sur toute l'année.

117. Le FNUAP a informé le Comité que des mesures seraient prises pour fournir une assistance aux bureaux de pays afin de les aider à remplir correctement le formulaire de plan d'achat. Le fait que les équipes régionales d'achat aient mis davantage l'accent sur les clients a permis d'améliorer la situation. Cependant, il est admis que beaucoup de choses restent encore à faire dans ce domaine. La Section des achats a demandé à tous les bureaux de pays de présenter leurs plans d'achat au cours d'ateliers de formation tenus pendant le premier semestre de 2006 et compte envoyer des rappels à ce sujet.

118. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de veiller à ce que les bureaux de pays communiquent à la Section des achats des plans d'achat annuels détaillés afin de faciliter une répartition égale des achats sur toute l'année.

Absence de stratégie de gestion de l'environnement

119. Contrairement aux objectifs environnementaux de l'organisation, le FNUAP n'a pas de document officiel énonçant sa stratégie de gestion de l'environnement. Cette stratégie est nécessaire pour acheter des biens et des services dont la production, l'utilisation et l'élimination sont écologiques et, dans la mesure du possible, également économiques. Les préoccupations environnementales, touchant par exemple la consommation d'énergie, la toxicité, l'épuisement de la couche d'ozone, les rayonnements et l'utilisation de matières recyclées, peuvent entraver la réalisation des objectifs du FNUAP et doivent être examinées avant d'établir définitivement les besoins de biens et de services. La Section des achats était à examiner le document relatif à une politique d'achat durable établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec le PNUD/Bureau des services d'achats interorganisations, pour définir et mettre en

œuvre une stratégie concernant les fournisseurs qui soit respectueuse de l'environnement.

120. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de faire l'examen des préoccupations environnementales et de recenser des moyens d'harmoniser les achats avec une stratégie de gestion de l'environnement, en consultation avec d'autres organismes et institutions des Nations Unies.

12. Budgétisation axée sur les résultats

121. Dans son rapport précédent¹¹, le Comité avait encouragé le FNUAP à poursuivre le développement de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, en coordination avec d'autres organismes, afin de tirer parti des pratiques optimales et des enseignements accumulés.

122. Le FNUAP et ses organisations partenaires en ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats ont exposé les progrès réalisés dans ce domaine au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) en juillet 2005, au cours de l'établissement du budget d'appui biennal de 2006-2007. Le Comité consultatif a félicité le FNUAP de ses efforts. Le plan de budgétisation axée sur les résultats comprend plusieurs échéances :

a) En juin 2006, il était prévu de soumettre aux Conseils d'administration réunis conjointement un document présentant les options en matière de budgétisation axée sur les résultats afin de recueillir leurs réactions;

b) Par la suite, au cours de l'automne 2006, les trois organismes partenaires prévoient tenir avec le CCQAB une session multilatérale au cours de laquelle ils présenteront un projet de modèle de budget axé sur les résultats. À cette même occasion, le CCQAB sera informé de la nouvelle méthode d'établissement du budget, consistant notamment à utiliser les données provenant du progiciel de gestion intégrée de chaque institution;

c) En janvier 2007, les trois organismes prévoient soumettre au Conseil d'administration pour approbation définitive leur projet final de budget d'appui biennal axé sur les résultats;

d) Cette dernière étape serait suivie de l'établissement du premier budget d'appui biennal axé sur les résultats, que le FNUAP prévoit soumettre au Conseil d'administration en septembre 2007.

Rapports annuels incomplets présentés par les bureaux de pays

Depuis peu, pour améliorer le système d'établissement de rapports fondé sur les résultats, les bureaux de pays doivent présenter des rapports annuels. En 2005, près de 80 % des bureaux de pays ont présenté leur rapport annuel dans les délais ou avec peu de retard. En mars 2006, certains de ces rapports annuels étaient incomplets, n'avaient pas été achevés en temps utile ou n'avaient pas été établis du tout pour les années 2004 et 2005, comme l'indique le tableau 8.

¹¹ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par.260.

Tableau 8
Bureaux de pays ayant présenté des rapports annuels
incomplets ou n'en ayant pas présenté pour l'année 2005

Chili	Tableaux 1 et 3 non remplis. Rapport de 2004 présenté trois mois après l'expiration du délai de l'année dernière
Djibouti	Corps du rapport incomplet. Rapport de 2004 présenté un mois après l'expiration du délai de l'année dernière
Lesotho	Tableau 2 rempli partiellement. Rapport de 2004 présenté près de six semaines après l'expiration du délai de l'année dernière et dans le format de 2003
Liban	Corps du rapport incomplet et tableaux 2 et 3 remplis partiellement
Lituanie	Aucun rapport annuel
Mali	Tableaux remplis partiellement. Rapport annuel de 2004 rempli partiellement
Panama	Corps du rapport incomplet
Somalie	Aucun rapport annuel pour la seconde année consécutive
Togo	Tableau 2 rempli partiellement
Uruguay	Aucun rapport annuel pour la seconde année consécutive
Venezuela (République bolivarienne du)	Tableaux 1 et 2 remplis partiellement
Yémen	Corps du rapport incomplet et tous les tableaux remplis partiellement. Rapport de 2004 présenté six semaines après l'expiration du délai de l'année dernière

124. En outre, en mars 2006, plusieurs rapports présentés par le siège étaient incomplets, n'avaient pas été achevés à temps ou n'avaient pas été établis du tout pour l'année 2005, ainsi qu'il est indiqué au tableau 9 :

Tableau 9

Rapports annuels incomplets présentés par le siège pour l'année 2005

Division de l'Asie et du Pacifique	Rapports annuels incomplets
Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale	Rapports annuels incomplets
Service de la Division de l'appui technique à l'exception du Service du VIH/sida	Aucun rapport annuel

125. L'établissement des rapports annuels est surveillé et des explications sont exigées de ceux qui ne respectent pas les prescriptions. Cependant, le Comité craint que cet état de choses ne trahisse le caractère inadéquat et inefficace des mesures censées assurer l'exhaustivité, l'exactitude et la présentation en temps utile des rapports. Ces rapports sont nécessaires pour surveiller le respect des objectifs du cadre de financement pluriannuel et sans ce mécanisme le concept même de gestion axée sur les résultats perd tout son sens.

126. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de corriger les lacunes des rapports annuels sur les résultats.

Manque de clarté des indicateurs du cadre de résultats stratégiques

127. Le Comité a examiné le cadre de résultats stratégiques pour déterminer si les indicateurs de buts et d'objectifs définissaient clairement les rôles et fonctions que le FNUAP est censé remplir et dont le FNUAP doit rendre compte. Les indicateurs de buts et d'objectifs du cadre de résultats stratégiques n'étaient pas toujours clairement définis de manière à indiquer les résultats dont le FNUAP est responsable.

128. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de poursuivre ses efforts pour améliorer la structure du cadre de résultats stratégiques afin d'atteindre les objectifs de l'organisation.

13. Rapports aux donateurs

Défaut de surveillance des rapports sur les progrès

129. Outre les ressources de base, le FNUAP reçoit des contributions des donateurs au titre des fonds d'affectation spéciale et du cofinancement. Ces contributions sont réservées pour des projets spécifiques pour lesquels les donateurs ont passé des accords avec le FNUAP, dans lesquels sont stipulés, entre autres, la nature et la durée du projet, les ressources qui lui sont affectées et les rapports à présenter. Dans la majorité des accords, le donateur exige du FNUAP deux types de rapports, à savoir un rapport financier et un rapport sur les progrès.

130. Dans le cas des cinq accords retenus dans notre échantillon, le FNUAP s'est acquitté de ses obligations pour ce qui est de la communication des rapports financiers. Les rapports sur les progrès font le point sur l'avancement de la mise en œuvre du projet concerné. Ils sont établis par les bureaux de pays du FNUAP, étant donné que ces derniers disposent de toute l'information pertinente. Le Comité avait

antérieurement recommandé¹² que le FNUAP surveille la communication des rapports sur les progrès aux donateurs. Ces rapports n'ayant pas été transmis au siège, il n'a pas été possible de déterminer si tous les rapports sur les progrès nécessaires avaient été établis au cours de l'année.

131. La communication des rapports sur les progrès n'a pas été surveillée par une unité du siège bien que la responsabilité de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un projet incombe au bureau du FNUAP chargé de la gestion du projet. Les raisons fournies au Comité pour expliquer cette situation sont que le siège ne sait pas très bien de qui relève cette fonction et manque de ressources pour s'en acquitter. Selon le Service de la mobilisation des ressources, la communication des rapports sur les progrès n'a fait l'objet d'un suivi que lorsqu'un donateur a signalé au siège qu'il n'avait pas reçu de rapport. Un suivi était alors fait et le rapport en souffrance communiqué au donateur. Par suite de l'absence de surveillance au siège, les donateurs risquent de devoir attendre les rapports sur l'avancement de leurs projets.

132. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation que lui a de nouveau adressée le Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des projets soient bien communiqués aux donateurs ainsi que l'exigent les accords passés avec eux.

14. Services communs

Accords sur le niveau de services

133. Dans son rapport précédent¹³, le Comité a signalé qu'il n'existait entre le FNUAP et le PNUD aucun accord définissant les services et responsabilités précis qui seraient fournis. Le FNUAP a informé le Comité qu'en raison de la mise en œuvre du système Atlas, le FNUAP et le PNUD étaient convenus de reporter l'établissement définitif d'accords sur le niveau de services. Le FNUAP avait espéré conclure ces accords au plus tard en juillet 2004. En 2005, le FNUAP et le PNUD ont conclu et signé l'accord concernant les différentes unités administratives.

134. Au cours des négociations relatives aux accords sur le niveau de services au siège, le FNUAP avait proposé au PNUD d'établir une liste de prix commune, semblable à celle qui avait été acceptée pour les services de bureaux de pays. Cependant, aucun consensus n'a été atteint sur cette proposition. S'agissant de la méthode d'établissement des prix, le FNUAP a demandé que soient utilisés les volumes effectifs découlant des transactions enregistrées dans le système Atlas, sur la base d'éléments déterminants des coûts convenus, mais le PNUD a indiqué que, pour des raisons techniques, il ne serait pas en mesure d'appliquer cette méthode et a demandé que la méthode d'établissement des coûts utilisée par le passé soit maintenue (répartition entre les différentes institutions clientes des coûts comptabilisés pour chaque département fournissant des services). Le PNUD a également assuré au FNUAP qu'une méthode d'établissement des coûts fondée sur le système Atlas serait élaborée et incluse dans les mises à jour futures des accords sur le niveau de services du siège. Le FNUAP était en train de réviser les accords sur le niveau de services.

¹² Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 295.

¹³ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 291.

135. Le Comité recommande que le FNUAP accélère ses efforts, de concert avec le PNUD, pour élaborer une méthode d'établissement des coûts qui corresponde au niveau de services reçus.

15. Division des services de contrôle interne

136. Dans son rapport précédent¹⁴, le Comité a fait état des fonctions remplies par la Division des services de contrôle interne. Le poste de directeur adjoint de ce service est vacant depuis environ un an. Le FNUAP a informé le Comité que ce poste serait pourvu à compter de septembre 2006.

Lacunes des arrangements de contrôle interne

137. En janvier 2003, dans les fonctions d'audit interne du FNUAP, entraient les analyses de risque, les systèmes de contrôle d'accès, l'audit de la gestion, la surveillance des services rendus par les centres d'audit régionaux du PNUD, les conseils à la direction du FNUAP, le suivi des audits des projets réalisés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales, la surveillance de la mise en œuvre des recommandations d'audit et l'organisation et la réalisation d'enquêtes spéciales.

138. L'ancien Comité de contrôle n'a pas défini expressément et de façon détaillée la place occupée par l'audit interne dans la structure organisationnelle du FNUAP. Bien que ce Comité ait approuvé en novembre 2003 le plan d'audit interne pour 2004, la portée des activités prévues n'a été ni définie ni expliquée en détail de manière à expliquer l'écart éventuel entre la réalité et les attentes. Le plan a été révisé mais n'a pas été officiellement mis à jour, approuvé et communiqué aux autres services du FNUAP.

139. Jusqu'au 14 mars 2006, le responsable du Service d'audit était membre du comité de gestion et participait donc aux délibérations sur les politiques et procédures concernant les questions de gestion. Sans une charte approuvée, les véritables fonctions, objectifs et caractéristiques positives de la fonction d'audit interne pourraient être mal compris par la direction, l'indépendance étant aussi éventuellement compromise.

140. En 2005, le Directeur exécutif a décidé de renforcer encore les procédures de contrôle interne du FNUAP en approuvant la création d'un comité de contrôle composé de cinq membres indépendants et doté d'une charte conforme aux meilleures pratiques internationales. Le comité de contrôle a été nommé et doit se réunir à l'automne 2006. Bien que les fonctions du comité aient été définies, une charte n'a pas encore été officiellement approuvée. Le Comité encourage le FNUAP à continuer de suivre l'évolution de l'Organisation des Nations unies en ce qui concerne l'examen global des principes de gouvernance et l'incidence de cet examen sur ses propres arrangements, y compris la charte du comité de contrôle.

141. Bien que le Comité des commissaires aux comptes ait noté le travail qui a été fait pour passer du Système intégré de gestion (SIG) au système Atlas, il trouve regrettable que la Division des services de contrôle interne n'ait pas été invitée plus souvent à se pencher sur des questions concernant les états financiers et les systèmes de contrôle interne, en raison principalement d'un manque de capacité au sein du

¹⁴ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 272.

service d'audit interne. La plupart des membres de ce service, qu'il s'agisse du responsable ou des spécialistes, sont des comptables agréés qui seraient en mesure d'apporter une contribution à l'audit des systèmes financiers et des transactions.

142. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation que lui avait à nouveau adressée le Comité, selon laquelle il devrait élaborer et approuver une charte d'audit interne énonçant l'objectif de la fonction d'audit interne et les pouvoirs et responsabilités qui y sont associés.

Rapports de contrôle

143. Sur les 58 (par rapport à 61 en 2003) audits et examens de gestion consacrés au FNUAP, deux (un en 2003) portaient sur le siège. Comme lors de l'exercice biennal précédent¹⁵, il n'a été procédé à aucune évaluation de la fiabilité des données comptables et autres utilisées par le FNUAP pour établir ses états financiers. Le nombre de rapports d'audit interne publié en 2005 par rapport à 2004 a augmenté de huit, pour atteindre 26. Le FNUAP a considéré qu'en dépit de cette augmentation du nombre de rapports, la capacité du service d'audit interne était insuffisante et il prévoyait accroître cette capacité.

144. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation que lui a de nouveau adressée le Comité, selon laquelle il devrait faire en sorte que les audits soient davantage axés sur la vérification de la fiabilité des données comptables et autres utilisées pour établir les états financiers.

Évaluation des bureaux de pays et recommandations d'audit interne

145. Pour chaque bureau de pays, la Division des services de contrôle interne a évalué la qualité des contrôles internes en utilisant le système de notation suivant : satisfaisant, partiellement satisfaisant et déficient. Les rapports d'audits spéciaux ne sont pas notés. Le tableau 10 indique les notes obtenues par les rapports d'audit interne des bureaux de pays du FNUAP au cours de l'exercice biennal.

Tableau 10
Évaluation des bureaux de pays

<i>Année</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Partiellement satisfaisant</i>	<i>Déficient</i>	Total
2003	7	11	4	22
2004	4	10	4	18
2005	3	19	4	26

146. Le Comité avait précédemment recommandé¹⁶ que le FNUAP veille à ce que tous les bureaux de pays l'informent de la suite donnée à toutes les recommandations qui n'ont pas été intégralement appliquées et leur impose des délais pour qu'ils répondent sans retard.

¹⁵ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 277.

¹⁶ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 282.

147. Le FNUAP a intégré les détails des recommandations et des mesures auxquelles elles ont donné lieu dans le système complet de base de données sur les audits et les recommandations. Les bureaux de pays ont un accès direct (par l'Internet) à cette base de données et il leur appartient d'actualiser en ligne les données relatives à l'application des recommandations d'audit qui les concernent. Depuis 2003, le suivi des progrès des recommandations a été délégué par le FNUAP aux unités géographiques.

148. Une analyse de l'état de mise en œuvre des recommandations d'audit de 2004 révèle que 95 % des recommandations adressées aux bureaux de pays avaient été suivies ou étaient en train de l'être. Cinq pour cent seulement des recommandations étaient en suspens, contestées ou restées sans suite visible. En mai 2006, des données complètes n'étaient pas disponibles pour l'année 2005.

149. Si le Comité reconnaît qu'une certaine forme de surveillance a bien été exercée par les divisions géographiques, les recommandations d'audit interne n'étaient pas systématiquement et régulièrement suivies.

150. Le FNUAP est convenu, comme l'a de nouveau recommandé le Comité, de veiller systématiquement à ce qu'il soit donné suite aux recommandations d'audit interne.

16. Gestion des ressources humaines

Planification des remplacements et taux de vacance

151. Dans le rapport précédent du Comité¹⁷, le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il réduise les délais de recrutement et intensifie ses efforts pour planifier les effectifs et les remplacements. Le FNUAP était convenu d'inclure au nombre des résultats du plan de travail de la Division des ressources humaines pour 2005 l'élaboration avant la fin de l'année d'un cadre de gestion des remplacements qui serait mis en application en 2006.

152. Au 31 décembre 2005, la Division des ressources humaines n'avait pas achevé l'élaboration du cadre de remplacement prévu dans son plan de travail. Les délais de recrutement ont été raccourcis au moyen de listes, établies en particulier pour les postes de représentant et de représentant adjoint. Le tableau ci-après, qui illustre les tendances en matière de vacances de poste, est fondé sur le rapport du FNUAP sur les effectifs financés à l'aide du budget d'appui biennal.

Tableau 11
Vacances de poste

Date	Pourcentage des postes vacants		
	Siège (postes des services généraux)	Postes d'administrateur (siège)	Postes d'administrateur (bureaux de pays)
1 ^{er} janvier 2005	11,2	8,7	19,2
31 décembre 2005	7,6	2,6	8,1

¹⁷ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 198.

153. Selon les renseignements obtenus de la Division des ressources humaines, au 31 décembre 2005, 23 postes financés à l'aide du budget d'appui biennal et 30 postes financés à l'aide de projets étaient vacants. La majorité des postes vacants financés à l'aide du budget d'appui biennal étaient des postes de classe P-5 et D-1, c'est-à-dire les postes les plus élevés. Il est pris note du fait que pendant le second semestre de 2005, la Division des ressources humaines a reçu dans certains cas comme instruction d'attendre au moins six mois, pour des raisons budgétaires, avant de pourvoir les postes vacants.

154. En outre, le Comité a noté que les retards à pourvoir des postes étaient liés aux autorisations à obtenir des gouvernements et à la difficulté d'attirer des candidats à des postes de représentant dans les lieux d'affectation difficiles. Une politique de rotation du personnel a été élaborée et approuvée, l'évaluation des profils d'emploi de représentant et de représentant adjoint a été réalisée, des campagnes de recrutement fondé sur les compétences à des postes de représentant et de représentant adjoint ont été menées et des listes de candidats ont été établies. Cependant, l'absence de plan de remplacement demeure préoccupante, comme l'avait dit antérieurement le Comité¹⁸.

155. Le Comité a noté que le FNUAP a été un chef de file dans la création du système de recrutement électronique, dont on espère qu'il améliorera l'administration des vacances de poste, mais ce système n'accélérera pas le recrutement de façon significative. La nécessité de fonctionner lorsque des postes sont vacants exerce sur le personnel des pressions indues, ce qui peut entraîner des lacunes et des faiblesses dans le contrôle interne. Cette situation aurait pu être évitée avec un effectif complet.

156. Le Comité recommande de nouveau que le FNUAP intensifie ses efforts pour formuler et appliquer un cadre de planification des remplacements afin de réduire les délais d'attribution des postes à pourvoir.

Réaffectation et renouvellement du personnel

157. Conformément aux procédures du FNUAP relatives à l'administration et au personnel, la durée d'une affectation est déterminée par les besoins de l'organisation, le bien-être du fonctionnaire et le temps de service normal dans le lieu d'affectation selon la classification de la Commission de la fonction publique internationale. De façon générale, le temps de service normal dans les lieux d'affectation A, B et C est de quatre ans, et il est de trois ans dans les lieux d'affectation D et E (très difficiles). Les réaffectations tiennent compte de la nécessité de réduire au minimum la période pendant laquelle des postes sont vacants et de maintenir la continuité d'occupation des postes, et a normalement lieu à la fin ou au milieu de l'année.

158. Le Comité a noté qu'aucun processus de réaffectation n'avait eu lieu en 2005, principalement en raison des retards enregistrés dans le processus de 2004, qui ont eu une incidence négative sur la date effective de réaffectation, c'est-à-dire la date d'arrivée du fonctionnaire dans son nouveau lieu d'affectation. Des exemples sont présentés dans le tableau ci-après :

¹⁸ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 198.

Tableau 12
Retards dans le processus de réaffectation

N°	Poste	Date d'arrivée dans le lieu d'affectation	Poste vacant/ remplacement
1	Représentant, Côte d'Ivoire	5 décembre 2005	Remplacement
2	Représentant, Mali	1 ^{er} septembre 2005	Remplacement
3	Représentant, Pakistan	4 juillet 2005	Remplacement
4	Représentant adjoint, Honduras	9 décembre 2004	Poste vacant
5	Représentant adjoint, Jamaïque	29 novembre 2004	Remplacement

Note : Les réaffectations ont normalement lieu à la fin ou au milieu de l'année.

159. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, aucune réaffectation n'a été faite afin de réduire au minimum la période pendant laquelle les postes demeureraient vacants et pour maintenir la continuité d'occupation des postes. Le Comité a noté les mesures prises dans le cadre du processus de réaffectation de 2006, qui prévoyait notamment l'adoption d'un nouveau plan de renouvellement du personnel, qui a été approuvé par le Comité exécutif au début de 2006.

Accords de services spéciaux

160. Le Comité a examiné les nominations de consultants effectuées par le FNUAP dans le cadre d'accords de services spéciaux et a mis l'accent sur l'accessibilité des données et l'efficacité du système en place. Les accords de services spéciaux sont des contrats par lesquels sont recrutés des spécialistes pour des activités de courte durée, soit dans le cadre de projets, soit au bureau du FNUAP. Les consultants recrutés en vertu de tels accords peuvent se voir octroyer un ou plusieurs contrats sur une période ne dépassant pas 11 mois consécutifs ou 239 jours ouvrables.

161. Selon les directives du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (qui administre les accords de services spéciaux pour le compte du FNUAP), les honoraires sont payés par le fonctionnaire qui demande les services sur obtention d'une certification que les services ont été fournis ou les activités effectuées de façon satisfaisante. Cette certification, accompagnée d'une copie signée de l'accord de service spécial, doit impérativement être soumise pour que le consultant reçoive les honoraires prévus dans l'accord. Des feuilles de présence doivent également être présentées dans les délais requis pour que le personnel temporaire puisse être payé. Le formulaire de paiement certifié doit être rempli avant tout paiement.

162. Les unités administratives qui recrutent du personnel au titre de tels accords ont reçu instruction d'appeler l'attention des fonctionnaires chargés des accords de services spéciaux sur le formulaire de paiement certifié. Le fonctionnaire qui fait la demande a la responsabilité de surveiller les personnes recrutées au titre des accords de services spéciaux de façon continue pendant toute leur affectation et de veiller à ce qu'ils remplissent les conditions et fournissent les résultats stipulés dans le mandat. Le fonctionnaire responsable doit évaluer par écrit les services fournis ou les activités réalisées en regard des conditions et spécifications figurant dans le

mandat. Un rapport d'évaluation doit être établi au début de toute interruption obligatoire et à la fin de l'affectation.

163. Le Comité a noté que les formulaires d'évaluation du comportement professionnel n'étaient toujours pas remplis ni joints au formulaire de paiement certifié concernant les personnes recrutées au titre d'accords de services spéciaux. Les directives relatives à ces accords n'ont pas été respectées et la liste active n'est peut-être pas tenue à jour. En outre, les feuilles de présence n'étaient pas jointes aux formulaires de paiement certifié pour le personnel temporaire recruté au titre de tels accords.

164. Le Comité recommande de nouveau au FNUAP de mener à bonne fin, en ce qui concerne le personnel recruté au titre d'accords de services spéciaux, les mesures suivantes :

- a) Présenter les rapports d'évaluation dans les délais requis;**
- b) Transmettre ces rapports à l'unité qui effectue le recrutement;**
- c) Rappeler aux unités à l'origine de la demande de services que les rémunérations ne peuvent être traitées qu'après la présentation des feuilles de présence et des rapports d'évaluation.**

165. Les directives du PNUD concernant le contrôle et la surveillance de l'utilisation des accords de services spéciaux et l'établissement de rapports à leur sujet exigent que tous les bureaux de pays présentent des rapports semestriels sur les accords de services spéciaux qu'ils contractent au cours de l'année. Le FNUAP se réfère à ces directives pour traiter tous ses accords de services spéciaux.

166. Dans les quatre bureaux de pays visités (Lesotho, Namibie, Chine et Thaïlande), le Comité a noté que les bureaux ne savaient pas qu'ils devaient soumettre à la Division des ressources humaines des rapports annuels sur les accords des services spéciaux contractés pendant l'exercice biennal. Comme les données pertinentes sont actuellement intégrées au module financier du système Atlas, elles ne sont pas facilement accessibles. La Division élabore actuellement un mécanisme qui permettra aux bureaux de pays de faire rapport sur leurs accords de services spéciaux.

167. La Division des ressources humaines conçoit également une application Internet dont les bureaux de pays pourront se servir pour communiquer les données sur le recrutement de personnel au titre des accords de services spéciaux en attendant la mise en œuvre de la phase 2 du système Atlas. Lorsque ce système sera en place, les accords de services spéciaux seront intégrés au module des ressources humaines, ce qui facilitera l'accès aux données les concernant. Le FNUAP sera alors en mesure de surveiller le respect des politiques établies et de fournir des orientations au besoin.

168. La Division des ressources humaines a analysé les derniers rapports des bureaux de pays sur les recrutements effectués au titre des accords de services spéciaux et a établi un rapport qu'elle soumettra au Directeur exécutif. La Division a élaboré un projet de politique de dotation en personnel qui fait actuellement l'objet d'un examen interne et vise à clarifier les modalités d'établissement des contrats pour les fonctionnaires et les non-fonctionnaires. En mai 2006, la Division des ressources humaines n'avait reçu que 46 % des rapports annuels sur les accords de services spéciaux que devaient établir les bureaux de pays pour l'année achevée

le 31 décembre 2005. Sans ces rapports semestriels, la Division ne disposait d'aucun système de contrôle et de surveillance des accords de services spéciaux dans les bureaux de pays, ni d'aucun moyen de savoir quels nouveaux accords avaient été conclus par ces bureaux.

169. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de s'assurer que tous les bureaux de pays ayant contracté des accords de services spéciaux en cours établissent et soumettent au siège des rapports semestriels à ce sujet.

Évaluation du comportement professionnel et développement des compétences

170. Le FNUAP avait antérieurement souscrit à la recommandation du Comité¹⁹ visant à : a) procéder aux évaluations annuelles du comportement professionnel de façon régulière afin que des objectifs individuels pertinents et significatifs puissent être établis pour l'année suivante; b) revoir les dates butoirs fixées pour la mise en œuvre du système d'évaluation du comportement professionnel; et c) assurer une surveillance régulière afin de garantir le respect des délais. Le nouveau processus de notation du personnel est expliqué dans le Guide du système d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences. Le système est automatisé et les documents et rapports de notation sont remplis en ligne.

171. Le tableau ci-dessous indique les échéances révisées du processus d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences pour l'année 2005 :

Tableau 13

Échéances du processus d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences

<i>Échéance</i>	<i>Étape achevée</i>
30 juin 2005	Étape 1
1 ^{er} mars 2006	Étape 3 (deuxième partie non achevée en 2005)

172. Le Comité a noté que les échéances fixées dans le guide d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences et dans ses révisions n'avaient pas été pleinement respectées pour le cycle de notation de 2005. Il en déduit que les mesures de contrôle sont insuffisantes pour garantir que les formulaires sont effectivement remplis dans les délais prescrits.

173. Tous les fonctionnaires ont été informés sur une base hebdomadaire de l'état d'avancement du processus dans chacun des bureaux de pays et des divisions du siège. Même si cette méthode a donné de bons résultats, en mai 2006 82 % seulement des fonctionnaires des bureaux de pays et 64 % des fonctionnaires du siège avaient établi leurs rapports.

174. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de respecter les échéanciers indiqués dans le guide d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences.

¹⁹ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 206.

Efficacité de la formation sur le système Atlas

175. Au cours de l'audit des bureaux de pays situés en Chine, en Thaïlande, au Lesotho et en Namibie, les rapports suivants n'ont pu être obtenus : liste des créanciers et des débiteurs; engagements non liquidés et analyse chronologique des débiteurs, des créanciers et des avances. Le personnel des bureaux de pays n'avait pas la formation nécessaire pour établir les rapports dans le système Atlas et, dans certains cas, ne connaissait pas l'existence de cette fonction, même si le siège avait offert une formation immédiatement après en avoir reçu la demande ou après avoir constaté des lacunes dans les connaissances du personnel.

176. Bien que la mise en application et l'utilisation du système Atlas soit un processus continu et que différentes mesures aient été prises, le Comité est préoccupé par le fait que le personnel des bureaux de pays n'a pas les compétences et les connaissances nécessaires pour utiliser efficacement les fonctions actuelles du système Atlas.

177. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de renforcer la formation du personnel relative au système Atlas.

178. Le FNUAP a informé le Comité que la formation Atlas était intégrée aux sessions de formation offertes au personnel concerné. Il comptait également envoyer à tous les bureaux de pays un DVD qui permettrait au personnel de se familiariser avec les principales caractéristiques du système.

Égalité entre les sexes

179. En septembre 2003, le PNUD a approuvé une nouvelle politique d'intégration de la perspective sexospécifique dans la gestion, ayant pour but d'atteindre en 2010 l'égalité entre les sexes au sein de l'organisation. Cette politique est applicable à tous les postes d'administrateur et postes supérieurs (jusques et y compris le poste de sous-secrétaire général) et à toutes les catégories de personnel, y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les titulaires de contrats de durée limitée.

180. Bien que le FNUAP ne soit pas tenu d'appliquer cette politique, il s'efforce d'assurer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes dans le recrutement. Le Comité a examiné la proportion d'hommes et de femmes au sein du personnel en décembre 2004 et en décembre 2005 afin d'apprécier les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de l'Organisation des Nations unies, à savoir la parité entre les sexes au sein de l'Organisation en 2010.

Selon les données obtenues concernant les postes d'administrateur en décembre 2004 et décembre 2005, la répartition des effectifs entre les deux sexes était la suivante :

Tableau 14
Répartition des effectifs entre les deux sexes

	Décembre 2005				Décembre 2004			
	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage
Administrateurs (y compris ceux occupant des postes financés à l'aide du budget d'appui biennal et à l'aide de projets, les administrateurs auxiliaires et le personnel affecté pour une durée limitée)	231	50	230	50	196	48	210	52
Administrateurs occupant des postes permanents	113	56	88	44	97	53	87	47

182. Le Comité a noté les efforts du FNUAP en matière d'équilibre entre les sexes. Ces efforts seraient consolidés si le FNUAP adoptait un plan en vue d'atteindre et de maintenir l'objectif fixé pour 2010 par l'Organisation des Nations unies en matière de parité entre les sexes.

183. Le Comité recommande que le FNUAP élabore un plan afin d'atteindre l'objectif de 2010 en matière d'égalité entre les sexes.

Solde des congés accumulés

184. Le traitement des congés dans le système Atlas faisait partie de la phase 1 de la mise en œuvre de ce système (uniquement pour le personnel recruté localement dans les bureaux de pays) et la surveillance des congés était également intégrée au système. Deux jours et demi de congé annuel par mois sont accumulés automatiquement pour chaque fonctionnaire dans le système, et les autres types de congé sont saisis manuellement ou automatiquement, selon le cas.

185. Les absences des membres du personnel des bureaux de pays recrutés localement étaient saisies dans le système Atlas par les fonctionnaires chargés de cette tâche. Ce rôle était souvent confié à des fonctionnaires du PNUD, étant donné que le traitement des absences est relié aux états de paie et que le PNUD fournit des services d'administration des ressources humaines au FNUAP. Cependant, les rapports Atlas tels que les soldes de congés accumulés et les rapports d'activité n'étaient pas encore actifs et on continuait à mettre au point l'intégration des rapports au système.

186. L'automatisation de la surveillance des congés des fonctionnaires des bureaux de pays recrutés internationalement n'était pas encore réalisée, mais le serait au cours de la phase 2 du système Atlas. Dans l'intervalle, les absences de ces fonctionnaires étaient enregistrées dans les dossiers papier de chaque bureau de pays. Lorsqu'un fonctionnaire recruté internationalement est réaffecté, sa fiche et son solde de congés sont transférés à son nouveau lieu d'affectation. Les soldes de congés accumulés risquent donc de ne pas être exacts.

187. Le Comité s'est inquiété du fait que les registres des congés du FNUAP ne soient pas intégrés au système Atlas par le PNUD et que des exemplaires papiers de ces registres ne soient pas toujours envoyés au siège de façon à s'assurer que tous les congés sont effectivement inscrits au registre des congés. En raison de l'absence de contrôles et de l'incertitude relative à l'exhaustivité et à l'exactitude des dossiers, il n'a pas été possible de réaliser des tests afin de rapprocher les soldes figurant dans

les dossiers du système Atlas de ceux du registre des congés du personnel au 31 décembre 2005.

188. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation que lui a à nouveau adressée le Comité selon laquelle il devrait améliorer les contrôles du processus d'administration des congés en faisant appliquer des pratiques normalisées dans toute l'organisation.

Perte de jours de congé

189. Des fonctionnaires du bureau de pays de Bangkok ont travaillé pendant un nombre excessif d'heures supplémentaires. En raison de la charge de travail, ils n'ont pris que très peu de jours de congé annuel. En conséquence, huit fonctionnaires (33 % de l'effectif) (par comparaison avec 12 fonctionnaires, ou 50 % de l'effectif, en 2005) ont perdu des jours de congé le 31 mars 2006 parce que leur solde de congés dépassait 60 jours. En outre, à la même date, 65 fonctionnaires du siège (21,6 % des effectifs) ont perdu des jours de congé. Cette situation préoccupe le Comité, car l'obligation de prendre régulièrement des congés est un élément important d'un bon système de contrôle.

190. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de planifier raisonnablement à l'avance, de faire preuve de souplesse dans la gestion et de prévoir comme il se doit les remplacements dans toutes les unités, pour éviter que des membres du personnel ne perdent leurs congés excédentaires et pour améliorer le système de contrôle.

Montants à prévoir au titre des congés

191. Le Comité avait recommandé dans son rapport précédent²⁰ que le FNUAP revoie, en concertation avec les administrations de l'ONU et des autres fonds et programmes, les mécanismes de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service. Le Comité a examiné les calculs qui avaient permis d'en arriver à des coûts au titre des congés annuels s'établissant à 7,6 millions de dollars (par comparaison avec 6,4 millions de dollars en 2003). Les estimations utilisées aux fins de ce calcul prenaient en compte le traitement moyen du barème des traitements et une moyenne de 40 jours par fonctionnaire (15 jours pour les experts). Le FNUAP a recours à cette estimation depuis plusieurs exercices biennaux. Étant donné l'inexactitude des registres des congés, il n'a pas été possible de vérifier si les hypothèses sur lesquelles reposaient les estimations étaient raisonnables. En conséquence, les montants calculés n'ont pu être comparés aux provisions qui correspondraient aux registres des congés effectifs. Le FNUAP a informé le Comité que le modèle utilisé était fondé sur les statistiques et représentait une estimation fiable des chiffres globaux. La phase 2 de la mise en œuvre du système Atlas prévoit l'introduction de registres des congés électroniques.

192. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que les systèmes d'administration des congés contiennent des données exactes permettant de déterminer le montant à provisionner pour les congés à payer.

²⁰ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7), par. 12.

17. Gestion du matériel

Soldes d'ouverture

193. Un nouveau système de gestion du matériel a été mis en œuvre en 2004. Le FNUAP a transféré toutes les données relatives aux actifs du Système intégré de gestion sur le terrain au système Atlas. Toutes les données de l'ancien système ont été téléchargées sur le système Atlas. Le Comité a noté un écart de 11,58 millions de dollars entre le solde de clôture de l'exercice biennal précédent (au 31 décembre 2003) et le solde d'ouverture de l'année en cours tel qu'il figure dans le rapport récapitulatif du système Atlas (1^{er} janvier 2004) au titre du matériel durable. Le FNUAP a expliqué cet écart dans la note 24 relative aux états financiers.

Politique et procédures en matière de gestion du matériel

194. La politique et les procédures du FNUAP concernant la gestion du matériel veulent qu'un dénombrement soit réalisé chaque année au siège et dans les bureaux de pays et que les résultats de cet inventaire soient rapprochés des données figurant dans le module « gestion du matériel » du système Atlas. Les soldes certifiés au 31 décembre 2005 de certains bureaux de pays qui ne concordaient pas avec le registre des actifs mais faisaient l'objet d'un examen sont présentés dans le tableau 15.

Tableau 15

Différences entre les soldes confirmés et le registre des actifs

(En dollars des États-Unis)

<i>Bureau de pays</i>	<i>Solde confirmé</i>	<i>Registre des actifs 31 décembre 2005</i>	<i>Différence</i>
Burundi	1 453 320,80	931 357,99	(521 962,81)
Cameroun	1 380 576,84	1 202 178,51	(178 398,33)
Côte d'Ivoire	454 522,06	1 381 458,91	926 936,85
Érythrée	1 355 723,78	1 445 418,90	89 695,12
Éthiopie	3 111 082,34	3 313 192,07	202 109,73
Guinée	686 437,66	697 037,66	10 600,00
Jordanie	483 592,37	828 591,12	344 998,75
Madagascar/Seychelles	1 000 027,01	1 042 041,46	42 014,45
Mali	1 328 716,64	1 516 129,13	187 412,49
Nigéria	4 889 971,38	4 909 379,98	19 408,60
Sierra Leone	1 026 938,73	1 028 938,73	2 000,00
Somalie	55 861,50	—	(55 861,50)
Swaziland	168 076,61	167 894,61	(182,00)
Yémen	130 910,00	148 607,26	17 697,26
Zimbabwe	1 701 107,78	1 787 832,98	86 725,20
Total			1 173 193,81

195. Aucun inventaire matériel n'avait été réalisé dans les bureaux de pays situés en Chine et en Thaïlande lors de la visite du Comité en février 2006 et les informations figurant dans le système Atlas étaient certifiées comme effectives sans aucune vérification matérielle. La valeur des actifs selon le module « gestion des actifs » pour la Chine et la Thaïlande s'établissait à 900 000 et 570 000 dollars respectivement.

196. La gestion du matériel s'est améliorée considérablement depuis l'exercice précédent grâce aux efforts considérables déployés par le FNUAP pour que les bureaux de pays complètent et présentent correctement toutes les attestations. Cependant, le Comité demeure préoccupé par le fait que ces écarts pourraient compromettre l'intégrité du système de gestion du matériel, et plus particulièrement la validité, l'exactitude et l'exhaustivité de l'inventaire présenté dans les notes relatives aux états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

197. Le FNUAP a déclaré qu'il reconnaissait la nécessité d'une formation en gestion du matériel et qu'il mettait sur pied un programme de formation à l'échelle mondiale pour que les bureaux de pays connaissent bien les politiques et procédures ainsi que les applications techniques du module « gestion du matériel » du système Atlas. La formation devait s'achever en juin 2006. Le FNUAP a également noté que des rapports d'exception Atlas avaient été créés et feraient l'objet d'une surveillance.

198. Le FNUAP s'est rangé à la recommandation que le Comité lui a à nouveau adressée selon laquelle il devrait chercher l'origine de tous les écarts relatifs au matériel durable mis en lumière par le processus de certification. Le Comité recommande en outre que le FNUAP continue d'effectuer un dénombrement chaque année. Des rapports d'exception indiquant les ajustements apportés dans chaque bureau de pays devraient être produits de façon régulière et utilisés pour surveiller et examiner les ajustements et déceler les problèmes éventuels.

Capitalisation des actifs dans le système Atlas

199. Le module capitalisation du système Atlas, qui facilite l'enregistrement direct des acquisitions de matériel durable n'est devenu entièrement opérationnel qu'en novembre 2005. Au cours de ses visites dans les bureaux de pays de Namibie, du Lesotho, de Thaïlande et de Chine, le Comité a noté que les biens acquis en 2005 soit n'avaient pas été capitalisés dans le système Atlas soit avaient été saisis manuellement dans le module de gestion des actifs après la clôture de la commande. Bien que toutes les erreurs qui avaient été constatées ont été corrigées depuis, le Comité s'inquiète du contrôle du processus de capitalisation dans les bureaux de pays qu'il n'a pas visités.

200. Le FNUAP a indiqué que depuis le début du fonctionnement du module de capitalisation du système Atlas, il avait envoyé des instructions et plusieurs rappels à tous les membres du personnel concernés pour leur enjoindre d'utiliser régulièrement le module de capitalisation. Le FNUAP était également conscient du fait que les retards dans l'enregistrement des nouvelles acquisitions pouvaient entraîner une inexactitude des données. Il avait donc introduit pour les nouvelles acquisitions au siège un processus d'exécution des tâches qui permettait d'enregistrer et d'étiqueter les biens à leur point de réception. Le FNUAP avait également demandé que le module de gestion des actifs du système Atlas soit adapté

de manière à afficher un message d'avertissement au stade de la réquisition ou de l'émission d'un bon de commande si la case capitalisation n'avait pas été cochée ou si la valeur d'une commande dépassait 1 000 dollars.

201. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de vérifier que les actifs sont correctement capitalisés conformément aux directives concernant le matériel durable et de prendre des mesures pour corriger les lacunes.

18. Cas de fraude avérée ou présumée

202. Le FNUAP a fourni au Comité un résumé des cas de fraude avérée ou présumée signalés durant l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité a noté que seulement 124 des 133 bureaux de pays avaient fourni ces informations au siège au 18 juillet 2006. En conséquence, le résumé fourni par le FNUAP pourrait ne pas couvrir tous les cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice biennal 2004-2005.

203. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, d'obtenir des bureaux de pays les rapports manquants sur les cas de fraude avérée ou présumée et de prendre les mesures qui s'imposent pour régler les cas encore non résolus.

204. Le Service financier a indiqué qu'à partir de 2006, l'information sur les cas de fraude a été incluse dans la liste des questions financières que doivent vérifier mensuellement les bureaux de pays. Si des soupçons de fraude sont signalés dans un rapport, une enquête sera faite conformément à la politique du FNUAP sur l'imputabilité et les mesures disciplinaires.

205. Des cas de fraude ont été signalés par huit des bureaux de pays, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) La falsification de chèques par un membre du personnel non fonctionnaire dans un pays a entraîné un coût de 24 250 dollars. Le FNUAP a informé le Comité que la question avait fait l'objet d'une enquête fouillée par le bureau de pays, avec l'aide de la Division des ressources humaines, et que les allégations avaient été corroborées. Aucune partie de la somme détournée n'a encore été recouvrée;

b) Durant l'exécution de trois projets en Bolivie, on a constaté que des documents publics, y compris des documents d'offres et des factures, ainsi que des signatures sur les feuilles de paie pour les indemnités de subsistance journalières, avaient été falsifiés. Ces fraudes ont entraîné un détournement de fonds de 18 784 dollars au total. Le FNUAP a informé le Comité que cette somme avait été récupérée dans son intégralité auprès de l'individu concerné, dont le contrat de service, qui expirait le 30 juin 2003, n'a pas été renouvelé;

c) L'utilisation frauduleuse de téléphones cellulaires dans un pays s'était traduite par un coût de 63 860 dollars. Le FNUAP a informé le Comité que des cartes SIM avaient été volées dans les téléphones envoyés à réparer. Les cartes SIM ont été annulées ou désactivées;

d) Un détournement de fonds provenant d'avances d'une valeur de 1 200 dollars a été signalé par le personnel d'un bureau de pays. Il a été mis fin au contrat de service de l'individu concerné, un non-fonctionnaire, et l'argent n'a pas été recouvré;

e) Le vol de matériel téléphonique d'une valeur de 3 000 dollars par trois non-fonctionnaires a été signalé dans un bureau de pays. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait mis fin à l'accord de services spéciaux des trois individus concernés;

f) Trois véhicules utilisés dans le cadre d'un projet de recensement de la population et des logements dans un pays avaient été vendus par le Gouvernement, qui n'en avait pas informé le FNUAP ni n'avait demandé son approbation. Le Gouvernement a indiqué qu'il ne serait pas possible de réclamer les véhicules aux acheteurs et il a proposé d'indemniser le FNUAP au moyen des recettes de la vente. Le FNUAP a informé le Comité qu'aucun montant n'avait été recouvré;

g) Le FNUAP a reçu des allégations de sollicitation et d'acceptation de pots-de-vin par des membres du personnel du bureau du Libéria. À la suite d'une enquête préliminaire du FNUAP, l'affaire a été renvoyée pour un examen plus approfondi. En 2005, la nomination du fonctionnaire concerné a été annulée. Un montant de 65 000 dollars a été recouvré;

h) En 2004, un fonctionnaire du bureau de pays du Ghana avait approuvé quatre transactions dans le système Atlas en utilisant le mot de passe de l'ancien représentant. Aucune perte n'en a découlé.

Stratégie de prévention de la fraude

206. Dans son rapport précédent²¹, le Comité a recommandé que le FNUAP élabore un plan de lutte anti-fraude. Pour élaborer ce plan, qui comprendrait des mesures de sensibilisation, le Comité a recommandé que le FNUAP examine ses différents aspects avec les services concernés de l'Organisation des Nations Unies et des autres fonds et programmes, afin de tirer parti, le cas échéant, des meilleures pratiques concernant certains éléments spécifiques ou l'ensemble des éléments de la lutte anti-fraude.

207. Le FNUAP, en concertation avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a mis au point une stratégie de prévention de la fraude, qui prévoyait la formation du personnel sur les principes de sensibilisation à la fraude et la publication d'un manuel sur la prévention de la fraude en 2005 et l'établissement d'une ligne de téléphone d'urgence avant mars 2006.

D. Remerciements

208. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le FNUAP, ainsi que le personnel des bureaux de pays, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Vérificateur principal)
(Signé) Shauket A. Fakie

²¹ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n°5G (A/59/5/Add.7), par. 314.

Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(Signé) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
1. États financiers	2002/03		Paragraphe 33		1	Paragraphe 8
2. Matériel durable	2002/03	Paragraphe 42			1	
3. Matériel durable utilisé dans le cadre des projets	2002/03	Paragraphe 51			1	
4. Non-rapprochement des écritures	2002/03	Paragraphe 57			1	Paragraphe 28
5. Obligations au titre des congés annuels et autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	2000/01		Paragraphe 62		1	Paragraphe 8
6. Opérations de couverture	2002/03	Paragraphe 66			1	
7. Dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale	2002/03	Paragraphe 71			1	
8. Comptes débiteurs	2002/03		Paragraphe 74		1	Paragraphes 31-33
9. Analyse chronologique et liquidation des avances	2002/03	Paragraphe 83			1	
10. Nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale	2000/01		Paragraphe 87		1	Paragraphes 52-82
11. Critères pour la nomination des vérificateurs des projets	2002/03		Paragraphe 91		1	Paragraphes 60-62
12. Mandat des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et champ de l'audit	2000/01		Paragraphe 97		1	Paragraphes 65-68
13. Plans d'audit prévoyant les programmes et projets à vérifier dans les cas d'exécution nationale	2000/01		Paragraphe 102		1	Paragraphe 69
14. Rapports d'audit des projets	2002/03		Paragraphe 107		1	Paragraphes 71-74
15. Plans d'action des bureaux de pays	2000/01	Paragraphe 112			1	
16. Dépenses au titre de l'exécution nationale couvertes par les audits	2000/01		Paragraphe 117		1	Paragraphes 75-79

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
17. Base de données sur les risques	2002/03		Paragraphe 123		1	Paragraphes 76-80
18. Coûts des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale	2002/03		Paragraphe 128		1	Paragraphes 80-81
19. Mise en œuvre du projet	2002/03	Paragraphe 136			1	
20. Formation	2002/03	Paragraphe 143, Paragraphe 138			2	
21. Dispositif d'urgence, système de traitement informatique	2002/03	Paragraphe 146			1	
22. Contrôle interne	2002/03	Paragraphe 152			1	
23. État du dispositif de contrôle interne	2002/03	Paragraphe 156			1	
24. Interface du module états de paie et du système de gestion intégré	2002/03	Paragraphe 162			1	
25. Rapprochements bancaires	2002/03	Paragraphe 171	Paragraphe 167		1	Paragraphes 25-27
26. Module comptes créditeurs	2002/03	Paragraphe 174			2	
27. Rapports du système Atlas	2002/03	Paragraphe 178	Paragraphe 178		1	Paragraphe 36
28. Traçabilité des opérations ^b	2002/03	Paragraphe 181			1	
29. Pare-feu	2002/03	Paragraphe 184			1	
30. Changements requis par le plan technique	2002/03	Paragraphe 187			1	
31. Administration des congés et droits accumulés	2002/03		Paragraphe 192		1	Paragraphes 184-192
32. Planification des remplacements et recrutement	2002/03		Paragraphe 198		1	Paragraphes 184-192
33. Appréciation du comportement professionnel	2002/03		Paragraphe 206		1	Paragraphes 170-174
34. Consultants, experts et personnel temporaire	2002/03	Paragraphe 212			1	
35. Accords de services spéciaux	2002/03		Paragraphe 214		1	Paragraphe 160
36. Conditions préalables à l'embauche	2002/03	Paragraphe 216			1	
37. Formation	2002/03	Paragraphe 224			1	
38. Voyages	2002/03	Paragraphe 235			1	
39. Plans de voyage	2002/03	Paragraphe 238			1	
40. Administration des demandes de voyage	2002/03	Paragraphe 241			1	
41. Projets relatifs aux demandes de voyage	2002/03	Paragraphes 246, 249			2	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
42. Budgétisation axée sur les résultats	2002/03		Paragraphes 256, 260		2	Paragraphes 128-130
43. Fonction de gestion de la trésorerie	2002/03	Paragraphe 264			1	
44. Contrôle interne	2002/03		Paragraphe 272		1	Paragraphes 139-154
45. Rapports de contrôle	2002/03		Paragraphe 279		1	Paragraphes 139-154
46. Évaluation des bureaux de pays	2002/03		Paragraphe 286		1	Paragraphes 149-154
47. Rapports aux donateurs	2002/03		Paragraphe 295		1	Paragraphes 131-135, 94-110, 118-125
48. Achats	2002/03		Paragraphe 96-101		1	
49. Bons de commande	2002/03	Paragraphe 303			1	
50. Cas de fraude avérée ou présumée	2002/03	Paragraphe 308	Paragraphe 306		2	Paragraphe 209
51. Stratégie de prévention de la fraude	2002/03	Paragraphe 314			1	
Total		31 (56,2 %)	25 (43,8 %)	0 (0 %)	56	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5G (A/59/5/Add.7)*.

^b Recommandation devenue sans objet.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à IV, et les tableaux et notes y relatifs qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Fonds des Nations Unies pour la population qui ont retenu notre attention, que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification, ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les questions suivantes. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont engagé des dépenses de programme au titre de l'exécution nationale. En ce qui concerne l'exercice biennal, les vérificateurs indépendants ont formulé beaucoup de réserves dans leurs rapports d'audit de projets. La portée de ces réserves n'a pas pu être déterminée pour l'exercice biennal car le FNUAP n'en avait pas pleinement achevé l'analyse. En outre, l'efficacité des contrôles et procédures internes portant sur les dépenses au niveau national pourrait être améliorée.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Fonds des Nations Unies pour la population.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Vérificateur principal)
(Signé) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(Président du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU)
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France
(Signé) Philippe **Séguin**

28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

28 avril 2006

Je certifie qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, toutes les opérations pertinentes ont été correctement comptabilisées dans les écritures comptables et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je certifie que :

- La Direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements financiers figurant dans les présents états financiers.
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et comprennent certains montants qui sont fondés sur les estimations et avis de la Direction.
- Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne donnent une assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés, que les écritures comptables reflètent convenablement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et procédures sont mises en œuvre dans le cadre d'une séparation appropriée des tâches. Le Vérificateur interne examine en permanence les systèmes comptables et de contrôle. De nouvelles améliorations sont mises en œuvre dans certains domaines.
- La Direction a donné au Vérificateur interne un accès libre et intégral à toutes les pièces comptables et financières.
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Vérificateur interne sont examinées par la Direction. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon qu'il convient, en réponse à ces recommandations.

J'ai reçu une lettre de certification du Directeur du Bureau des finances et Contrôleur du PNUD, qui donne les mêmes assurances concernant les procédures comptables du PNUD et les systèmes connexes de contrôle applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP, conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et à ses modifications ultérieures ainsi qu'à la règle 116.2 de gestion financière du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(Signé) Subbash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005*

État 1

Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

1.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes					
Contributions	Tableau 1	689 211	528 195	365 093	213 118
Ajustements de change		(15 464)	10 399	–	–
Contributions – montant net		673 747	538 594	365 093	213 118
Intérêts créditeurs		9 822	8 338	7 811	5 401
Recettes diverses	Tableau 2	9 978	3 878	768	49
Total des recettes		693 547	550 810	373 672	218 568
Dépenses					
Activités de programme	Tableaux 3, 4	456 286	390 136	321 469	233 535
Programme consultatif technique	Note 2 i)	38 382	31 389	–	37
Dépenses de programme		494 668	421 525	321 469	233 572
Budget d'appui biennal – montant net	Tableau 5, note 11	148 861	132 827	–	–
Mise en service du progiciel de gestion intégré	Note 12	6 669	7 322	–	–
Prestations versées à la cessation de service	Note 13	–	1 777	–	–
Dépenses diverses	Tableau 2	3 111	58	25	1 053
Total des dépenses		653 309	563 510	321 494	234 625

* Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

		Ressources ordinaires		Autres ressources	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		40 238	(12 700)	52 178	(16 057)
Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)		224	734	–	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 9	443	17	(512)	(162)
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		39 571	(13 451)	52 690	(15 895)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		20 018	39 872	108 657	137 575
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs		2 627	1 330	–	12
Sommes virées ou prélevées sur les réserves					
– Sommes virées sur la réserve pour les locaux hors siège		(1 100)	(2 196)	–	–
– Sommes virées ou prélevées sur la réserve opérationnelle		(12 539)	(6 039)	–	–
Remboursements aux donateurs		–	(26)	(2 982)	(11 280)
Virements entre ressources du FNUAP					
– À destination des ressources ordinaires		–	–	(1 271)	(1 753)
– En provenance des ressources ordinaires		–	–	10	–
– À destination des autres ressources		(10)	(573)	(249)	(987)
– En provenance des autres ressources		58	1 102	249	987
Soldes des fonds au 31 décembre	État 4	48 626	20 018	157 104	108 657

1.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Cofinancement</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Achats</i>		<i>Total des autres ressources</i>		
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	
	<i>Tableau 6</i>				<i>Tableau 7</i>				
Recettes									
Contributions	289 409	190 535	4 653	957	71 030	21 626	365 093	213 118	
Intérêts créditeurs	6 892	4 413	41	7	878	981	7 811	5 401	
Recettes diverses	746	49	–	–	22	–	768	49	
Total des recettes	297 047	194 997	4 694	964	71 930	22 607	373 672	218 568	
Dépenses									
Activités de programme	250 037	197 978	2 330	1 122	69 102	34 435	321 469	233 535	
Programme consultatif technique	–	37	–	–	–	–	–	37	
Dépenses de programme	250 037	198 015	2 330	1 122	69 102	34 435	321 469	233 572	
Dépenses diverses	33	943	–	–	(8)	110	25	1 053	
Total des dépenses	250 070	198 958	2 330	1 122	69 094	34 545	321 494	234 625	
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	46 977	(3 961)	2 364	(158)	2 836	(11 938)	52 178	(16 057)	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 9	(512)	(162)	–	1	–	–	(512)	(162)
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	47 489	(3 799)	2 364	(159)	2 836	(11 938)	52 690	(15 895)	
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	101 099	113 856	98	160	7 460	23 559	108 657	137 575	
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	–	5	–	–	–	7	–	12	
Remboursements aux donateurs	(2 755)	(8 336)	–	–	(227)	(2 944)	(2 982)	(11 280)	
Virements entre ressources du FNUAP									
– À destination des ressources ordinaires	(58)	(529)	–	–	(1 213)	(1 224)	(1 271)	(1 753)	
– En provenance des ressources ordinaires	10	–	–	–	–	–	10	–	
– À destination des autres ressources	(249)	(987)	–	–	–	–	(249)	(987)	

	<i>Cofinancement</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Achats</i>		<i>Total des autres ressources</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
	<i>Tableau 6</i>		<i>Tableau 7</i>					
– En provenance des autres ressources	–	890	22	97	227	–	249	987
Solde des fonds au 31 décembre	145 538	101 099	2 484	98	9 084	7 460	157 104	108 657

État 2
Actif, passif et solde des fonds au 31 décembre 2005

2.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Actif					
Encaisse		5 214	9 285	270	11 501
Placements	Tableau 8	113 572	109 262	227 016	135 063
Total (encaisse et placements)		118 786	118 547	227 286	146 564
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance					
Contributions à recevoir	Note 3	2 544	1 160	88	—
Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)	Note 6	(125)	(55)	—	—
Divers	Note 15	8 308	5 148	296	524
Sommes à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement		30 352	—	—	—
Autres éléments d'actif					
Fonds de fonctionnement fournis aux :					
Gouvernements		9 254	6 652	3 334	1 446
Organismes des Nations Unies		945	439	3 135	—
Institutions intergouvernementales et ONG		2 862	3 345	1 262	2 102
Total de l'actif		172 926	135 236	235 400	150 636
Passif					
Contributions reçues d'avance	Note 5	244	30	—	—
Engagements non réglés	Note 17	34 613	33 909	64 532	39 998
Comptes créditeurs					
Sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement		—	7 064	—	—
Divers	Note 16	3 665	1 434	5 826	1 390
Autres éléments de passif					
Divers		6 517	—	7 251	—
Fonds de fonctionnement à verser aux :					
Gouvernements		3 130	2 520	453	21
Organismes des Nations Unies		259	5 662	79	322
Institutions intergouvernementales et ONG		628	1 893	154	248
Total du passif		49 055	52 512	78 296	41 979

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Réserves et soldes des fonds					
Réserve opérationnelle	Note 19	70 245	57 706	–	–
Réserve pour les locaux hors siège	Note 18	5 000	5 000	–	–
Soldes des fonds programmables		48 626	20 018	157 104	108 657
Total des réserves et des soldes des fonds	État 4	123 871	82 724	157 104	108 657
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		172 926	135 236	235 400	150 636

2.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Cofinancement</i>		<i>Programmes des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'achats</i>		Total des autres ressources	
		2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003
Actif									
Encaisse		270	8 946	–	–	–	2 555	270	11 501
Placements	Tableau 8	198 725	105 554	2 274	99	26 017	29 410	227 016	135 063
Total (encaisse et placements)		198 995	114 500	2 274	99	26 017	31 965	227 286	146 564
Comptes débiteurs									
Contributions à recevoir		88	–	–	–	–	–	88	–
Divers	Note 15	88	150	208	–	–	374	296	524
Autres éléments d'actif									
Fonds de fonctionnement fournis aux :									
Gouvernements		3 334	1 446	–	–	–	–	3 334	1 446
Organismes des Nations Unies		3 135	–	–	–	–	–	3 135	–
Institutions intergouvernementales et ONG		1 262	2 102	–	–	–	–	1 262	2 102
Total de l'actif		206 902	118 198	2 482	99	26 017	32 339	235 400	150 636
Passif									
Engagements non réglés	Note 17	48 158	15 118	20	1	16 354	24 879	64 532	39 998
Comptes créditeurs	Note 16	5 282	1 390	(22)	–	566	–	5 826	1 390
Autres éléments de passif									
Divers		7 238	–	–	–	13	–	7 251	–
Fonds de fonctionnement à verser aux :									
Gouvernements		453	21	–	–	–	–	453	21
Organismes des Nations Unies		79	322	–	–	–	–	79	322
Institutions intergouvernementales et ONG		154	248	–	–	–	–	154	248
Total du passif		61 364	17 099	(2)	1	16 933	24 879	78 294	41 979

	<i>Cofinancement</i>		<i>Programmes des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'achats</i>		Total des autres ressources	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	2005	2003
Réserves et soldes des fonds								
Solde des fonds programmables	145 538	101 099	2 484	98	9 084	7 460	157 104	108 657
Total des réserves et des soldes des fonds	145 538	101 099	2 484	98	9 084	7 460	157 104	108 657
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	206 902	118 198	2 482	99	26 017	32 339	235 400	150 636

État 3

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005

3.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources ordinaires		Autres ressources	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Trésorerie des activités de fonctionnement					
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	État 1.1	39 571	(13 451)	52 690	(7 717)
(Augmentation)/diminution du montant des contributions à recevoir		(1 384)	1 332	(88)	–
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)		70	734	–	–
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs		(722)	402	(168)	158
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements – montant net		(1 992)	5 285	(1 456)	817
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement à verser aux organismes des Nations Unies (montant net)		(5 909)	(5 778)	(3 378)	322
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux institutions intergouvernementales et aux ONG – montant net		(782)	2 573	746	(1 059)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues d'avance		214	21	–	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés		704	1 745	24 534	(13 014)
Augmentation/(diminution) des éléments de passif divers		8 748	(5 317)	12 061	711
À déduire : intérêts créditeurs		(9 822)	(8 338)	(7 811)	(5 401)
Solde net de la trésorerie des activités de fonctionnement		28 696	(20 793)	77 131	(25 182)
Trésorerie des activités de placement et de financement					
Augmentation/(diminution) des sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement		(37 416)	(8 573)	–	–
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir		(2 438)	272	22	506
À ajouter : intérêts créditeurs		9 822	8 338	7 811	5 401
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement		(30 032)	37	7 833	5 907
Autres flux de trésorerie					
Économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs		2 627	1 330	–	12
Augmentation de la réserve opérationnelle		12 539	6 039	–	–
Remboursements aux donateurs			(26)	(2 982)	(11 280)
Sommes (virées)/prélevées sur d'autres fonds – montant net		(13 591)	(7 705)	(1 261)	(9 933)
Solde net des autres flux de trésorerie		1 575	(363)	(4 243)	(21 201)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
(Diminution)/augmentation nette de l'encaisse et des placements	239	(21 119)	80 722	(40 477)
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	118 547	139 666	146 564	187 041
Encaisse et placements au 31 décembre	118 786	118 547	227 286	146 564

3.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Cofinancement		Programmes des administrateurs auxiliaires		Services d'achats		Total des autres ressources	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Flux de trésorerie liés au fonctionnement								
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses	47 489	8 541	2 364	(159)	2 836	(16 099)	52 690	(7 717)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	(88)		–		–		(88)	–
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs	40	158	(208)	–	374	–	206	158
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	(4 183)	80	–		–		(4 183)	80
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	33 037	(13 015)	19	1	(8 522)		24 534	(13 014)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	11 228	(47 346)	(22)		579	48 057	11 785	711
À déduire : intérêts créditeurs	(6 892)	(4 413)	(41)	(7)	(878)	(981)	(7 811)	(5 401)
Solde net des flux de trésorerie liés au fonctionnement	80 631	(55 995)	2 112	(165)	(5 612)	30 977	77 131	(25 182)
Trésorerie des placements et des activités de financement								
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir	22	506	–	–	–	–	22	506
À ajouter : intérêts créditeurs	6 892	4 413	41	7	878	981	7 811	5 401
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement	6 914	4 919	41	7	878	981	7 833	5 907
Autres flux de trésorerie								
Économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	5	–	–	–	7	–	12
Remboursements aux donateurs	(2 755)	(11 280)	–	–	(227)	–	(2 982)	(11 280)
Sommes (virées)/prélevées sur d'autres fonds – montant net	(297)	(10 030)	22	97	(986)	–	(1 261)	(9 933)
Solde net des autres flux de trésorerie	(3 051)	(21 305)	22	97	(1 213)	7	(4 243)	(21 201)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	84 495	(72 381)	2 175	(61)	(5 948)	31 965	80 722	(40 477)
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	114 500	186 881	99	160	31 965	–	146 564	187 041
Encaisse et placements au 31 décembre	198 995	114 500	2 274	99	26 017	31 965	227 286	146 564

État 4

Ressources ordinaires – mouvements des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

								2004-2005	2002-2003
								Total des réserves et des soldes des fonds	
		<i>Fonds programmables</i>	<i>Sécurité</i>	<i>Proiciel de gestion intégré</i>	<i>Services d'achats</i>	<i>Solde des fonds programmables</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>	<i>Réserve pour les locaux hors siège</i>	
Solde au 1 ^{er} janvier		9 317	6 800	2 677	1 224	20 018	57 706	5 000	82 724
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	Note 12	44 841	(2 401)	(2 869)	–	39 571	–	(1 100)	38 471
Économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs		2 627	–	–	–	2 627	–	–	1 330
Sommes virées ou prélevées sur les réserves									
– Sommes virées sur la réserve pour les locaux hors siège	Note 18	(1 100)	–	–	–	(1 100)	–	1 100	–
– Sommes virées sur la réserve opérationnelle	Note 19	(12 539)	–	–	–	(12 539)	12 539	–	–
Remboursements aux donateurs		–	–	–	–	–	–	–	(26)
Sommes virées ou prélevées sur les autres ressources									
– Sommes virées sur les autres ressources		(10)	–	–	–	(10)	–	–	(10)
– Sommes prélevées sur les autres ressources		58	–	–	–	58	–	–	1 102
Autres mouvements									
– Montants réservés		(1 213)	–	–	1 213	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2005	États 1.1 et 2.1	41 981	4 399	(192)	2 437	48 626	70 245	5 000	123 871
									82 724

Tableau 1
Ressources ordinaires – État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 2005^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Gouvernement									
Afghanistan	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	—	—	46	46	—	(1)	45	—	—
Albanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Algérie	4	8	20	28	10	—	43	—	—
Allemagne	—	—	36 842	36 842	—	(11)	36 831	—	—
Andorre	—	—	33	33	—	—	33	—	—
Angola	—	—	18	18	—	—	18	—	15
Antigua-et-Barbuda	—	—	2	2	—	—	2	—	—
Arabie saoudite	300	—	600	600	—	—	900	—	—
Arménie	—	—	2	2	—	—	2	—	—
Australie	—	—	3 674	3 674	—	20	3 694	—	—
Autriche	—	—	1 468	1 468	—	(14)	1 455	—	—
Azerbaïdjan	—	—	4	4	—	—	4	—	—
Bahamas	—	—	2	2	—	—	1	1	—
Bahreïn	—	—	5	5	—	—	5	—	—
Bangladesh	25	(25)	56	31	—	—	56	—	—
Barbade	—	—	8	8	4	—	11	—	—
Bélarus	—	—	—	—	1	—	1	—	—
Belgique	—	—	7 942	7 942	—	(316)	7 627	—	7 101
Belize	—	—	6	6	—	—	3	3	—
Bénin	4	—	7	7	—	—	7	4	12
Bhoutan	6	—	12	12	—	—	12	6	—
Bolivie	12	(4)	4	—	—	—	—	12	—
Bosnie-Herzégovine	—	—	3	3	—	—	3	—	—
Botswana	—	—	9	9	—	(1)	8	—	14
Brésil	—	—	30	30	—	—	30	—	—
Bulgarie	22	(22)	4	(18)	—	—	4	—	—
Burkina Faso	—	—	4	4	4	—	7	—	4
Burundi	3	(1)	2	1	—	—	1	3	1
Cambodge	—	—	6	6	—	—	6	—	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Cameroun	—	—	34	34	—	—	—	35	36
Canada	—	—	21 394	21 394	—	(190)	21 205	—	37 650
Cap-Vert	14	—	2	2	—	—	2	14	—
Chili	—	—	10	10	—	—	10	—	—
Chine	—	—	1 800	1 800	—	—	1 800	—	—
Chypre	—	—	4	4	—	—	4	—	3
Colombie	39	—	83	83	14	—	136	—	14
Comores	1	—	2	2	—	—	—	2	2
Congo	48	—	45	45	—	—	11	82	32
Costa Rica	—	—	10	10	—	—	10	—	—
Côte d'Ivoire	15	—	30	30	—	—	4	41	—
Croatie	—	—	2	2	—	—	2	—	—
Cuba	—	—	10	10	—	—	5	5	—
Danemark	—	—	61 965	61 965	—	(1 714)	60 251	—	—
Djibouti	1	—	2	2	—	—	1	2	—
Dominique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Égypte	72	—	158	158	—	—	71	158	—
El Salvador	—	—	2	2	—	—	2	—	—
Érythrée	—	—	3	3	—	—	3	—	—
Espagne	—	(58)	1 586	1 528	—	—	811	718	—
Estonie	—	—	47	47	—	—	46	—	—
États fédérés de Micronésie	3	—	3	3	—	—	6	—	—
Éthiopie	3	—	6	6	—	—	10	—	10
Ex-République yougoslave de Macédoine	2	—	4	4	—	—	4	2	—
Fédération de Russie	—	—	300	300	—	—	300	—	—
Fidji	—	—	6	6	—	—	6	—	—
Finlande	—	—	35 991	35 991	—	(1 362)	34 628	—	17 160
France	—	—	4 909	4 909	—	(107)	4 423	380	—
Gabon	11	(2)	98	96	—	1	99	10	—
Gambie	—	—	11	11	—	—	11	—	27
Géorgie	1	—	2	2	—	—	3	—	—
Ghana	50	(26)	38	12	—	—	25	38	38
Grèce	—	—	25	25	—	—	25	—	—
Guatemala	—	—	3	3	(2)	—	1	—	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Guinée	–	–	8	8	–	–	4	4	12
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	41	41	93	–	134	–	164
Guyana	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Haïti	5	–	20	20	–	–	20	5	–
Honduras	–	–	7	7	–	–	7	–	–
Hongrie	–	–	24	24	–	–	24	–	–
Îles Cook	1	–	2	2	–	–	2	1	–
Îles Marshall	4	–	4	4	–	–	–	8	2
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Inde	–	–	403	403	–	1	404	–	–
Indonésie	–	–	67	67	–	(2)	65	–	–
Iran (République islamique d')	–	–	99	99	–	–	99	–	–
Irlande	–	–	6 975	6 975	–	–	6 975	–	–
Islande	–	–	62	62	–	–	62	–	–
Israël	–	–	45	45	–	–	45	–	–
Italie	–	–	5 447	5 447	–	(119)	5 328	–	–
Jamaïque	–	–	2	2	1	–	3	–	–
Japon	–	–	77 008	77 008	–	–	77 008	–	–
Jordanie	48	–	102	102	–	–	150	–	200
Kazakhstan	–	–	30	30	–	–	30	–	–
Kenya	–	–	15	15	–	–	15	–	40
Kirghizistan	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Kiribati	7	(7)	9	2	–	–	9	–	–
Koweït	20	–	10	10	–	–	30	–	–
Lesotho	3	–	6	6	–	–	–	8	–
Lettonie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liban	2	–	2	2	2	–	6	–	–
Libéria	3	–	50	50	–	–	–	53	30
Liechtenstein	8	–	16	16	–	–	16	8	–
Luxembourg	–	–	2 438	2 438	–	(22)	2 416	–	–
Madagascar	–	–	4	4	–	–	2	2	24
Malaisie	–	–	30	30	–	–	15	15	–
Malawi	3	–	6	6	–	–	–	9	3

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Maldives	—	—	8	8	—	—	3	5	—
Mali	6	—	13	13	—	—	7	12	13
Malte	—	—	1	1	—	—	1	—	—
Maroc	—	—	424	424	—	—	216	10	—
Maurice	—	—	7	7	—	—	7	—	—
Mauritanie	3	6	4	10	—	—	9	3	5
Mexique	—	—	103	103	—	(1)	103	—	50
Mongolie	—	—	8	8	—	—	8	—	—
Mozambique	—	—	2	2	—	—	2	—	—
Myanmar	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Namibie	—	—	3	3	—	—	3	—	—
Nauru	1	—	—	—	—	—	1	1	—
Népal	—	—	11	11	—	—	11	—	—
Nicaragua	—	—	9	9	—	—	5	4	—
Niger	5	—	5	5	—	—	10	—	—
Nigéria	60	—	10	10	—	—	70	—	—
Norvège	—	—	73 162	73 162	—	(2 191)	70 971	—	—
Nouvelle-Zélande	—	—	4 024	4 024	—	—	4 024	—	5 479
Oman	26	—	52	52	—	—	52	26	52
Ouganda	20	—	20	20	—	—	10	30	40
Ouzbékistan	1	—	1	1	—	—	2	—	—
Pakistan	—	—	998	998	—	(12)	486	500	—
Palaos	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Palestine (territoires occupés)	—	—	2	2	—	—	2	—	3
Panama	52	(12)	41	29	—	—	26	55	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	—	3	3	—	—	8	—	14
Paraguay	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	152 508	152 508	—	(4 379)	148 130	—	—
Pérou	10	—	4	4	—	—	12	2	6
Philippines	27	—	55	55	—	—	49	33	177
Pologne	28	(14)	14	—	—	—	28	—	—
Portugal	—	—	80	80	—	—	80	—	—
Qatar	—	—	30	30	—	—	30	—	—
République arabe syrienne	3	—	6	6	—	—	6	3	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
République centrafricaine	–	–	2	2	–	–	1	1	10
République de Corée	–	–	260	260	–	–	260	–	–
République démocratique du Congo	2	–	6	6	–	–	–	8	15
République démocratique populaire lao	2	–	4	4	–	–	3	2	–
République de Moldova	–	–	–	–	1	–	1	–	1
République dominicaine	–	–	20	20	–	–	20	–	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	47	47	–	–	47	–	–
République tchèque	–	–	238	238	–	–	238	–	–
République-Unie de Tanzanie	6	–	10	10	–	–	10	5	23
Roumanie	25	(5)	20	16	–	–	20	21	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	74 744	74 744	–	(1 486)	73 258	–	68 847
Rwanda	1	–	1	1	–	–	2	–	1
Sainte-Lucie	–	–	2	2	–	–	–	1	2
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Samoa	–	–	10	10	(5)	–	5	–	–
Sao Tomé-et-Principe	2	–	4	4	–	–	6	–	–
Sénégal	–	–	38	38	–	–	19	19	–
Serbie-et-Monténégro	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Seychelles	1	–	4	4	–	–	2	3	6
Sierra Leone	9	–	24	24	–	–	–	33	33
Slovaquie	–	–	12	12	–	–	12	–	–
Slovénie	1	(1)	3	2	–	–	3	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	60	(30)	60	30	–	–	–	90	–
Sri Lanka	–	–	36	36	–	–	18	18	–
Suède	–	–	88 535	88 535	–	(3 913)	84 623	–	–
Suisse	–	–	19 358	19 358	–	354	19 712	–	–
Suriname	–	–	2	2	–	–	1	1	–
Swaziland	10	–	20	20	–	–	–	30	20
Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2005</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Tchad	–	–	22	22	–	(2)	20	–	80
Thaïlande	–	–	193	193	92	–	285	–	–
Timor-Leste	1	–	2	2	–	–	2	1	–
Togo	3	–	17	17	–	–	17	3	–
Tokélaou	–	–	–	–	–	–	1	–	–
Tonga	–	–	2	2	–	–	1	1	–
Trinité-et-Tobago	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Tunisie	–	–	42	42	–	–	42	–	–
Turkménistan	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Turquie	29	(29)	216	187	–	–	216	–	–
Tuvalu	–	–	6	6	–	–	3	3	3
Uruguay	8	(8)	17	9	–	–	–	17	20
Vanuatu	3	(1)	2	1	–	–	2	2	1
Venezuela	15	–	6	6	–	–	16	5	–
Viet Nam	–	–	8	8	–	–	8	–	–
Yémen	–	–	25	25	–	–	25	–	–
Zambie	–	–	4	4	–	–	5	–	4
Zimbabwe	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Secteur privé									
Fonds de mars	Note 4	–	–	1 650	1 650	–	–	1 650	–
Coût des bureaux locaux – gouvernements	Note 11	–	–	(406)	(406)	–	–	(406)	–
Total		1 160	(229)	689 211	688 982	214	(15 464)	672 318	2 574
À déduire : ajustement pour perte non réalisée								(30)	
Contributions à recevoir au 31 décembre 2005								(2 544)	

^a Les soldes, ajustements, contributions annoncées pour l'exercice, paiements reçus et/ou contributions annoncées pour les exercices futurs concernant l'Afghanistan, l'Albanie, la Dominique, la Guinée-Bissau, les Îles Salomon, la Lettonie, le Myanmar, Nauru, les Palaos, la République de Moldova, Saint-Vincent-et les Grenadines, la Serbie-et-Monténégro, la Somalie, le Tadjikistan, Tokélaou et le Zimbabwe, représentant moins de 500 dollars, ont été arrondis à zéro.

Tableau 3
**Ressources ordinaires – Activités de programme, par région,
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Activités de programme	2002-2003 Activités de programme
Afrique subsaharienne		
Angola	3 424	3 799
Afrique du Sud	853	1 755
Bénin	4 045	3 465
Botswana	1 516	995
Burkina Faso	3 606	3 066
Burundi	1 757	2 030
Cameroun	5 478	4 490
Cap-Vert	1 278	1 077
Comores	748	795
Congo	1 473	1 365
Côte d'Ivoire	2 203	1 799
Érythrée	2 185	2 181
Éthiopie	6 400	6 363
Gabon	364	393
Gambie	1 310	991
Ghana	4 947	5 324
Guinée	3 326	1 519
Guinée équatoriale	2 061	893
Guinée-Bissau	942	1 044
Kenya	6 238	7 068
Lesotho	462	695
Libéria	1 634	1 086
Madagascar	3 421	3 520
Malawi	4 090	2 718
Mali	3 305	3 730
Maurice	50	223
Mauritanie	3 312	2 824
Mozambique	6 775	4 667
Namibie	1 675	1 508
Niger	4 163	4 296
Nigéria	10 756	9 046
Ouganda	7 238	7 692
République centrafricaine	3 678	1 957

	<i>2004-2005 Activités de programme</i>	<i>2002-2003 Activités de programme</i>
République démocratique du Congo	10 176	4 911
République-Unie de Tanzanie	6 416	6 043
Rwanda	1 654	2 206
Sao Tomé-et-Principe	705	540
Sénégal	3 997	3 434
Seychelles	65	97
Sierra Leone	3 410	2 416
Swaziland	1 050	878
Tchad	4 341	4 574
Togo	1 917	2 221
Zambie	3 228	3 689
Zimbabwe	3 057	2 127
Total (projets de pays)	144 728	127 510
Projets régionaux	11 356	9 210
Total	156 084	136 720
Amérique latine et Caraïbes		
Argentine	882	489
Bolivie	2 270	2 722
Brésil	1 315	921
Caraïbes, anglophones et néerlandophones*	2 069	1 470
Chili	377	264
Colombie	1 477	1 188
Costa Rica	693	600
Cuba	1 508	1 221
République dominicaine	1 564	1 417
Équateur	2 004	2 012
El Salvador	1 244	1 231
Guatemala	1 294	1 172
Haïti	4 042	2 789
Honduras	2 463	2 680
Mexique	2 247	2 727
Nicaragua	2 760	1 868
Panama	1 068	906
Paraguay	1 815	1 169
Pérou	2 793	2 747
Uruguay	790	278

	2004-2005 Activités de programme	2002-2003 Activités de programme
Venezuela (République bolivarienne du),	1 796	1 387
Total (projets de pays)	36 471	31 258
Projets régionaux	5 987	3 988
Total	42 458	35 246
Asie et Pacifique		
Afghanistan	4 532	4 712
Bangladesh	11 009	13 934
Bhoutan	3 331	1 408
Cambodge	4 642	7 385
Chine	9 158	9 161
Îles du Pacifique**	2 767	1 589
Inde	24 294	19 865
Indonésie	7 619	5 896
Iran (République islamique d')	3 353	4 531
Malaisie	440	371
Maldives	987	782
Mongolie	2 060	2 883
Myanmar	7 325	2 933
Népal	6 927	3 540
Pakistan	12 739	8 723
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 563	1 110
Philippines	8 740	5 922
République démocratique populaire lao	2 366	3 009
République populaire démocratique de Corée	1 638	1 648
Sri Lanka	1 814	1 982
Thaïlande	2 669	930
Timor-Leste	4 633	2 625
Viet Nam	10 681	7 345
Total (projets de pays)	135 287	112 284
Projets régionaux	6 184	4 852
Total	141 471	117 136
États arabes et Europe		
Albanie	643	704
Algérie	1 183	2 034
Arabie saoudite	—	13
Arménie	1 057	677
Azerbaïdjan	1 165	1 103

	<i>2004-2005 Activités de programme</i>	<i>2002-2003 Activités de programme</i>
Bélarus	548	313
Bosnie-Herzégovine	573	404
Bulgarie	547	346
Communauté des États indépendants	–	(27)
Djibouti	744	854
Égypte	4 165	2 551
Émirats arabes unis	4	4
Estonie	40	65
Ex-République yougoslave de Macédoine	11	–
Fédération de Russie	1 275	988
Géorgie	991	667
Iraq	1 782	767
Jordanie	745	784
Kazakhstan	1 218	1 123
Kirghizistan	1 133	1 064
Kosovo	480	538
Lettonie	117	137
Liban	541	561
Lituanie	150	164
Maroc	4 430	2 757
Oman	157	–
Ouzbékistan	1 558	1 176
Pologne	176	156
République arabe syrienne	3 428	4 735
République de Moldova	513	358
Roumanie	1 001	887
Somalie	559	732
Soudan	8 341	3 750
Tadjikistan	1 389	1 456
Territoires palestiniens occupés	2 310	1 669
Tunisie	910	709
Turkménistan	966	1 115
Turquie	2 054	1 744
Ukraine	888	742
Yémen	4 052	4 079
Total (projets de pays)	51 843	41 899

	<i>2004-2005 Activités de programme</i>	<i>2002-2003 Activités de programme</i>
Projets régionaux	5 296	4 929
Total	57 139	46 828
Projets interrégionaux	59 134	44 053
Coûts indirects	Note 2k	10 153
Total pour les activités de programme	456 286	390 136

* Les chiffres pour les Caraïbes anglophones et néerlandophones concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, des Îles Vierges britanniques, des Îles Caïmans, des Îles Turques et Caïques, de Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

** Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des Îles Cook et Fidji, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, de Samoa, de Tokelau, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

Tableau 4
Ressources ordinaires – Activités de programme, par région,
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Crédits alloués	2004-2005 Activités de programme	Crédits non dispensés
Afrique subsaharienne	171 421	156 084	15 337
Amérique latine et Caraïbes	45 034	42 458	2 576
Asie et Pacifique	151 730	141 471	10 259
États arabes et Europe	62 235	57 139	5 096
Projets interrégionaux	67 823	59 134	8 689
Total pour les activités de programme	498 243	456 286	41 957

Tableau 5
Budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts 2004-2005	Dépenses 2004-2005		Total	Solde inutilisé
		Décassements	Engagements non réglés		
Appui aux programmes					
Bureau de pays	86 577	82 373	609	82 982	3 595
Siège	29 181	28 375	1 866	30 241	(1 060)
Total partiel – appui aux programmes	115 758	110 748	2 475	113 223	2 535
Gestion et administration	53 803	52 484	3 769	56 253	(2 450)
Crédits ouverts et dépenses – montant brut	169 561	163 232	6 244	169 476	85
Sommes portées au crédit du budget d'appui biennal	Note 11 (14 600)	(20 615)	–	(20 615)	6 015
Crédits ouverts et dépenses – montant net	154 961	142 617	6 244	148 861	6 100

Tableau 6

Cofinancement – Recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	Total disponible	<i>Activités de programmes</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Fonds d'affectation spéciale									
ACDI/Kosovo	27	–	–	–	(8)	6	25	–	25
Agence norvégienne de coopération pour le développement	3 179	1 008	100	(27)	(36)	119	4 342	3 154	1 188
Agence norvégienne de coopération pour le développement/Malawi	553	2 191	44	(52)	–	26	2 761	1 730	1 031
Allemagne	1 536	9 368	224	5	(66)	–	11 067	5 874	5 193
Allemagne/Kosovo	17	–	–	–	(18)	–	(1)	–	(1)
Allemagne/Kosovo 2	511	1 301	37	(2)	(31)	–	1 815	1 335	480
Arabie saoudite	198	–	11	–	–	–	209	–	209
Association canadienne de santé publique	124	1 342	11	(8)	–	–	1 468	1 386	81
Australie	186	1 8.8	32	10	–	16	2 082	1 379	703
Autriche	508	152	24	2	–	–	686	422	264
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	581	56	4	4	–	9	654	348	306
Belgique	3 682	2 893	163	446	(196)	–	6 989	4 263	2 726
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	2 687	34	(1)	–	–	2 720	848	1 872
Canada	3 365	5 384	219	(7)	(88)	(22)	8 851	4 529	4 322
Colombie	–	86	1	–	–	–	87	34	53
Comité des États-Unis pour le FNUAP	1 422	8 299	107	(66)	(32)	–	9 730	8 743	986
Commission européenne	8 028	16 276	255	9	–	1	24 569	16 289	6 280
Commission européenne – Initiative relative à la santé en matière de procréation pour les jeunes d'Asie	8 102	8 946	199	199	–	–	14 446	11 605	2 841
Danemark	421	669	24	–	(31)	45	1 129	928	200
Donateurs multiples – Bureau de la gestion axée sur les résultats	244	–	7	–	–	3	254	200	54
Donateurs multiples – Burkina Faso	–	230	2	–	–	–	233	74	159
Donateurs multiples – Érythrée	–	83	1	–	–	–	84	–	84
Donateurs multiples – Érythrée	–	78	2	–	–	–	80	4	76
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation	–	60 157	1 225	1	–	–	61 383	38 475	22 907
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale	–	10 230	177	(67)	–	–	10 339	5 231	5 108

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	Total disponible	<i>Activités de programmes</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
pour le tsunami									
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour les fistules obstétriques	–	73	–	–	–	417	489	143	346
Donateurs multiples – Géorgie	–	10	–	–	–	–	10	–	10
Donateurs multiples – Honduras	–	20	–	–	–	–	20	7	13
Donateurs multiples – Turquie	–	87	–	–	–	–	87	19	68
Donateurs multiples – Venezuela	–	61	1	–	–	–	62	–	62
Donateurs multiples – Zimbabwe	–	300	3	(87)	–	–	216	64	152
Égypte	567	–	23	–	–	(36)	554	102	452
EngenderHealth	–	430	3	1	–	–	434	368	66
Espagne	232	706	10	(1)	–	(58)	889	113	776
Farm Invest Group	–	25	–	–	–	–	25	25	–
Finlande	2 259	2 539	101	59	(37)	–	4 922	3 071	1 851
Fondation MacArthur	–	250	2	–	–	–	252	–	252
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	–	12 603	361	–	(142)	–	12 822	6 537	6 285
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	1 634	2 147	103	18	(147)	1	3 756	2 041	1 715
Fonds d'affectation spéciale du Royaume-Uni pour le Programme de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation	3 231	–	42	14	–	–	3 287	3 215	72
Fonds des Nations Unies pou les partenariats internationaux	6 351	8 586	257	88	(1 198)	30	14 115	10 686	3 429
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	3 933	1 774	198	(11)	(128)	–	5 765		
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	–	337	4	–	–	–	341	261	79
France	150	–	2	–	–	–	152	67	84
Guatemala	–	395	3	–	–	–	398	3	394
Irlande	–	290	10	–	–	–	299	74	226
Italie	367	–	19	–	–	25	411	58	353
Koweït	–	500	2	–	–	–	502	131	371
Liban	354	750	12	–	(42)	–	1 074	790	284
Liechtenstein	–	15	–	–	–	–	15	–	15
Luxembourg	400	3 977	106	5	–	156	4 645	2 054	2 591
Mexique	–	254	2	–	–	–	256	–	256
Nigéria	–	746	8	–	–	–	755	–	755

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	Total disponible	<i>Activités de programmes</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Norvège	493	1 574	25	–	–	–	2 091	913	1 179
Nouvelle-Zélande	416	1 900	42	2	–	(80)	2 279	1 419	860
Oman	143	48	9	–	–	–	200	7	193
ONUSIDA	107	538	11	–	–	37	693	469	224
Open Society Institute	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Organisation des pays exportateurs de pétrole	974	2 800	61	(8)	–	–	3 828	2 555	1 273
Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale	43	–	1	–	–	(3)	42	41	1
Paraguay		11	–	–	–	–	11	11	–
Partenaires dans le domaine de la population et du développement	44	–	2	–	(44)	–	1	–	1
Pays-Bas	4 939	5 442	319	4	(104)	91	10 691	3 189	7 502
Pérou	–	11 465	11	1	–	–	11 477	11 515	(39)
PNUD	–	365	3	–	–	–	368	278	90
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	93	444	9	–	–	–	546	420	126
République arabe syrienne	414	1 154	29	–	–	–	1 597	919	677
République de Corée	–	50	–	–	–	–	50	–	50
République populaire de Chine	–	1 000	21	(2)	–	–	1 019	322	697
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 665	14 565	565	89	–	–	24 884	14 129	10 755
SHELL	2	–	–	–	–	–	2	–	2
Suède	3 010	13 848	227	10	(302)	(3)	16 790	7 964	8 826
Suisse	132	463	10	–	–	11	617	526	91
Université Columbia	1 271	473	20	(4)	–	–	1 760	1 760	1
Yémen	–	341	2	–	–	–	343	–	343
Total pour les fonds d'affectation spéciale	70 909	226 626	5 542	623	(2 651)	791	301 841	187 953	113 888
Participation aux coûts									
Agence norvégienne de coopération pour le développement	496	1 251	4	7	–	–	1 758	1 725	33
Algérie	–	308	6	–	–	–	314	110	205
Allemagne	–	13	–	–	–	–	13	–	–
Arménie	8	–	–	–	–	(8)	–	–	–
Australie	119	75	3	–	–	(84)	114	76	38
Autriche	–	61	–	(1)	–	–	60	55	5

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	Total disponible	<i>Activités de programmes</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	–	198	3	–	–	–	201	99	103
Belgique	151	171	5	1	–	–	328	131	197
Bolivie	14	–	–	–	–	–	14	–	14
Botswana	–	239	2	1	–	–	242	112	131
Brésil	495	865	23	–	–	–	1 383	601	782
Canada	4 820	720	54	(1)	–	(191)	5 402	4 770	632
CHECCHI	–	90	1	–	–	–	90	50	40
Chili	–	44	–	(1)	–	–	42	34	8
Colombie	790	595	6	(2)	(61)	–	1 328	1 305	23
Comité des États-Unis pour le FNUAP	21	938	13	(2)	–	–	970	698	272
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15	–	–	–	–	–	15	–	15
Contribution individuelle – Fistules	–	77	2	–	–	(77)	2	–	2
Danemark	877	1 587	13	(17)	–	150	2 610	2 428	183
Donateurs multiples – Arménie	–	115	1	(6)	–	–	111	114	(3)
Donateurs multiples – Érythrée	–	262	3	–	–	–	265	256	10
FEMAP	–	42	1	–	–	–	43	38	5
Fondation Roi Baudouin	353	–	9	–	–	–	362	–	362
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	–	–	–	(8)	–	–	(8)	–	(8)
Fonds pour le développement de l'Afrique	–	1 150	9	–	–	–	1 159	975	184
Forum asiatique des parlementaires pour la population et le développement	7	141	1	4	–	–	153	87	66
Gabon	–	84	2	–	–	–	87	–	87
Guatemala	248	737	18	2	–	–	1 006	115	891
Guinée équatoriale	–	96	1	–	–	–	97	40	57
Irlande	–	139	1	–	–	–	139	119	20
Italie	356	–	9	–	–	–	365	–	365
Luxembourg	–	2 567	42	–	–	–	2 608	804	1 805
Malaisie	–	600	–	–	–	–	600	400	200
Marie Stopes International	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Maroc	194	744	14	15	–	–	966	737	230
Mexique	668	377	24	5	–	–	1 074	304	770
Nigéria – Virgin Unite	50	33	1	–	–	(50)	34	29	5
Nouvelle-Zélande	62	2 196	12	(9)	–	89	2 350	1 759	591

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	Total disponible	<i>Activités de programmes</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
ONUSIDA	7 582	14 002	293	5	—	27	21 910	13 302	8 608
Opération USA	50	—	1	—	—	—	51	50	1
Organisation des pays producteurs de pétrole	8	—	—	—	—	—	8	8	—
OXFAM	—	37	—	—	—	—	37	29	7
Packard Foundation	109	—	1	—	—	1	111	60	51
Paraguay	24	89	1	(1)	—	—	113	68	45
Pays-Bas	616	10 185	108	(7)	—	—	10 902	7 769	3 133
Pérou	2 998	16 347	120	—	—	—	19 464	16 928	2 536
PNUD	564	1 079	10	—	—	—	1 653	1 289	365
Programme des partenaires du développement	85	—	0	—	—	—	85	73	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	679	2 077	15	5	—	—	2 775	2 331	444
Sao Tomé	—	54	1	—	—	—	55	—	55
Suède	—	350	3	—	—	—	353	324	29
Suisse	195	551	8	—	(30)	(4)	721	632	89
Tunisie	—	316	1	—	—	—	318	303	14
UNICEF	56	25	2	—	—	—	84	—	84
UNIFEM	(4)	—	—	—	—	8	4	—	4
Université Columbia	—	210	—	—	—	—	210	213	(3)
Université d'Aberdeen	—	15	—	—	—	—	15	15	—
USAID	791	—	22	99	—	(101)	811	5	807
Yémen	60	196	7	—	—	—	263	—	263
Total pour la participation aux coûts	23 555	62 051	875	89	(91)	(238)	86 240	61 379	24 861
Fonds d'affectation spéciale divers									
Bureau d'appui de la Fondation des Nations Unies	Note 11	548	413	25	—	(13)	—	693	280
Fistules		323	—	10	—	—	(333)	—	—
Fonds de dotation Rafael M. Salas		958	—	113	—	—	1 071	19	1 052
Mutilations sexuelles féminines		5	—	—	—	—	(5)	—	—
Prix des Nations Unies en matière de population		736	—	41	—	—	777	33	744
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	Note 23	4 065	319	284	—	—	4 668	(41)	4 709
Total pour les Fonds d'affectation spéciale divers		6 635	732	473	—	(13)	(337)	704	6 785
Total		101 099	289 409	6 892	713	(2 755)	215	395 574	145 538

Tableau 7

Service d'achats – Recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Gouvernements									
ACDI – Bangladesh	235	16 770	97	3	–	191	17 296	17 194	102
ASDI – Cap Vert	5	114	3	–	–	–	122	13	109
ASDI – Djibouti	–	31	–	–	–	–	31	32	(2)
KFW – Albanie	–	8	–	–	–	–	8	8	1
KFW – Bangladesh	105	–	6	–	–	–	111	–	111
KFW – Burundi	(10)	11	–	–	–	–	1	–	1
KFW – Guinée	35	–	2	–	–	–	37	1	36
KFW – Yémen	–	269	–	–	–	–	269	262	7
Ministère du développement international du Royaume-Uni – Bolivie	110	–	6	–	–	–	116	–	116
Ministère du développement international – Pakistan	3 842	2 500	69	108	–	–	6 518	5 914	605
Ministère du développement international – Zambie	(179)	1 284	1	–	–	–	1 106	1 142	(36)
USAID – Sierra Leone	(115)	29	1	–	–	–	(84)	(140)	57
Albanie	–	14	–	–	–	–	14	–	14
Algérie	149	–	8	–	–	–	157	–	157
Brésil	–	99	4	–	–	–	103	–	103
Burundi	75	–	4	–	–	–	79	2	78
Égypte	(32)	7 036	135	15	–	36	7 190	6 675	515
El Salvador	–	977	7	–	–	–	985	867	118
Fidji	–	70	1	(2)	–	–	70	73	(3)
Gambie	5	131	4	4	–	–	144	127	18
Jamaïque	104	167	7	–	–	–	278	173	105
Kazakhstan	–	212	1	–	–	–	213	212	2
Ouganda	1	–	–	–	–	–	1	–	1

	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Intérêts créditeurs	Recettes et dépenses diverses	Remboursements	Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs	Total disponible	Activités de programme	Solde au 31 décembre 2005
Pakistan	(417)	13 483	183	(5)	—	—	13 243	10 879	2 364
République démocratique populaire lao	5	—	—	—	—	—	5	—	5
République dominicaine	11	1 199	9	—	—	—	1 220	843	377
République-Unie de Tanzanie	—	1 713	4	(106)	—	—	1 611	1 081	529
Sri Lanka	660	—	33	—	—	—	694	624	70
Uruguay	7	245	4	—	—	—	256	176	80
Total pour les gouvernements	4 597	46 364	591	16	—	227	51 795	46 154	5 640
Organismes des Nations Unies									
Bureau des services d'achats interorganisations	—	—	—	—	—	—	—	29	(29)
HCR	16	—	2	—	—	—	18	(19)	37
Missions	—	212	3	—	—	—	214	237	(23)
OMS	—	382	7	2	—	—	391	583	(193)
ONUSIDA	—	—	—	—	—	—	—	34	(34)
PNUD	—	2 173	9	(2)	—	—	2 180	2 298	(118)
PNUD	—	55	—	—	—	—	55	51	4
UNICEF	—	193	—	—	—	—	193	134	59
Total pour les organismes des Nations Unies	16	3 015	21	—	—	—	3 051	3 347	(296)
Organisations intergouvernementales									
Banque mondiale – Bangladesh	93	1 410	36	6	—	—	1 545	1 047	498
Banque mondiale – Bénin	26	—	2	—	—	—	28	—	28
Banque mondiale – Brésil	—	4 555	4	—	—	—	4 559	3 972	586
Banque mondiale – Burkina Faso	560	—	9	—	—	—	569	549	21
Banque mondiale – Congo	—	344	2	—	—	—	346	—	346
Banque mondiale – Côte d'Ivoire	105	—	6	—	—	—	110	—	110
Banque mondiale – Gambie	153	—	9	—	—	—	162	(2)	164
Banque mondiale – Ghana	924	2 138	45	—	(13)	—	3 095	2 536	560

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Banque mondiale – Haïti	40	–	2	–	–	–	42	–	42
Banque mondiale – Iran (République islamique d')	1	–	–	–	–	–	1	–	1
Banque mondiale – Madagascar	–	453	1	–	–	–	454	426	27
Banque mondiale – Niger	66	–	4	–	–	–	70	–	70
Banque mondiale – Sao Tomé	–	22	–	–	–	–	22	–	22
Banque mondiale – Sri Lanka	(14)	–	4	–	(170)	–	(180)	(2)	(178)
Banque mondiale – Tchad	36	–	2	–	–	–	38	–	38
Banque mondiale – Yémen	600	–	11	7	–	–	618	564	54
Banque mondiale – Mauritanie	36	–	2	–	–	–	39	–	39
Banque mondiale – Roumanie	13	–	–	–	–	–	13	–	13
Banque mondiale – Niger	–	–	2	–	–	–	2	(13)	16
Commission européenne – Tunisie	43	–	2	–	–	–	45	–	45
Fonds mondial – Colombie	–	146	1	–	–	–	147	146	1
Fonds mondial – Côte d'Ivoire	–	58	–	–	–	–	58	52	6
Fonds mondial – El Salvador	–	76	–	–	–	–	76	76	–
Fonds mondial – Guinée équatoriale	–	6	–	–	–	–	6	4	3
Fonds mondial – Honduras	–	147	1	–	–	–	148	139	9
Fonds mondial – Mongolie	15	97	2	–	–	–	114	77	37
Fonds mondial – Tadjikistan	–	336	2	–	–	–	337	352	(15)
OPS	–	–	–	–	–	–	–	(1)	1
Total pour les organisations intergouvernementales	2 698	9 788	149	13	(183)	–	12 465	9 921	2 544
Organisations non gouvernementales									
Comité international de secours	–	57	–	–	–	–	57	59	(3)
EngenderHealth	–	1	–	–	–	–	1	–	1
Marie Stopes International	4	31	–	1	–	–	37	27	10
Médecins du monde	1	14	–	–	–	–	15	14	–

	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Intérêts créditeurs	Recettes et dépenses diverses	Remboursements	Virements et ajustements au titre d'exercices antérieurs	Total disponible	Activités de programme	Solde au 31 décembre 2005	
Population Services International	26	465	5	–	(9)	–	487	435	52	
World Vision	–	108	1	–	–	–	109	103	7	
Divers										
APROFAM – Guatemala	–	54	–	–	–	–	54	55	–	
ARC – Thaïlande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Care – Bangladesh	–	52	–	1	–	–	53	53	–	
Centre Muraz – Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
DKT – Éthiopie	56	5 019	29	–	(26)	–	5 078	5 032	46	
Fondation Ami – Guinée Bissau	–	7	–	–	–	–	7	–	7	
IDDI – République dominicaine	–	7	–	–	–	–	7	–	7	
IMC – Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	(4)	4	
MFM – Éthiopie	–	6	–	–	–	–	6	6	–	
NICASALUD – Nicaragua	–	36	–	–	–	–	36	35	1	
PPLS – Bénin	–	614	3	–	–	–	617	584	32	
PPLSII AMASOT – Tchad	–	329	8	–	–	–	337	8	329	
RHAC – Cambodge	–	65	1	–	(9)	–	57	58	(2)	
Total pour les organisations non gouvernementales	86	6 864	47	2	(44)	–	6 957	6 465	492	
Réinspection des usines	7	–	–	–	–	–	7	4	3	
Total partiel	7 404	66 030	807	32	(227)	227	74 274	65 891	8 383	
Services d'achats– Administration	Note 20	56	3 129	42	–	(609)	2 617	2 617	–	
Services d'achats – Danemark	Note 21	–	1 271	22	(2)	–	1 291	593	698	
Services d'achats – Fonds d'affectation spéciale thématique		–	600	4	–	(604)	–	–	–	
Total pour les services d'achats		7 460	71 030	878	30	(227)	(986)	78 183	69 102	9 084

Tableau 8
Placements au 31 décembre 2005
 (En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Par type de placements					
Fonds du marché monétaire		1 465	11 761	13 182	14 734
Dépôts à terme		13 500	40 419	121 500	49 581
Titres négociables		98 607	57 082	92 334	70 748
Total	Note 14	113 572	109 262	227 016	135 063
Par fonds/réserve					
Réserve opérationnelle		70 245	57 706	—	—
Réserve pour les locaux hors siège		5 000	5 000	—	—
Ressources ordinaires		38 327	46 556	—	—
Autres ressources		—	—	227 016	135 063
Total	Note 14	113 572	109 262	227 016	135 063

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Énoncé de la mission du FNUAP

Le FNUAP est un organisme international de développement dont le but est que chaque femme, chaque homme et chaque enfant puisse vivre en bonne santé et bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données relatives à la population pour élaborer des politiques et des programmes qui visent à ce que la pauvreté recule et à ce que toutes les grossesses soient voulues, à ce que toutes les femmes puissent accoucher sans risque, à ce que les jeunes ne contractent pas le VIH et à ce que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées dignement et avec respect.

Objectifs du FNUAP

Les trois principaux objectifs du FNUAP sont les suivants : rendre universel l'accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples et individus, d'ici à 2015; favoriser des stratégies propres à renforcer les capacités de programmation en matière de population; et sensibiliser aux questions de population et de développement et encourager la mobilisation des ressources et de la volonté politique sans lesquelles il ne saurait accomplir sa mission.

Le FNUAP s'inspire dans son action des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les défend. Il est particulièrement attaché aux droits en matière de procréation, à l'égalité entre les sexes et à la responsabilisation des hommes, ainsi qu'à l'autonomisation et à l'émancipation des femmes partout dans le monde. Il considère que la protection et la promotion de ces droits et l'amélioration du sort des enfants, et surtout des filles, sont en soi des objectifs de développement. Tous les individus et tous les couples ont le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre d'enfants qu'ils auront et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer des informations et des moyens voulus pour ce faire.

Le FNUAP est convaincu que la réalisation de ces objectifs contribuerait à améliorer la qualité de la vie et à faire progresser l'humanité vers l'objectif universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts déployés pour parvenir à un développement soutenu et durable sur les plans social et économique, qui permette de répondre aux besoins des êtres humains, d'assurer leur bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, pour reprendre les termes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, du Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes et d'autres instruments adoptés par la communauté internationale.

Le FNUAP est résolu, en sa qualité de chef de file des organismes des Nations Unies pour le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Le FNUAP soutient les efforts visant à rendre la présence des Nations Unies sur le terrain cohérente et coordonnée, en la plaçant sous la direction d'un coordonnateur régional aux fonctions renforcées appartenant lui-même à un système collégial et participatif de coordonnateurs régionaux. Le FNUAP joue un rôle directeur, très actif, dans le processus interinstitutions, afin de favoriser la réalisation des objectifs de réforme des Nations Unies, c'est-à-dire de rendre plus efficace l'action menée dans le domaine du développement.

Le FNUAP facilite la mobilisation, tant auprès des pays développés que des pays en développement, des ressources nécessaires pour donner suite aux engagements pris par les uns et les autres dans le Programme d'action, afin que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement puissent être effectivement atteints.

La réalisation des objectifs du Programme d'action est également essentielle à celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces huit objectifs, qui cadrent parfaitement avec les orientations définies à la Conférence internationale sur la population et le développement, doivent permettre de faire reculer la misère de moitié d'ici à 2015. Le FNUAP met ses compétences particulières en matière d'hygiène de la procréation et de population au service de l'effort collectif tendant à leur réalisation. Dans le cadre de multiples partenariats, le FNUAP met son poids derrière des politiques et programmes qui sont axés sur les objectifs du Millénaire et tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Les partenariats sont adaptés aux circonstances du pays et du lieu et tiennent compte de la diversité culturelle.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principales conventions comptables ci-après :

a) Conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, ainsi qu'aux normes comptables du système des Nations Unies (révision VI).

b) Période couverte

La période couverte par les états financiers est l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

c) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque des opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en utilisant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU.

Les montants indiqués sont arrondis au millier le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier le plus proche, selon ce qui est précisé, dans les notes.

d) Recettes

Toutes les recettes sont comptabilisées en droits constatés, sauf les contributions au titre des autres ressources, qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

e) Dépenses

Toutes les dépenses, à l'exception de celles qui sont effectuées au titre des projets exécutés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG), sont comptabilisées en droits constatés; elles comprennent les engagements non réglés constatés au titre de biens et de services pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget des projets et des contrats passés au 31 décembre 2005. Les dépenses au titre des projets exécutés par des gouvernements et des ONG sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les dépenses suivantes sont comptabilisées au titre des activités de programme :

- Les dépenses indirectes des organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales liées à l'exécution de projets financés par le FNUAP, dont le montant est remboursé à ces entités;
- Les montants facturés par le FNUAP au titre des dépenses indirectes liées à la gestion des projets.

À sa première session ordinaire de 2005, dans sa décision 2005/12, le Conseil d'administration a approuvé une révision des taux de recouvrement des dépenses indirectes liées aux activités cofinancées. Dans le cadre de l'harmonisation des principes de recouvrement des coûts au sein du système des Nations Unies, les taux de recouvrement des dépenses indirectes ont été standardisés. Le nouveau système prévoit un taux de 5 % pour les activités cofinancées et exécutées par les pays et un taux de 7 % pour toutes les autres activités cofinancées. Le taux de 5 % pour les dépenses afférentes aux achats effectués pour des tiers et le taux maximum pour le recouvrement des dépenses indirectes par les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies sont restés inchangés.

f) Taux de change

Les recettes provenant des contributions sont comptabilisées compte tenu des gains et pertes intervenus entre l'annonce et la réception des contributions volontaires. Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 1^{er} janvier 2006.

Les ajustements au titre de réévaluations et les gains ou pertes de change se rapportant à des opérations qui ne portent pas sur les contributions sont comptabilisés dans les recettes ou dépenses diverses.

g) Placements et opérations de couverture

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, la valeur de marché est indiquée si elle est différente de la valeur comptable.

Les titres négociables sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance. Cependant, ils peuvent être cédés lorsqu'un besoin de liquidités se fait sentir, lorsqu'un risque de crédit imprévu se pose ou bien encore lorsqu'une cession est pour toute autre raison dans l'intérêt bien compris de la gestion globale des placements, à condition qu'elle n'entraîne pas de perte de capital.

Les titres négociables qui peuvent entraîner une concentration des risques de crédit pour une organisation sont essentiellement les obligations et les certificats de dépôt. Les placements sont réalisés dans des instruments financiers dont la rentabilité et la sécurité ont été jugées satisfaisantes par des agences de notation financière indépendantes. La solvabilité des émetteurs des titres en question est régulièrement réévaluée.

Outre que les placements ne sont réalisés que dans des instruments financiers jugés de très bonne qualité par des agences de notation indépendantes réputées, le risque de liquidité est réduit en limitant le volume des titres d'une même émission ou d'un même émetteur.

Des opérations de couverture sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, afin que les recettes au titre des contributions soient plus prévisibles et plus stables et que la répartition des ressources et les autres activités de planification soient plus aisées. Les primes de couverture et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les dépenses diverses.

C'est le PNUD qui se charge au nom du FNUAP des activités de placement et des opérations de couverture.

h) Biens durables

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les biens durables sont définis comme les biens d'une valeur unitaire d'au moins 1 000 dollars (hors frais de port) ayant une durée de vie utile d'au moins trois ans. Avant cette date, étaient compris dans le matériel durable les biens d'une valeur unitaire d'au moins 1 500 dollars ayant une durée de vie utile d'au moins cinq ans, ainsi que les biens considérés comme ayant une certaine valeur.

Le coût intégral des biens durables est imputé au budget d'appui biennal ou comptabilisé dans les dépenses de programme de l'exercice au cours duquel les biens sont achetés.

L'ensemble des biens durables fait l'objet d'un inventaire.

La note 24 indique comment les biens durables se répartissaient au 31 décembre 2005.

i) Programme consultatif technique

Les dépenses comptabilisées au titre du Programme consultatif technique correspondent aux coûts de l'appui technique fourni aux pays par l'intermédiaire

des neuf équipes de services techniques aux pays et du Programme de partenariat stratégique avec les organismes des Nations Unies. Les équipes de services techniques sont des équipes multidisciplinaires sous-régionales et régionales chargées de fournir une assistance technique aux pays dans les domaines de la population et de l'hygiène procréative tout en aidant les pays à devenir autonomes. Dans les dépenses entrent les coûts relatifs aux spécialistes de l'appui technique, aux bureaux locaux et aux activités opérationnelles, ainsi que ceux qui se rapportent à la gestion, au siège, du Programme consultatif technique.

Le Programme de partenariat stratégique est un accord de collaboration entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies qui prévoit une coopération dans des domaines précis et doit déboucher sur des produits qui sont définis d'un commun accord compte tenu des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et répondent au souci d'améliorer l'efficacité des programmes nationaux en matière de population et d'hygiène procréative.

j) Services d'achats

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services à la demande et pour le compte des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'autres organisations intergouvernementales et d'ONG. Il facture ces services d'achat à un taux établi par le Directeur exécutif. Les montants perçus à ce titre sont comptabilisés comme recettes dans le budget d'appui biennal après déduction des dépenses liées aux services en question.

Des données relatives aux services d'achat figurent à la rubrique Services d'achat dans l'état 1.2 et dans le tableau 7. L'état 4 et les notes 11 et 20 renseignent sur l'excédent des recettes par rapport aux dépenses.

k) Présentation des états financiers

Dans sa décision 97/6, le Conseil d'administration a approuvé la présentation harmonisée des budgets du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP. La présentation des états financiers est conforme à cette décision.

Les opérations du FNUAP sont financées au moyen de deux types de ressources :

- Les ressources ordinaires, dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction;
- Les autres ressources, dont l'utilisation est soumise à des restrictions, et qui comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires et les fonds pour les services d'achat. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Les résultats des opérations financées au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources ne sont pas cumulés dans les états financiers.

Des changements ont été apportés à la présentation des états financiers pour faciliter l'interprétation et donner une image plus exacte des opérations du FNUAP.

Le cas échéant, les informations fournies pour les années précédentes ont été recalculées en fonction de ces changements.

Les principaux changements sont les suivants :

- Les dépenses indirectes, auparavant comptabilisées au titre des services d'appui au programme, apparaissent à la rubrique Activités de programme des états 1.1 et 1.2. Les chiffres indiqués à des fins de comparaison dans le tableau 3 (Activités de programme, par région) n'ont pas été recalculés par pays;
- Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, lesquels faisaient auparavant l'objet d'états distincts (états 1.2 et 2.2). Les données sur les services d'achat, qui étaient auparavant regroupées avec celles qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale, ont été présentées séparément;
- Les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs, auparavant incluses dans les recettes diverses, sont à présent comptabilisées au titre de la variation des réserves et des soldes des fonds, dans les états 1.1 et 1.2;
- Les chiffres relatifs à l'exercice 2002-2003 fournis à des fins de comparaison dans les états 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 ont été recalculés compte tenu des changements susmentionnés.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme de leurs composantes.

Note 3

Contributions à recevoir des gouvernements

Les contributions au titre des ressources ordinaires que les gouvernements ont annoncées pour l'exercice en cours et celles qu'ils avaient annoncées pour des exercices antérieurs mais n'avaient pas acquittées au 31 décembre sont les suivantes (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Année de l'annonce</i>		<i>2005</i>	<i>2003</i>
2000 et années précédentes	Note 6	—	55
2001		—	162
2002		126	252
2003		248	691
2004		201	—
2005		1 999	—
Total		2 574	1 160
Ajustements pour pertes non réalisées		(30)	0
Contributions à recevoir au 31 décembre	État 2.1	2 544	1 160

Le versement des contributions à recevoir au titre des autres ressources est à jour.

Au 31 mars 2006, un montant de 1 340 000 dollars avait été acquitté au titre des contributions à recevoir en 2005.

Note 4

Fonds Mars

Feu M. Forrest E. Mars a prévu dans sa succession la création d'un fonds portant son nom, que le Comité des États-Unis pour le FNUAP utilise pour financer des activités du FNUAP. À intervalles réguliers, le Comité peut décider, avec l'administrateur du Fonds, de procéder à une distribution au profit du FNUAP. Les fonds ainsi alloués étant librement utilisables, ils sont comptabilisés comme contributions au titre des ressources ordinaires.

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, le montant versé au FNUAP s'élève à 1,7 million de dollars (2002-2003 : 2 millions de dollars).

Note 5

Contributions versées d'avance

Au 31 décembre, des contributions avaient été acquittées d'avance par les gouvernements suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Algérie	10	—
Barbade	4	—
Bélarus	1	—
Burkina Faso	4	—
Colombie	14	—
Estonie	23	23
Guatemala	—	2
Guinée équatoriale	93	—
Jamaïque	1	—
Liban	2	—
Samoa	—	5
Thaïlande	92	—
Total	État 2.1	État 2.1
	244	30

Note 6

Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)

Suite à un examen de l'analyse chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2005, une provision a été constituée pour l'ensemble des contributions annoncées en 2002 dont le recouvrement était jugé incertain.

Le montant de la provision a évolué comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003	
Provision au 1 ^{er} janvier	55	679	
Contributions dont le recouvrement est jugé incertain	244	55	
Contributions à recevoir annulées	(150)	(674)	
Montant recouvré au titre de contributions dont le recouvrement était jugé incertain	(24)	(5)	
Provision au 31 décembre	État 2.1	125	55

Note 7

Contributions en nature

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, le FNUAP a reçu des contributions en nature (biens et services) dont la valeur de marché s'établit à 900 000 dollars. Ces contributions n'apparaissent pas dans l'état 1, ni dans les précédents états financiers.

Note 8

Couverture

Des opérations de couverture (contrats de change à terme et options) sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, rendre les recettes au titre des contributions plus stables et plus prévisibles et faciliter la répartition des ressources et les autres activités de planification. Les primes de couverture et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les dépenses diverses.

Le FNUAP a demandé au service financier du PNUD de couvrir, à compter du 1^{er} janvier 2003, le risque de change auquel il est exposé lorsque les donateurs annoncent et versent leurs contributions à des moments différents et dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Durant l'exercice, des contributions libellées en huit monnaies ont été couvertes. Au 31 décembre 2005, il n'y avait pas d'opération de couverture en cours.

Note 9

Ajustements au titre d'exercices antérieurs

Les ajustements suivants ont été opérés au titre d'exercices antérieurs (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires		Autres ressources	
	2005	2003	2005	2003
Coûts salariaux	—	(791)	—	—
Recettes au titre de contributions	16	(443)	58	(185)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2005	2003	2005	2003
Dépenses	427	1 312	(570)	–
Divers	–	(61)	–	23
Total	443	17	(512)	(162)

Note 10**Cadre de financement pluriannuel**

Le cadre de financement pluriannuel est le plan stratégique à moyen terme du FNUAP pour le renforcement de la contribution du Fonds à la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il comprend un volet relatif aux résultats stratégiques, un volet relatif à la gestion axée sur les résultats et un volet relatif à la planification intégrée des ressources. Le premier volet définit des résultats, des indicateurs précis permettant de suivre les progrès de l'organisation vers ces résultats, et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Le deuxième énonce les principaux critères d'efficacité du Fonds. Le troisième indique le montant estimatif des fonds nécessaires pour la période couverte.

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a approuvé le volet relatif à la gestion intégrée des ressources pour la période 2004-2007, avec un objectif total, pour les ressources ordinaires et les autres ressources, de 1 milliard 523 millions de dollars. Cependant, étant donné le relèvement des projections relatives aux recettes, à sa session annuelle de 2005, il a porté le total à 1 milliard 754 millions de dollars. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, toutes les dépenses sont subordonnées à la disponibilité des fonds.

Note 11**Budget d'appui biennal**

Les sommes portées au crédit du budget d'appui biennal (tableau 5) se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2004-2005	2002-2003
Dépenses indirectes imputées aux ressources ordinaires au titre des :		
Projets exécutés par les gouvernements	3 640	4 365
Services d'achats à l'appui de projets exécutés par le FNUAP	1 385	2 869
Total partiel	5 025	7 234
Dépenses indirectes imputées aux autres ressources au titre des :		
Projets exécutés par le FNUAP, les ONG et les gouvernements	14 384	9 930

		2004-2005	2002-2003
À déduire : virement au compte du bureau d'appui à la Fondation pour les Nations Unies		(413)	(890)
Total partiel		13 971	9 040
Montant net facturé au titre des services d'achats	État 4, note 20	1 213	1 224
Dépenses afférentes aux bureaux locaux			
– gouvernements	Tableau 1	406	184
Total		20 615	17 682

Les montants imputés sur les projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) au titre des dépenses indirectes correspondent aux ressources fournies au bureau d'appui à la Fondation pour les Nations Unies. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, des contributions d'un montant de 8,7 millions de dollars (2002-2003 : 17,6 millions de dollars) ont été reçues du FNUPI.

Deux contributions ont été reçues en 2004-2005 au titre des dépenses des bureaux locaux. En application de la décision du Conseil d'administration relative à l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, les montants correspondants ont été virés des ressources ordinaires au budget d'appui biennal.

Note 12

Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré

Dans le budget d'appui biennal révisé pour 2004-2005, approuvé à la deuxième session ordinaire de 2003, le Conseil d'administration a autorisé l'allocation, pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, d'un montant de 3,8 millions de dollars venant en sus des 10 millions de dollars dégagés pour l'exercice précédent.

Les dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 s'élèvent à 6,7 millions de dollars (2002-2003 : 7,3 millions). Le total cumulé des dépenses pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005 est de 14 millions de dollars. Il y a donc eu un léger dépassement de crédit, dont le montant sera déduit du total des crédits ouverts au titre du progiciel de gestion intégré.

Note 13

Indemnités de fin de service – Typologie des bureaux de pays

Dans le budget d'appui biennal révisé pour 2002-2003, approuvé à la deuxième session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à utiliser un montant supplémentaire de 2 millions de dollars pour le versement des indemnités de fin de service aux titulaires de postes ne figurant pas dans la typologie des bureaux de pays élaborée dans le cadre de la transition du FNUAP.

Aucune dépense n'a été engagée à ce titre au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (2002-2003 : 1,8 million de dollars).

Note 14 **Placements**

Des placements sont faits pour le compte du FNUAP. Au 31 décembre 2005, la valeur comptable et la valeur marchande totales de ces placements étaient les suivantes (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Valeur nominale</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Valeur marchande</i>
Instruments du marché monétaire	14 610	14 646	14 610
Dépôts à terme	135 000	135 000	135 000
Certificats de dépôt	80 000	80 000	80 000
Obligations			
Obligations émises par des banques commerciales	62 000	62 222	61 232
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	11 000	11 055	11 018
Obligations émises par des organisations supranationales	14 376	14 435	14 405
Obligations municipales	13 000	13 060	12 982
Obligations de l'État et des organismes fédéraux des États-Unis	10 000	10 170	9 885
Total partiel, obligations	110 376	110 942	109 442
Total	339 986	340 588	339 132
Placements détenus au titre des :			
Ressources ordinaires		113 572	
Autres ressources		227 016	
Total		340 588	

Au 31 décembre 2005, les obligations avaient, au total, une valeur comptable de 110, 9 millions de dollars et une valeur de marché de 108,4 millions de dollars. La valeur du portefeuille a évolué comme suit au cours de l'exercice (en milliers de dollars des États-Unis) :

Solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2004		127 839
À ajouter : Achats	64 749	
Gains réalisés	2	64 751
À déduire : Titres arrivés à échéance	(77 090)	
Amortissement	(4 558)	(81 648)
Solde de clôture, au 31 décembre 2005		110 942

La durée de vie moyenne des instruments visés ci-dessus est de huit mois. Avec ses titres actuels, le FNUAP pourrait fonctionner pendant 7,8 mois.

Note 15**Comptes débiteurs – Divers**

Les comptes débiteurs divers et les charges comptabilisées d'avance indiqués dans l'état 2.1 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2005	2003	2005	2003
Avances au personnel et aux consultants	2 253	1 378	41	93
Charges comptabilisées d'avance	–	39	–	–
Intérêts accumulés	5 605	3 167	35	57
Créances diverses	450	564	220	374
Total	8 308	5 148	296	524

Note 16**Comptes créditeurs – Divers**

Les montants qui figurent dans l'état 2.1 à la rubrique des comptes créditeurs divers se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2005	2003	2005	2003
Dettes diverses	3 293	581	5 746	1 390
Sommes à payer en tant qu'agent d'administration d'activités de programme conjointes	–	–	20	–
Sommes à payer au titre des services fournis par le PNUD	372	853	60	–
Total	3 665	1 434	5 826	1 390

Note 17**Engagements non réglés**

Le solde des engagements non réglés indiqué dans l'état 2.1 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2005	2003	2005	2003
Organismes des Nations Unies	1 897	1 582	–	–
Divers	32 716	32 327	64 532	39 998
Total	34 613	33 909	64 532	39 998

Ces montants se répartissent comme suit :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2005	2003	2005	2003
Budget d'appui biennal – Tableau 5	6 244	4 585	–	–
Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré	185	3 576	–	–
Indemnités de fin de service	794	1 705	–	–
Éléments de passif divers	615	–	–	–
Programme	26 775	24 043	64 532	39 998
Total	34 613	33 909	64 532	39 998

Note 18

Réserve pour les locaux hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 et autorisé le Directeur exécutif à prélever sur cette réserve pour financer la part du FNUAP dans les dépenses relatives à la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les dépenses au titre des locaux hors siège se chiffrent à 1,1 million de dollars (2002-2003 : 2,2 millions). Au 31 décembre 2005, le même montant a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve (2003 : 1,7 million de dollars).

Note 19

Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de fluctuation à la baisse ou d'insuffisance des ressources, de rentrées inégales, d'augmentation inattendue des coûts ou d'autre imprévu.

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration avait fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À sa trente-huitième session, en 1991, il a décidé que le montant de la réserve serait égal à 20 % du montant des recettes au titre des ressources ordinaires pour chaque année du plan de travail du FNUAP.

Durant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les recettes nettes au titre des contributions ayant atteint 351,2 millions de dollars en 2005 la réserve opérationnelle a été portée de 57,7 millions de dollars à 70,2 millions de dollars.

Note 20

Fonds réservés

Comme lors des exercices précédents, l'excédent des montants perçus pour les services d'achat par rapport aux dépenses a été comptabilisé dans les recettes et

déduit des dépenses du budget d'appui biennal (voir état 1.1 et note 11). Toutefois, l'excédent de 1,2 million de dollars découlant des activités réalisées au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (2001 : 1,2 million) a été mis en réserve afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir.

Dans sa décision 2004/27, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à utiliser jusqu'à 4 % du montant brut approuvé au titre du budget d'appui biennal (à concurrence d'un maximum de 6,8 millions de dollars) pour financer des mesures de sécurité.

Note 21

Transfert de la Section des services d'achat

Le Danemark a fourni des fonds pour financer le transfert de New York à Copenhague de la Section des services d'achat. Un montant total de 1,3 million de dollars a été reçu au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Le bureau de la Section des services d'achat à Copenhague, qui partage des locaux avec les services d'achat d'autres organismes des Nations Unies, est devenu opérationnel le 3 janvier 2005.

Note 22

Processus de transition du FNUAP

La Directrice exécutive a lancé le processus de transition en vue de définir des orientations stratégiques communes à l'ensemble de l'organisation, de renforcer les capacités de celle-ci, de mettre en place une structure réaménagée s'articulant autour des différentes fonctions, d'élaborer une stratégie en matière de ressources humaines, de favoriser l'enrichissement et le partage des connaissances, et de mieux faire connaître le FNUAP. La transition a commencé en juin 2001 et s'est achevée en décembre 2002.

Le tableau 6 fait apparaître les soldes ci-après, relatifs aux activités cofinancées touchant la transition du FNUAP (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Solde inutilisé au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Remboursements aux donateurs</i>	<i>Activités liées aux projets</i>	<i>Solde inutilisé au 31 décembre 2003</i>
UNFIP	526	–	15	10	357	174
Royaume-Uni	26	–	1	–	4	23
Total	552	–	16	10	361	197

Note 23

Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

À sa première session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a approuvé la création du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, qui devait être géré comme un fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, en 1996, 5 millions de dollars ont été virés des ressources inutilisées au fonds du Programme. Les ressources de ce fonds sont comptabilisées à la rubrique Fonds d'affectation spéciale divers du tableau 6.

Au 31 décembre 2005, le FNUAP possédait, au titre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, des stocks de contraceptifs d'une valeur de 500 000 dollars (2003 : 2,3 millions de dollars) conservés dans les locaux du fabricant. Ce montant n'apparaît pas dans les états financiers.

Note 24

Biens durables

Au 31 décembre 2005, la valeur (au coût historique) des biens durables s'établissait comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Siège	2,9	2,8
Bureaux de pays	85,8	66,3
Total	88,7	69,1

La politique comptable du FNUAP concernant les biens durables consiste à imputer la totalité du coût des acquisitions au budget d'appui biennal ou aux dépenses de programme l'année de l'achat et à enregistrer ces acquisitions, ainsi que les liquidations et autres mouvements, dans un inventaire. Le coût intégral des biens durables achetés directement par le FNUAP ou pour le compte du FNUAP par ses agents de réalisation apparaît dans l'état 1, comme précédemment. Cependant, la mesure dans laquelle l'information concernant les biens détenus à la date d'établissement des états financiers représente l'ensemble du matériel durable dont le FNUAP est officiellement propriétaire dépend de l'intégrité des systèmes et procédures d'inventaire du FNUAP, ainsi que de l'exhaustivité et de l'exactitude des rapports fournis par les agents de réalisation concernant les biens durables dont le coût a été imputé sur les dépenses de programme.

Deux dénombrements complets des biens ont été effectués au siège et dans les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal. Le dénombrement arrêté au 31 décembre 2004 a fait apparaître d'importantes différences entre le solde de clôture de 2003 et le solde d'ouverture de 2004, et montré que les valeurs enregistrées en 2003 étaient sous-estimées. Le solde d'ouverture de 2004 a été ajusté en conséquence. Lorsque les fichiers du système Atlas ont été mis à jour compte tenu des biens acquis ou liquidés en 2004, le solde d'ouverture a de nouveau changé. L'écart net entre le solde de clôture de 2003 et le solde d'ouverture de 2004 (qui résulte des rectifications apportées au solde de clôture de 2003 et des achats et liquidations de biens durables en 2004) est de 11,6 millions de dollars. Le module de gestion des biens a été rationalisé en 2005 et les problèmes techniques du système ont été réglés. Des rapports de gestion fiables ont été créés et certains éléments du module ont été adaptés; d'autres nouveautés propres à assurer la qualité des données sont en préparation.

Les bureaux de pays et le siège ont procédé à des dénombrements des biens existants au 31 décembre 2005. Sur 129 bureaux, 111 ont pu rapprocher les résultats des dénombrements des données du système Atlas. À l'issue d'examens détaillés dont le siège et les différents bureaux de pays, qui y ont participé, se sont déclarés satisfaits, les bureaux de pays ont certifié les résultats des dénombrements et les données relatives à la valeur des biens dénombrés. Pour les 18 bureaux restants, une

différence de 1,1 million de dollars est apparue entre les chiffres figurant dans le système Atlas et les données certifiées reçues des bureaux de pays; on cherche encore l'origine des écarts.

Note 25

Prestations de retraite

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en vue du versement de prestations de retraite et de diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 26

Passif éventuel

Le FNUAP n'a pas établi de provision pour les charges qu'il aura à supporter au titre des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres prestations auxquelles les agents ont droit lorsqu'ils quittent l'organisation.

Assurance maladie après la cessation de service

Le FNUAP s'est adjoint les services de la société William M. Mercer Incorporated pour déterminer, au moyen d'une évaluation actuarielle, les montants à prévoir au titre des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2005. Les résultats de cette évaluation sont résumés ci-après (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>Au 31 décembre 2005</i>	
	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
Montant brut des charges à payer	115,4	77,1
Cotisations des retraités	23,2	15,5
Montant net	92,2	61,6

Le chiffre indiqué pour la valeur actuelle des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations qui devront être versées à l'avenir aux fonctionnaires déjà retraités et à ceux qui, encore en activité, prendront leur retraite à un moment ou à un autre. Les charges à payer à ce titre correspondent à la fraction de la valeur actualisée des prestations dues correspondant à la période allant de la date d'engagement des fonctionnaires à la date de l'évaluation (projetée au 31 décembre 2005). Les fonctionnaires en activité n'ont accumulé la totalité de leurs

droits à prestations qu'à la date à partir de laquelle ils peuvent prétendre bénéficier de l'assurance maladie après la cessation de service.

Comme l'indique la note 27, relative aux normes comptables internationales du secteur public, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé les recommandations du Groupe de travail des normes comptables tendant à ce que les organismes des Nations Unies adoptent les normes en question (IPSAS). Le Groupe de travail a recommandé que les organismes des Nations Unies fixent leur propre calendrier de mise en œuvre en s'accordant avec toutes les autres organisations adoptant les IPSAS, mais commencent en tout état de cause à appliquer les normes au plus tard pour le 1^{er} janvier 2010.

L'adoption des IPSAS contraindra les organismes des Nations Unies à passer d'une comptabilité d'exercice modifiée à une comptabilité d'exercice véritable. Le FNUAP devra notamment comptabiliser le montant total du passif correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux membres de son personnel, par exemple de l'assurance maladie après la cessation de service. L'obligation de comptabiliser intégralement le passif correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service cadre avec la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée générale autorise la constatation intégrale des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans les états financiers de l'Organisation et le financement progressif de ce passif (A/60/450). Le FNUAP compte, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, déterminer la meilleure façon de procéder pour financer ce passif, puis, une fois qu'il sera parvenu à une conclusion définitive sur la base de consultations approfondies à tous les niveaux, présenter ses propositions au Conseil d'administration pour que celui-ci se prononce.

Prestations dues au personnel

D'après les informations disponibles au 31 mars 2006, le passif éventuel du FNUAP au titre des prestations de fin de service qu'il devrait verser à ses agents dans les années à venir représentait au 31 décembre 2005 un montant estimatif de 6,6 millions de dollars (2003 : 5,9 millions de dollars) pour les primes de rapatriement et un montant estimatif de 1,7 million de dollars (2003 : 1,4 million de dollars) pour les indemnités de départ. Les montants dus au titre des congés annuels étaient estimés à 7,6 millions de dollars au 31 décembre 2005 (2003 : 6,4 millions de dollars).

Note 27

Normes comptables internationales du secteur public

Les états financiers des organismes des Nations Unies sont actuellement établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public. La possibilité que les organismes adoptent des normes comptables externes ayant fait l'objet d'un examen approfondi à l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe de travail des normes comptables a recommandé que le système des Nations Unies adopte les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et le Réseau finances et budget a souscrit à cette recommandation. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion s'est rangé à la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le système des Nations Unies devrait adopter les IPSAS (CEB/2005/HLCM/R.25). Le Comité de haut niveau a

aussi décidé que le Groupe de travail sur les normes comptables, placé sous les auspices du Réseau finances et budget, devrait continuer de fournir l'appui nécessaire et d'assurer la coordination et la direction du projet, et que celui-ci devrait continuer d'être financé, afin que les normes soient interprétées et appliquées de façon uniforme dans le système.

Les IPSAS devraient être intégralement appliquées d'ici au 1^{er} janvier 2010, mais les fonds et organismes peuvent les adopter avant s'ils sont prêts.

L'application des IPSAS devrait améliorer la qualité des rapports financiers du FNUAP, leur donner plus de crédibilité et faciliter les comparaisons, et donc entraîner des progrès sur le plan de la responsabilité, de la transparence et de la gouvernance. Les IPSAS sont également mieux adaptées à une gestion axée sur les résultats. L'adoption des IPSAS est une opération de grande envergure qui exigera des modifications du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP et des investissements considérables, notamment dans la formation, le règlement des questions comptables, la modification du progiciel de gestion intégré et celle des politiques régissant la budgétisation et la gestion des biens.

Note 28

Principes de gouvernance

Gestion des risques

La gestion des risques a pour objet de trouver le meilleur équilibre possible entre les effets recherchés (tels que définis dans l'énoncé de la mission de l'organisation) et les risques. Pour obtenir un impact maximal, l'organisation doit prendre des risques en se plaçant à l'avant-garde dans son domaine de spécialisation et en travaillant dans des conditions difficiles ou instables. Le FNUAP doit donc à la fois accepter que ses activités impliquent des risques et faire le nécessaire pour éviter dans la mesure du possible, lorsqu'ils se concrétisent, que sa réputation soit ternie ou que certains moyens de servir ses clients lui échappent, ce qui pourrait résulter d'insuffisances ou de défaillances des procédures internes ou de certains événements externes.

Il importe d'adopter une classification qui permette d'analyser les risques et de comparer les résultats d'analyses effectuées à différents moments. Cette classification doit être cohérente et logique. Le FNUAP a adopté la classification internationalement acceptée du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire²², qui correspond le mieux à son mandat et au cadre dans lequel il fonctionne.

Contrôles internes

Le dispositif de contrôles internes du FNUAP est décrit dans le Manuel des politiques et procédures.

Il comprend les mesures énoncées dans le document intitulé *Functional roles in Atlas*, publié en août 2004, et tient compte de celles qui ont été prises pour régler les problèmes mis en lumière dans le rapport du groupe CEDAR sur l'examen des contrôles et l'évaluation des risques après la mise en service de PeopleSoft. Le

²² Banque des règlements internationaux, « Bâle II : Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé », novembre 2005.

dispositif est périodiquement mis à jour compte tenu des améliorations apportées au niveau des contrôles internes.

La structure de contrôle interne aide les bureaux du FNUAP à mettre en place des contrôles efficaces dans le système Atlas et le personnel à exercer ses fonctions et s'acquitter de ses responsabilités en prenant les précautions nécessaires.

Le principe de responsabilité est de la plus haute importance quelle que soit l'activité. Les contrôles internes permettent de déterminer qui est responsable de telle ou telle activité, et à quel niveau. Quiconque veut signaler un cas de fraude ou de corruption peut le faire à partir du site Web du FNUAP, au moyen d'un lien direct. L'information est enregistrée dans une base de données sécurisée administrée par la Division des services de contrôle, et chaque affaire est traitée conformément à la politique applicable en la matière.

Rapports sur les résultats

Chaque bureau établit un plan de gestion annuel dans lequel les produits qu'il exécutera sont définis sur la base des priorités arrêtées par le FNUAP. En milieu d'année, les bureaux présentent des rapports sur les progrès qu'ils ont accomplis dans l'exécution de leur plan. La Directrice exécutive a reçu et examiné ceux de cette année. En fin d'année, les divisions sont censées produire un rapport annuel sur les activités menées et les produits exécutés.

Chaque fonctionnaire établit chaque année un plan individuel fondé sur le plan de gestion du bureau auquel il appartient. Cette première étape du processus d'évaluation et de perfectionnement se déroule généralement au cours du premier trimestre de l'année, une fois les priorités de l'organisation et les plans de gestion des bureaux arrêtés. L'évaluation des résultats par rapport aux produits et indicateurs figurant dans le plan de travail se fait en fin d'année. Au cours de la troisième étape, les fonctionnaires font leur auto-évaluation et évaluent leurs collègues et supérieurs hiérarchiques. Ensuite, les supérieurs hiérarchiques introduisent leurs observations finales dans les rapports, qui sont, enfin, examinés par le Groupe d'examen de la gestion.

Si un fonctionnaire n'a pas donné satisfaction, son supérieur hiérarchique doit s'efforcer activement de régler les problèmes et élaborer un plan d'amélioration des résultats portant sur une période d'au moins six mois, comprenant des objectifs clairs, et prévoyant un encadrement individuel, des contrôles et des évaluations bimensuelles. Si les résultats demeurent insuffisants, il peut y avoir refus d'avancement d'échelon, non-renouvellement de contrat de courte durée ou licenciement.

Le FNUAP examine actuellement les données relatives à l'application, au cours des deux dernières années, du système d'évaluation et de perfectionnement, afin de déterminer s'il constitue un bon outil de planification et d'information en matière de résultats.

Comptabilité sociale

Le FNUAP s'est doté de plusieurs stratégies volontaristes en matière de comptabilité sociale.

Politique en matière de placements

Le FNUAP n'investit dans aucune société ou industrie qui produit des armes à feu, du tabac, de l'alcool, de la pornographie ou des armements militaires, ou organise des jeux d'argent.

Politique en matière d'achats

Le FNUAP ne collabore avec aucune organisation commerciale qui est complice de violations des droits de l'homme, tolère le travail forcé ou obligatoire ou le travail des enfants, participe à la vente ou à la fabrication de mines antipersonnel ou d'éléments entrant dans leur fabrication, ou manque de quelque façon que ce soit de s'acquitter des obligations et responsabilités qu'impose l'Organisation des Nations Unies.

Politiques en matière de personnel

Les fonctionnaires sont tenus de respecter et d'appliquer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le caractère fondamental des droits de l'homme, la dignité et la valeur de l'être humain et l'égalité des droits des hommes et des femmes. Ils doivent donc faire preuve de respect pour toutes les cultures et s'abstenir de toute discrimination à l'encontre d'individus ou de groupes, ainsi que de tout abus des pouvoirs et de l'autorité qui leur sont conférés.

Prise en compte de la problématique hommes-femmes

Le FNUAP est conscient qu'il a des responsabilités particulières en tant que chef de file dans son domaine d'activité, et notamment qu'il a l'obligation, et la possibilité, de promouvoir l'égalité des sexes. Environ 43 % des postes financés au moyen des ressources ordinaires et 56 % de ceux qui sont financés au titre de projets sont occupés par des femmes.

Continuité

Le FNUAP a commencé ses activités en 1969 sous le nom de Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. En 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a chargé de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des programmes relatifs à la population au sein du système des Nations Unies. Un an plus tard, étant donné la croissance de ses ressources et de ses activités, il a été placé sous l'autorité directe de l'Assemblée.

En 1987, il a pris son nom actuel, Fonds des Nations Unies pour la population, mais l'acronyme, FNUAP, n'a pas été modifié.

En 1993, l'Assemblée générale a fait de l'organe directeur du FNUAP un conseil d'administration placé sous l'autorité du Conseil économique et social. Le Conseil d'administration du FNUAP est composé de représentants de 36 pays du monde entier qui se succèdent par roulement. Il comprend actuellement 8 représentants d'États d'Afrique, 7 représentants d'États d'Asie et du Pacifique, 4 représentants d'États d'Europe orientale, 5 représentants d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 12 représentants d'Europe occidentale et d'autres États. Il supervise et appuie les activités du FNUAP et veille à ce que celui-ci s'adapte aux besoins changeants des pays de programme.

Le FNUAP est présent dans quatre régions : États arabes et Europe, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Afrique subsaharienne. Il travaille dans plus de 140 pays, zones et territoires avec neuf équipes de services techniques aux pays et 112 bureaux de pays. Les trois quart de son personnel travaille sur le terrain.

Ces dernières années, le nombre de pays qui apportent des fonds au FNUAP n'a cessé d'augmenter, passant de 69 en 1999 à 149 en 2003 et atteignant 172 en 2005. L'année 2005 a également été une année record du point de vue des contributions. Le nombre de bailleurs de fonds prenant des engagements pluriannuels a également augmenté, passant de 49 pays en 2004 à 55 en 2005. Tous les pays d'Afrique subsaharienne ont fait des annonces de contributions en 2005. Les six principaux donateurs étaient les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Japon, le Royaume-Uni et le Danemark.

La structure de gestion de tous les fonds et programmes des Nations Unies est en train d'être réexaminée dans le cadre de la réforme.

Note 29

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 1^{er} janvier 2006, le FNUAP a révisé sa politique comptable en ce qui concerne les biens utilisés dans le cadre des projets. Dorénavant, la valeur des biens acquis pour l'usage exclusif des partenaires de réalisation, jusqu'ici comptabilisée à la catégorie Biens durables comme indiqué à la note 24, ne sera plus constatée.

Cette nouvelle façon de procéder est conforme à la pratique courante.
